This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 410486 DUPL

SE TAIRE
ET FAIRE

4694-10. Bibliothèque de Besançon.

BM
175
.N3
T64

LE
NAZARÉEN.

Toland John

LE

NAZARÉEN,

OU

LE CHRISTIANISME

DES JUIFS, DES GENTILS

ET DES

MAHOMÉTANS.

Traduit de l'Anglois.

DE JEAN TOLAND.

Hoc opus, & ſacras populis noteſcere leges.
LUCAN. Lib. 10.

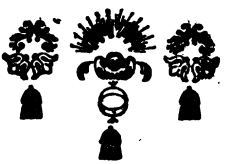

LONDRES,

M D C C L X X V I I.

Vignaud Lit.
6L 22-1925

PRÉFACE.

M. D. S.

Je réduis tout ce que vous avez à attendre de mes deux Lettres ſous les chefs ſuivans ; ſans vous indiquer aucun ſujet en particulier ni en général ſur un Ouvrage d'un ſi petit volume.

1°. Vous trouverez l'hiſtoire ſuccinte d'un nouvel Evangile dont j'ai fait la découverte à Amſterdam en 1709. Il eſt à l'uſage des *Mahométans*, & il avoit été ignoré des *Chrétiens* juſqu'à ce jour, quoiqu'il y ait longtemps qu'on ſache parmi eux que les *Mahométans* reconnoiſſent l'Evangile. Dès que j'eus fait cette découverte, j'en rendis compte à S. A. S. le Prince *Eugène* de *Savoye* à qui &c.

Cet Evangile eſt préſentement dans ſa Bibliotheque : il eſt attribué à *Barnabas*. Tous les *Chrétiens*, tombent d'accord que les *Mahométans* reconnoiſſent l'Evangile. Je démontre par des autorités, contre leſquelles il n'y a pas le moindre doute à propoſer, que les Auteurs Eccléſiaſtiques ont anciennement attribué un Evangile à

néceſſaires à cette hiſtoire, m'avoit été inſpirée il y a long-temps par le célebre *Spanhemius*, lorſque j'étudiois l'hiſtoire Eccléſiaſtique ſous lui à Leyde, quoiqu'il s'en faut beaucoup que je penſe comme lui à ce ſujet. Mais comme il n'y avoit rien qu'il recommandât avec plus d'affection à ſes diſciples, que de conſulter la Bible & les Peres dans les originaux hébreux ou grecs, comme dans leurs vraies ſources, & de ne jamais déterminer leur jugement que par l'évidence de la vérité: je remets au lecteur équitable & judicieux, à décider ſi j'en ai bien profité.

3°. Dans ma Diſſertation j'établis la diſtinction de deux ſortes de *Chrétiens*: ſavoir, ceux de parmi les *Juifs* & ceux de parmi les *Gentils*, & je la fonde ſur l'hiſtoire des *Nazaréens*; & plus ſolidement encore ſur les propres termes de l'Ecriture ſainte; J'établis encore que cette diſtinction étoit non ſeulement réelle dans le fait ainſi que tout le monde en convient, mais encore qu'elle a dû l'être dans le droit, & que c'eſt ſur ce pied-là que le plan original du Chriſtianiſme a été

arrêté; & c'eſt ce dont perſonne ne veut tomber d'accord; je veux dire que les *Juifs*, quoiqu'aſſociés aux *Gentils* convertis, & les reconnoiſſant pour leurs freres, ne demeuroient pas moins obligés à l'obſervation perpétuelle de leur loi, & que les *Gentils* qui devenoient *Juifs*, en ce que, comme eux, ils ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu, n'étoient nullement obligés à l'obſervation de la loi judaïque, mais que les uns & les autres devoient être éternellement unis en un ſeul corps & dans une ſeule ſociété, & principalement en cette partie du Chriſtianiſme, qui mieux que toutes les prétendues purgations préparatoires des philoſophes, demande la ſanctification de l'eſprit, & le renouvellement de l'homme intérieur. C'eſt dans cette ſociété ſeule que le *Juif* & le *Gentil*, le civiliſé & le barbare, le libre & l'eſclave ne ſont qu'un en *Jéſus-Chriſt* quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entr'eux par leurs conditions diverſes: que par rapport à la créature renouvellée, la circonciſion & l'incirconciſion ne ſont abſolument rien, non plus que la diſtinction entre les *Chrétiens*-

Rom. x. 12. Gal. III. 28. Colos. III. 11.

néceſſaires à cette hiſtoire, m'avoit été inſpirée il y a long-temps par le célebre *Spanhemius*, lorſque j'étudiois l'hiſtoire Eccléſiaſtique ſous lui à Leyde, quoiqu'il s'en faut beaucoup que je penſe comme lui à ce ſujet. Mais comme il n'y avoit rien qu'il recommandât avec plus d'affection à ſes diſciples, que de conſulter la Bible & les Peres dans les originaux hébreux ou grecs, comme dans leurs vraies ſources, & de ne jamais déterminer leur jugement que par l'évidence de la vérité: je remets au lecteur équitable & judicieux, à décider ſi j'en ai bien profité.

3°. Dans ma Diſſertation j'établis la diſtinction de deux ſortes de *Chrétiens*: ſavoir, ceux de parmi les *Juifs* & ceux de parmi les *Gentils*, & je la fonde ſur l'hiſtoire des *Nazaréens*; & plus ſolidement encore ſur les propres termes de l'Ecriture ſainte; J'établis encore que cette diſtinction étoit non ſeulement réelle dans le fait ainſi que tout le monde en convient, mais encore qu'elle à dû l'être dans le droit, & que c'eſt ſur ce pied-là que le plan original du Chriſtianiſme a été

arrêté; & c'eſt ce dont perſonne ne veut tomber d'accord; je veux dire que les *Juifs*, quoiqu'aſſociés aux *Gentils* convertis, & les reconnoiſſant pour leurs freres, ne demeuroient pas moins obligés à l'obſervation perpétuelle de leur loi, & que les *Gentils* qui devenoient *Juifs*, en ce que, comme eux, ils ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu, n'étoient nullement obligés à l'obſervation de la loi judaïque, mais que les uns & les autres devoient être éternellement unis en un ſeul corps & dans une ſeule ſociété, & principalement en cette partie du Chriſtianiſme, qui mieux que toutes les prétendues purgations préparatoires des philoſophes, demande la ſanctification de l'eſprit, & le renouvellement de l'homme intérieur. C'eſt dans cette ſociété ſeule que le *Juif* & le *Gentil*, le civiliſé & le barbare, le libre & l'eſclave ne ſont qu'un en *Jéſus-Chriſt* quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entr'eux par leurs conditions diverſes: que par rapport à la créature renouvellée, la circonciſion & l'incirconciſion ne ſont abſolument rien, non plus que la diſtinction entre les *Chrétiens*-

Rom. x. 12. Gal. iii. 28. Colos. iii. 11.

Juifs & les *Chrétiens-Gentils*, quoiqu'elle ſoit auſſi eſſentielle que celle que le ſexe met entre les hommes ; puiſqu'il eſt pareillement dit dans le même endroit, & au même ſens, qu'en *Jéſus-Chriſt* il n'y a ni mâle ni femelle. Cette ſociété en piété & en vertu, eſt ce myſtere profond, lequel, comme dit *Paul*, avoit été caché à tous les ſiecles, juſques à ce *Jéſus-Chriſt* d'ait manifeſté aux hommes. C'eſt cette union ſans uniformité entre les *Juifs* & les *Gentils*, qui eſt le fruit de l'œconomie admirable de l'Evangile : mais cet Evangile conſiſte en vertu & non en paroles ; il eſt intérieur, ſpirituel, détaché de toutes pratiques extérieures & formelles, parce que l'obſervation la plus exacte de toute pratique extérieure, ne contient en elle-même pas un ſeul grain de religion. Ces pratiques s'exécutent machinalement ſous la conduite d'un petit livret du métier, au lieu que la vraie religion eſt une vie intérieure. Il falloit quelque choſe de plus que les ordonnances légales, dont la plupart n'étoient que de pratique extérieure, pour inſpirer de la religion aux

Gal. III. 28.

Rom. XVI. 25. Ephes. I. 9. 10. & 3. 3-5. 6. 9. Col. I. 26-27.

Juifs: il ne falloit pas moins que cette foi, qui eſt une participation intérieure de la nature divine, qui éclaire l'ame, & ſe fait ſentir extérieurement par des pratiques de bonté, de juſtice, de ſainteté & de toutes les autres vertus par leſquelles nous devenons ſemblables à Dieu, qui eſt lui-même la bonté au ſouverain dégré. L'erreur dans laquelle les *Juifs* tomboient en général, c'eſt qu'ils prenoient les moyens pour la fin; & ceux qui connoiſſoient mieux la fin, tomboient dans une autre erreur, en voulant forcer les *Juifs* de renoncer, non ſeulement à ces moyens, mais encore à leurs pratiques civiles & nationales, qui devoient ſubſiſter perpétuellement dans leur république, en confondant ces mêmes pratiques civiles & politiques avec leur religion. Il eſt vrai que de la doctrine que je propoſe, il ſuit que *Jéſus-Chriſt* n'a pas oté ni détruit la loi des *Juifs*, en quelque ſens que ce ſoit, à l'exception des ſacrifices; mais cela ne regarde en rien les *Chrétiens-Gentils* répandus dans le monde, qui n'avoient rien du tout à démêler avec cette loi, il s'enſuit

encore que les *Juifs*, ſoit qu'ils ſe faſſent *Chrétiens*, ou non, demeurent toujours obligés d'obſerver la loi de *Moïſe* renfermée dans les bornes où elle ſe trouve de nos jours, & que tous ceux qui penſent que *Jéſus-Chriſt* les a délivrés de la néceſſité d'obſerver leur loi, & que c'eſt un crime en eux d'y perſiſter, n'entendent point du tout l'Ecriture & ſont dans l'erreur auſſi bien que la plupart des *Gentils*, qui n'ayant de *Chrétien* que le nom, ſoumettent leurs cœurs idolâtres à toutes les ſuperſtitions dans leſquelles ils ſont nés. Ce ſont eux qui ont détruit le vrai Chriſtianiſme dont je prens la défenſe, en le nétoyant de la rouille de leurs diviſions perpétuelles, & du mélange de leurs ſophiſmes impénétrables. Leur haine étoit ſi animée contre les *Juifs*, que, quoiqu'ils leur fuſſent redevables de l'Evangile, il ſuffiſoit que ces derniers euſſent perſiſté dans l'obſervation de leur loi pour qu'ils la rejettaſſent, quelque juſte & raiſonnable qu'elle pût-être. Ils affectoient d'éviter, autant qu'ils le pouvoient, d'obſerver les mêmes jeunes & les mêmes prie-

res qu'eux: le changement du temps de la célébration de la Pâque, qui mit la diviſion dans toutes les Egliſes *Chrétiennes*, n'ont d'autres raiſons que celle de n'avoir rien de commun avec les *Juifs*; & ce fut la même raiſon qui détermina particuliérement *Conſtant le grand* à procurer ce changement, ainſi que nous l'apprenons d'*Euſebius* Chap. 7. du IV. livre de la vie de cet Empereur. Il eſt expreſſément défendu à tous les *Chrétiens* par le canon II. du VI. Concile général d'avoir aucune familiarité ni commerce avec les *Juifs*, d'avoir recours à eux dans la maladie, d'accepter aucun remède de leur main & de ſe ſervir des mêmes bains qu'eux. Or j'annonce ici une doctrine bien différente & bien plus conforme à l'eſprit de *Jéſus-Chriſt* & de ſes Apôtres, & bien plus concordante avec la loi naturelle & l'humanité. Quant à mes ſentimens ſur le Chriſtianiſme en général, vous jugerez par la ſuite de ce livre, s'ils ont rien d'aprochant de ce qu'on a voulu inſinuer des perſonnes, qui ſous le voile d'un zéle ardent pour la cauſe de Dieu, cachent une avidité

criminelle pour leurs intérêts, une haine implacable, pour ceux qui aiment la vérité, & une hypocriſie déteſtable à tout le genre humain. Je conviendrai qu'ils ont raiſon, s'ils entendent que je ne crois pas à cette ſorte de Chriſtianiſme qui eſt le leur en propre, mais je ſuis bien certain que la pratique n'en ſera jamais approuvée par des perſonnes de probité, ni la théorie entendue par des hommes de bon ſens; par ce qu'en effet leur prétendu Chriſtianiſme n'eſt que pur Papiſme ajuſté à leur politique. J'eſpere qu'on ſera convaincu de tout ce que j'avance par le détail que je vais faire du Chriſtianiſme en général dans ma premiere Lettre, & en particulier dans ma ſeconde.

4°. Le ſyſtême que je propoſe va réſoudre une infinité de difficultés qui juſqu'à préſent ont exercé pluſieurs plumes bien infructueuſement & ſouvent dans la vue déteſtable de diviſer le genre humain. Je ne dirai pas que je l'aie inventé arbitrairement, quoique pour une fin très-louable, de la même maniere qu'il s'en eſt inventé une infinité d'autres dans la

vue ſeule des intérêts des inventeurs. Je mets le mien au jour, parce que je ſuis convaincu qu'il eſt le ſeul qui ſoit juſte & vrai dans ſon origine & qui puiſſe par conſéquent produire cet effet promis par l'Evangile : *Gloire à Dieu en haut & paix ſur la terre aux hommes de bonne volonté.* Parmi les difficultés épineuſes que ce ſyſtême applanit, ſe trouve celle de manger du ſang & des chairs de bêtes étouffées ou mortes d'elles-mêmes, laquelle il me ſemble avoir traité d'une maniere à ne laiſſer aucun ſcrupule. Une autre difficulté encore que je réſous, eſt qu'en prouvant qu'il y avoir réellement une diſtinction entre les *Chrétiens-Juifs* & les *Chrétiens-Gentils*, je concilie *Pierre* avec *Paul* par rapport à la circonciſion & l'obſervation des autres cérémonies légales : je concilie pareillement *Paul* avec *Jaques* par rapport à la juſtification par la loi ou par les œuvres : ce ſyſtême établit une concordance parfaite entre les Evangiles, les Actes & les Epîtres ; & ce qui eſt encore infiniment plus avantageux, c'eſt qu'il établit un accord parfait entre le Vieux & le Nouveau Teſ-

Luc. II, 14.

tament, & qu'il prouve que Dieu n'a pas donné deux loix differentes, dont l'une dût abolir l'autre : erreur qui a fourni aux ennemis de la religion *Chrétienne*, l'argument le plus invincible qui ait jamais été propoſé contre elle. La ſolution que j'ai trouvée d'une difficulté de cette importance, ne ſera point aſſurément une marque que je ſuis ſans religion : les fruits ſalutaires qui ſe recueilleront infailliblement du ſyſtême que je propoſe, s'il s'établit dans le monde, ſont infinis ; comme d'arrêter, par exemple, les diſputes ſans fin qu'on agite, & les livres ſans nombre qui ſe compoſent particuliérement ſur la juſtification dans l'idée des modernes, ſur les ſens différens de la loi, & qui ſont tout-à-fait contraires à toute loi, ſur la néceſſité abſolue dans laquelle on prétend que ſont les *Juifs* de quitter la religion qu'ils ont reçue de *Moïſe*. Un de ces fruits ſalutaires ſera encore celui rejeter avec mépris ces allégories obſcures & forcées qui n'ont aucun fondement dans les Ecritures & qui ne ſont que les inventions d'hommes fous ou méchans, qui n'ont d'autre deſſein

C'eſt l'objection des *Manichéens* tirée de leur deux principes. Voyez le Dictionnaire de *Bayle*.

ſein que d'embrouiller les curieux, d'amuſer les indifférens & de tromper les ignorans.

5°. De toutes les difficultés que mon ſyſtême applanit, je ne parlerai que de deux ſeulement, deſquelles j'ai touché quelque choſe comme en paſſant; parce que dès qu'on a une fois la maîtreſſe clef d'un bâtiment, on parvient aiſément à l'ouverture de toutes les portes qu'il renferme. La premiere de ces difficultés regarde les controverſes qui ſe ſont élevées ſur le ſeptieme jour, autrement la ſolemnité du Sabbat. La ſeconde regarde l'uſage de l'onction que l'on donne aux malades: deux points que certaines perſonnes ſe ſont donnés bien de la peine d'introduire dans le monde depuis un temps qui n'eſt pas encore fort ancien; leſquels j'ai éclaircis avec autant de briéveté que de netteté. J'aurois bien pu déſigner un plus grand nombre de ces difficultés, s'il eût été neceſſaire &c.... Quant à ce que je me ſuis un peu étendu ſur les reproches que les *Nazaréens*, ou *Ebionites*, ont faits à *Paul*, c'eſt qu'outre que mon ſujet le demandoit, il n'eſt pas

moins vrai que je l'ai fait pour faire voir leur erreur, & que c'étoit injuſtement qu'ils l'accuſoient d'avoir voulu abolir leur loi. Je défie que perſonne puiſſe mieux faire ſon apologie que je l'ai faite à ce ſujet.

6°. VOILÀ, Monſieur tout ce que l'avois à vous dire ſur la premiere Lettre: quant à la ſeconde, eſt bon que je vous prévienne qu'au commencement de l'année 1709 je découvris à la Haye un Manuſcrit des quatre Evangiles, qui avoit été apporté depuis peu de France. Il étoit écrit tout en caractere Irlandois, qui juſqu'alors avoit paſſé pour Saxon: tout le texte eſt en langue Latine; il eſt chargé d'un grand nombre de notes, parmi leſquelles ſe trouvent çà & là quelques petits traits en langue Irlandoiſe. Pour ce qui eſt de l'uſage & de l'importance de ce livre, & de ce qu'en dit le Pere *Simon*, & de la cenſure que j'ai faite du ſentiment de ce Pere, vous l'y trouverez diſcuté d'une maniere ſi étendue, qu'il n'eſt pas neceſſaire que je vous en diſe ici rien. Outre la juſtice que cela m'a donnée occaſion de rendre aux ſciences

& aux écoles floriſſantes des anciens Irlandois, pendant que le reſte de l'Europe étoit déchiré par les guerres & abymé dans l'ignorance, j'ai mis dans ſon vrai jour, mieux que d'autres n'ont eu occaſion de le faire, quel Chriſtianiſme ſe profeſſoit chez cette nation, duquel j'ai donné un extrait fidele en dix-ſept Paragraphes, dans leſquels ont voit la différence énorme qu'il y a entre la religion que profeſſoit alors cette nation & celle qu'elle profeſſe aujourd'hui: j'entends la poſtérité des anciens propriétaires de cette isle, aux quels, comme à mes chers compatriotes & comme à mes compagnons ſoumis au même gouvernement, je recommande de tout mon cœur d'éxaminer ceci ſans partialité. S'ils ſont entêtés d'antiquité, la religion dont je parle, eſt beaucoup plus ancienne que le Papisme dont la plupart d'eux ſont infectés: ils apprendront par la lecture de ma Lettre avec quelle vigueur leurs ancêtres ſe ſont oppoſés aux uſurpations de Rome & ont conſervé leur foi ſans tache pendant un temps fort conſidérable contre toutes les corruptions de cette ville, &

que ce leur a été un ſujet de gloire infinie au deſſus de toutes les autres nations: mais comme la vérité eſt une choſe qui doit être recommandable aux hommes plus que patrie ni parentage, & que je me ſuis toujours fait un principe d'eſtimer ce qui eſt eſtimable en ſoi-même en quelque pays que ce ſoit; de même auſſi je n'ai jamais héſité de blâmer ce que j'ai trouvé de blâmable en ma patrie, auſſi bien que par-tout ailleurs. Je n'ai rien avancé de plus outré ſur cette matiere que ce qu'en a dit le docteur *Prideaux* P. 241. de la I. Partie du II. Vol. de ſon Ouvrage excellent, intitulé; *la liaiſon du Vieux avec le Nouveau Teſtament*, où il rapporte que dans les ſiecles, dont je parle, l'Irlande étoit une Académie qui l'emportoit ſur-tout le reſte de la Chrétienté pour la ſcience. J'ai démontré la vérité de ce qu'il a dit à ce ſujet, par le ſecours d'Auteurs contre leſquels il n'y a pas le moindre reproche à faire, la plupart d'eux contemporains & aucun d'eux Irlandois de nation.

Je vais maintenant vous entretenir d'une addition que j'ai faite à mon livre:

elle conſiſte en trois petites pieces; la Ire. contient deux Problêmes, dont la ſolution me ſeroit d'un ſecours infini dans le Traité que je doit donner ſur la République Moſaïque, ſur laquelle peu de perſonnes ont écrit d'une maniere ſenſée, ſans en excepter même *Sidonius*, ni *Cuneus*, ni *Harrington* Auteur de *l'Oceana*: quoique le dernier ait écrit ſur cette matiere beaucoup mieux que les autres, il laiſſe trop de choſes à deſirer & tombe dans l'erreur en la plupart de celles qu'il traite. La 2e. piece eſt une courte Diſſertation ſur l'Evangile *Mahométan* dont je vous ai déjà parlé; elle eſt de M. *De la Monnoye*, de l'Académie *Françoiſe*, à qui M. le Baron *de Hohendorf* l'avoit donnée en communication depuis que le Prince *Eugene* en a fait l'acquiſition. J'ai ajouté cette piece à mon livre pour y donner encore plus de lumiere, & comme pour confirmer la deſcription que j'ai faite de cet Evangile, que je ſuis bien certain n'avoir jamais été vu par cet Académicien. La derniere piece enfin conſiſte en quelques recherches à faire, leſquelles j'ai imaginées pour ma pro-

pre ſatisfaction & peut-être pour celle des autres, & que j'ai eu ſoin d'envoyer en Aſie. en Afrique & en Grece.

7°. Je me ſuis ſervi de la langue Latine dans les nôtes marginales, comme de celle qui m'a parue la plus convenable à cet uſage parce qu'elle &c. à l'égard de mon ſtile &c. Dans les notes Grecques que j'ai rapportées au bas de quelques pages, je n'ai pas été le maître d'éviter les ligatures & les abréviations, qui dans cette langue ne ſont pas plus néceſſaires que dans la langue Latine. Je puis même fort bien dire &c. C'eſt l'exemple de *Weſtein* qui m'a déterminé à faire imprimer le Grec ſans accens, qui eſt une invention peu utile, très-embarraſſante & moderne ſur le pied que nous les avons aujourd'hui: Quant à toutes les citations d'Auteurs que j'ai rapportées &c. Le jugement que les Auteurs ont porté des choſes, ne peut en avoir changé la nature, je trouve bon que chacun d'eux ait donné ſon ſentiment ſur les opinions qui ſe ſont élevées de ſon temps quant au fait, ſi leur ſentiment eſt exact & fidele; mais je ne leur permets, pas de

raiſonner pour moi, & je ne me livre pas implicitement à leurs deciſions. Quant aux paſſages de l'Ecriture, on voudra bien les lire en leurs places &c.

8°. Les objections auxquelles je pourrois m'attendre, me rappellent naturellement l'idée des perſonnes ſujettes à pointiller. Je ſerois bien fâché qu'elles s'imaginaſſent que lorſque je parle de la foi, j'entends toujours l'inſtitution ou la Religion *Chrétienne*, à cauſe que dans le 16e. chap. de la premiere. Diſſertation j'ai dit qu'elle ſignifie toujours cela toutes les fois qu'on en parle par oppoſition aux œuvres de la loi, & que lorſque je parle des œuvres, j'entends toujours les œuvres de la loi lévitique, parce que c'eſt en effet leur vraie ſignification, quand il en eſt parlé par oppoſition à la foi. Les ſens différens de ces termes ſe rencontrent ſouvent dans les écritures ſaintes: la foi, par exemple, dans le vers. 6. du 1e. Chap. de l'Epît. de *Jaques*, ſignifie une parfaite perſuaſion; mais dans les vers. 1. & 5. du 2e. Chap. elle ſignifie la Religion Chrétienne en général. Elle ſignifie la même choſe dans les vers. 14.

du même Chap. de même que les œuvres doivent s'entendre des cérémonies lévitiques ; mais la charité dont il eſt fait mention dans les vers. 15. & 16. eſt abſolument la même choſe que ce qui eſt exprimé par le mot d'œuvres dans le chapitre 17. Les exemples *d'Abraham* & de *Rahab* rapportés dans les vers. 21. 22. 23. 24. & 25. nous démontrent que les œuvres ſont-là pour ſignifier la loi poſitive & non pas la loi morale. Dans le vers. 21. du 1e. Chap. l'Apôtre appelle plus proprement le Chriſtianiſme la parole greffée capable de ſauver les hommes: je dis greffée ſur la loi de *Moïſe*, qui par elle-ſeule ne peut ſanctifier l'homme intérieur, mais qui néanmoins pour de très-ſages raiſons doit être obſervée éternellement par les *Juifs*, & de laquelle le Chriſtianiſme eſt l'eſprit.

Sam. ii. 26. De même que le corps ſans l'eſprit eſt un corps mort, de même la foi ſans les

Sam. v. 24. œuvres eſt une foi morte. Bien plus, c'eſt qu'un homme peut-être juſtifié par les œuvres, & il ne peut l'être par la foi ſeule: ce qui eſt vrai à la lettre pour les *Juifs* ſeulement. Si *Luther* eût bien

entendu cette diſtinction, il n'eût pas rejetté ainſi qu'il l'a fait une fois, l'Epître de *Jaques* comme apocryphe & comme contraire à la doctrine de *Paul*; parce que la doctrine de ces deux Apôtres étoit parfaitement la même, comme on en ſera convaincu par la lecture de ma diſſertation. La loi a été donnée par *Moïſe*, mais la grace nous eſt venu de *Jéſus-Chriſt* qui a confirmé cette loi. Je me flatte que le Chriſtianiſme recueillera un grand fruit du ſyſtême que je propoſe Chap. 16. & 17. de cette diſſertation. C'eſt par lui, auſſi bien que par l'abrégé du Chriſtianiſme, que j'ai donné dans ma ſeconde Lettre, que j'eſpere prouver, non ſeulement que j'ai de la Religion, mais encore que celle que je profeſſe, eſt parfaitement ſaine. Mais quand je fais réflexion que les recherches ſcavantes ne ſont pas du goût de tous les hommes & à la portée de leur capacité, quelque agréables qu'elles ſoient aux curieux & quelque néceſſaires qu'elles ſoient à la preuve des choſes qu'on expoſe en public, je ne puis me refuſer de donner pas la ſuite un compte encore plus exact

John. I. 17.

de ma Religion, dépouillé de tout ornement de littérature, expoſé en théoremes nuds ſans accompagnement d'aucune ſorte de notes. Je puis bien vous promettre d'avance que vous n'y trouverez point cette eſpece de religion mécanique & artificielle qui conſiſte plus en un reſpect ſtupide pour des formalités établies, en une routine morte de pratiques qui ſe ſuccedent les unes aux autres, comme les points d'un cercle qui eſt en mouvement, que dans un culte raiſonnable & dans un piété ſans affectation. Vous y verrez plus d'objets de pratique que de croyance; mais vous n'y verrez de pratique que celles qui rendent un homme meilleur, & d'objet de croyance que ce qui conduit à la vertu & à la ſcience. Vous n'y verrez rien que les hommes naient intérêt de ſavoir & qui ne ſoit entiérement à la portée de tous. Elle ne contiendra rien de fabuleux ni de myſtérieux, rien d'hypocrite ni d'auſtere, rien de ce qui détourne les hommes des devoirs de leur état; rien de ce qui tend à enfanter l'oiſiveté & le déréglement; rien en un mot de ce qui

contribue à rendre, leurs ames & leurs corps eſclaves; rien de ce qui fournit aux Princes & aux Prêtres des armes contre les intérêts du genre-humain &c.

RIEN n'eſt plus commun que les plaintes qui ſe font avec juſtice contre le manque de piété, & rien n'eſt moins connu que ce qui en eſt la cauſe. Si la Religion a ſi peu d'autorité maintenant dans le monde, ce mal ne provient que de la trop grande autorité des prêtres qui font paſſer pour religion ce qui ne l'eſt nullement & ce qui y eſt même totalement contraire, qui donnent le nom de piété à ce qui n'eſt pas même compatible avec la probité; qui font conſiſter & la Religion & la piété en des choſes qui ne ſont utiles que pour leur aſſurer la poſſeſſion tranquille des avantages attachés à leur état, dont ils n'ont fait l'acquiſition que pour la perte du genre humain en général & des honnêtes gens en particulier. J'avertis que je parle ici à des Prêtres corrompus & intéreſſés, & non à de bons Miniſtres que je reſpecterai toujours &c. C'eſt des premiers ſeulement qu'on peut dire que leur exemple fait des Athées

L'Hiſtoire de *Suede* en fournit de terribles exemples, comme on peut voir au commencement de l'Hiſtoire de *Charles XII.* par M. *De Voltaire.*

& leur doctrine des eſclaves &c. On peut dire auſſi que la matiere de bien de leurs ſermons & de leurs livres de piété ou de morale ſont des babioles métaphyſiques, des fables mythologiques, des rêveries myſtiques, &c. Leurs pratiques intéreſſées & leurs entrepriſes audacieuſes ſont manifeſtes, & on voit tous les jours de nouvelles preuves de leurs deſſeins dangereux & pleins d'ambition, Leur principal but n'eſt que de ſe procurer des richeſſes, & par elles le pouvoir & l'autorité; & c'eſt pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de ces richeſſes qu'ils entrainent les peuples dans l'ignorance, dans la ſuperſtition & dans la bigotterie, & tous ceux qui ſe livrent à leur conduite. Il eſt étonnant combien les Prêtres, même les plus ignorans, ſont ſouvent très-libertins, & les plus impudens Moines-Mendians font telle impreſſion qu'il leur plaît ſur l'eſprit d'une multitude diſpoſée par ſes préjugés à leur donner toute la croyance qu'ils peuvent ſouhaiter; & pendant que ces charlatans ſpirituels de religion, noircissent ſans pudeur ceux qui ſont les vrais

C'étoit ſur-tout le but des Jéſuites.

2 Tim. III. 7.

amateurs de la vérité, ils font entendre à cette multitude qu'ils défendent la cauſe de Dieu contre les ſerviteurs du Diable, & par ces pratiques pleines de calomnies ils lui inſpirent un haine mortelle contre ceux qui ſont les vrais défenſeurs de ſa propre cauſe, & qui, par un ſeul principe de généroſité voudroient la délivrer de l'eſclavage où la tiennent ces ſpirituels chargeurs de fardeaux. C'eſt une aveugle volontaire, qui dès qu'il eſt une fois préoccupé, prend les inventions les plus intéreſſées de ſes conducteurs pour les orales de Dieu-même. Il n'a plus d'yeux d'humanité pour ceux qu'on lui a une fois déſignés pour avoir des ſentimens dangereux, il les regarde comme des libertins effrénés & abandonnés, quelque irreprochables qu'ils ſoient dans leurs mœurs & dans leurs converſations à tous autres égards. Cette multitude ignorante ne pouvant concevoir que des hommes qu'elle s'eſt imaginée n'être pas, juſtes dans la notion qu'ils ont des choſes, parce qu'ils ne les conçoivent pas de la même maniere qu'elle, puiſſent être juſtes dans leurs actions,

quand-même les notions ſur leſquelles ils ne ſont pas d'accord avec elle ne ſeroient point de pratique, mais ſeroient ſimplement de ſpéculation &c.

POUR moi je ferai toujours profeſſion d'une religion que je reconnoîtrai la plus avantageuſe pour l'inſtruction & pour le bonheur de tout le genre-humain en général, quelques ſoient les découragemens qui peuvent la traverſer ; car toute religion qui n'eſt pas telle que celle que je viens de citer, ne ſauroit être vraie & encore moins divine &c. J'ai autant d'horreur pour la tyrannie que de mépris pour la ſuperſtition &c. C'eſt donc cette religion que je veux annoncer avec franchiſe: car outre la récompenſe que j'en recevrai d'abord, qui eſt la ſatisfaction intérieure qui accompagne toujours l'accompliſſement du devoir, j'obligerai encore tous ceux qui aiment la vérité &c.

JE n'ignore aucun des artifices que les Prêtres corrompus, ou conduits par un zele peu éclairé, ſavent mettre en uſage quand il s'agit de décrier les antagoniſtes, & tous leurs myſteres d'iniquité, & j'ai aſſez éprouvé que toutes recher-

ches curieuſes, & toutes découvertes utiles ſur-tout en matiere de religion, reſteroient dans un oubli éternel, ſi ceux qui ſont capables de les faire, s'en diſpenſoient par la crainte des mauvais diſcours ou de tout autre obſtacle. L'illuſtre & ſcavant M. *Le Clerc* a fait une diſſertation intitulée ; *argumentum théologicum ab invidiâ ductum*, dans laquelle il donne un détail de toutes les calomnies que les théologiens mettent en pratique quand les autres argumens leur manquent. Mais quand il s'agit de paroître en faveur de la vérité, rien au monde ne doit nous en détourner, ni les railleries des ignorans & des eſprits foibles, ni les clabauderies d'un Prêtre ou d'un Moine entêté ou intéreſſé, qui s'imaginant compoſer eux-ſeuls toute l'Egliſe Catholique, deshonorent le Chriſtianiſme par l'impertinence de leur conduite. Il eſt certain que de parler contre de telles gens, & même contre ces bouffons & ces arlequins ſpirituels, qu'on voit, ſur-tout en Eſpagne & en Italie, c'eſt ſe déclarer l'ennemi de tout le Clergé en général ; c'eſt ne point croi-

re de religion du tout, en un mot c'eſt nier l'exiſtence de Dieu. Les artifices & les pratiques infames de ces Prêtres mercenaires, quand il eſt queſtion de noircir les ſentimens & de déshonorer les perſonnes de ceux qui leur déplaiſent, ſont ſans nombre; cependant je crois qu'il ne ſeroit pas mal-à-propos d'en dévoiler quelques-unes.

1°. Ils ne manquent jamais de donner une fauſſe couleur à la queſtion qu'ils ont envie de combattre, & de la rendre plus ou moins importante qu'elle n'eſt en effet, & d'abuſer de la confiance implicite de ceux qui ſe livrent à leurs ſoins, pour leur faire croire tout ce qu'ils veulent leur en dire.

2°. Qu'ils entreprennent de perdre un Auteur, ce n'eſt preſque jamais dans ſes propres termes qu'ils repréſentent ſes ſentimens, mais dans les leurs mêmes; & ſous prétexte de les rendres plus intelligibles, ils les défigurent autant qu'il leur eſt poſſible. S'ils emploient les termes de l'Auteur, ce n'eſt qu'en les ſéparant, en les altérant & en affectant ſur-tout de donner leurs propres remarques

ques telles qu'ils puiſſent couvrir l'impertinence de leurs ſophiſmes.

3°. Ils ont ſoin de déguiſer ſes raiſons les plus eſſentielles & ſes argumens les plus ſolides; ils s'emportent en criailleries, ſur des incidens de nulle conſéquence & ſouvent étrangers à la queſtion, en pointilleries ſur des expreſſions hazardées, ſur des défauts d'exactitude dans le ſtile, dans lequel l'écrivain le plus correct peut bien tomber quelquefois, lorſqu'il ſe livre plus à ſa matiere, qu'à ſes expreſſions, ſur-tout dans un ouvrage de quelqu'étendue.

4°. Ils affectent avec une malice étudiée d'écarter le point principal d'une queſtion, pour imputer à l'Auteur des deſſeins tout contraires à ceux qu'il a eus en effet, & qu'il a exprimés; & jugeant des autres par eux-mêmes, ils ſuppoſent qu'il doit y avoir quelques tours de ſcélérateſſe cachés dans l'intention de cet Auteur; parce que leur maxime à eux-mêmes eſt de penſer d'une façon & de s'exprimer d'une autre, toutes les fois que leur intérêt l'exige.

5°. Un de leurs artifices ordinaires & qui ne déſigne que trop la groſſiereté & l'impertinence de leur malice, c'eſt que dans le même inſtant ils repréſentent le même homme comme un ſtupide & comme rempli de fineſſes. Ils diront dans une page que tout ſon ouvrage n'eſt qu'un tiſſu d'ignorance, & dans la page ſuivante qu'il eſt d'un artifice inſurmontable; qu'ils ſont obligés de déployer toute leur ſcience pour le combattre, & même qu'ils ſont obligés d'avoir recours à l'autorité des magiſtrats.

6°. Des propoſitions d'un Auteur qu'ils entreprennent de décrier, ils entendent à merveilles tirer des conſéquences odieuſes, qu'il n'aura ni penſées ni prévues & qui ne peuvent même s'en tirer par aucune déduction régulierement logique & ils ne laiſſent pas de les lui imputer, comme s'il avoit entendu les avancer & les maintenir.

7°. Un des crimes dont ils ont coutume de charger l'Auteur qu'ils attaquent, eſt celui d'innovation, laquelle ſouvent paroît être très-recommenda-

ble, d'autant plus qu'il eſt juſte qu'une nouvelle réforme prenne la place d'une vieille erreur. Il arrive ſouvent que ce qu'ils appellent nouveauté, eſt réellement quelqu'ancienne vérité ſurannée & hors de mode, mais qui n'eſt pas moins une nouveauté dangereuſe pour des gens dont toute la fortune n'eſt fondée que ſur l'erreur.

8°. Un autre crime encore dont ils accuſent volontiers leur antagoniſte, eſt celui-ci, qu'il ne croit pas lui-même ce qu'il enſeigne en ſes ouvrages; qu'il n'écrit que par un eſprit de vanité & de ſingularité, & ſeulement dans la vue de s'acquérir un nom. Ils ne prennent pas garde combien il ſeroit plus juſte de rétorquer contre eux une telle accuſation, & de révoquer en doute la ſincérité de leur croyance, que l'on ſçait n'être fondée que ſur les richeſſes, ſur les honneurs & ſur l'autorité qu'elle leur procure. Pendant que l'on ſçait par expérience que les plus infidelles ſont ceux qui en apparence ſont les plus ardens à perſécuter les autres; pendant que l'on eſt convaincu qu'il eſt abſurde de s'imaginer qu'un

athée puiſſe être non-conformiſte, & qu'un homme qui ne ſe ſoucie point de la vérité, voulût s'expoſer à ſouffrir pour une choſe qui ne l'intéreſſe point du tout, & que l'expérience nous apprend que des gens qui ont de tels ſentimens, n'ont rien qui les empêche de ſe couvrir du voile de l'orthodoxie & d'aſſiſter aſſidûment à l'Egliſe avec les autres.

9°. Si le ſtile de leur antagoniſte eſt chaſte & ſans affectation, dénué de cet air enthouſiaſte des Peres, purgé du jargon barbare de l'Ecole oppoſé au nouveau ſyſtême de dialecte, ils crient alors que ſes principes ſont dangereux, & que plus il eſt intelligible, plus ſon poiſon eſt à craindre.

10°. Si la diſpute roule ſur des matieres de fait, & ſi leur antagoniſte fonde ſes propoſitions ſur des autorités auſſi convenables qu'elles ſont en grand nombre, ils diſent que ce n'eſt qu'une vaine parade d'érudition, & ils n'omettent rien de ce qui peut contribuer à avilir ce qu'ils ne peuvent eux-mêmes s'empêcher d'eſtimer. Ils ont grand ſoin de couvrir

du nom de zele l'indécence de leur groſſiéreté; car on peut établir comme une vérité conſtante qu'ils ſont les hommes du monde les plus remplis de fiel contre leurs adverſaires. C'eſt-là la maxime la plus ordinaire des *Jéſuites-Papiſtes*, & ce que pratiquent aſſez bien nos *Jéſuites-Proteſtans* : j'appelle ainſi ceux qui ſe gouvernent par les principes des premiers.

II°. UNE pratique encore qui leur réuſſit aſſez bien, eſt d'impoſer à leur antagoniſte le nom odieux de quelque héréſié, ſoit ancienne ou nouvelle, qui ne ſe trouve que trop ſouvent être un nom dont on déshonore la vérité même; & pour le peu qu'une des propoſitions de cet antagoniſte ſe trouve conforme à quelqu'une de celles qui ſont propres à l'héréſie dont ils l'accuſent, ils ne ſe font pas le moindre ſcrupule de publier que toutes les autres ſont dans le même cas, comme s'il n'étoit pas conſtant que chaque héréſie eſt en poſſeſſion de profeſſer quelques vérités dont elle ſe ſert à couvrir tous les menſonges qu'elle contient à tous autres égards.

12°. ENFIN, quand tous les moyens que je viens de rapporter, n'ont pas été capables de flétrir la doctrine de celui qu'ils ont deſſein de perdre, leur derniere reſſource eſt d'attaquer ſa perſonne & de ſaiſir les premieres hiſtoires qui leur tombent ſous la main ſur ſon compte, quelque ridicules qu'elles puiſſent être. Ils repaſſent d'une maniere qui fait pitié toutes les fragilités de ſa vie à laquelle ils ne font aucun quartier, fût-elle plus irréprochable que celle du meilleur de ſes voiſins. Ils l'accuſent des crimes qu'ils prétendent devoir accompagner néceſſairement ſes notions; ils n'héſitent point de répandre contre lui les calomnies les plus infâmes & avec d'autant plus de ſuccès que perſonne au monde n'entend mieux la circulation du ſcandale qu'eux.

CE ſont-là, outre les perſécutions & les violences, les artifices ordinaires des Moines & des Eccléſiaſtiques corrompus ou animés d'un faux zele, ou ignorans & d'un eſprit foible. A ces marques il eſt impoſſible de les méconnoître, mais ſur-tout à ce cri de guerre, à l'athéiſme auquel ils ont d'abord recours, con-

tre quelque perſonne, que ce puiſſe être, qui eſt aſſez hardie pour contredire leur conduite; & ce qui contribue le plus à procurer le ſcandale dans la religion & à faire réellement des athées, c'eſt qu'ils répandent ordinairement le venin de leurs accuſations ſur des perſonnes du ſens le plus juſte & de la conduite la plus ſage, & qu'ils donnent le nom de bons & fideles enfans de l'Egliſe à des gens les plus ſots, les plus ignorans & les plus mépriſables, pourvû qu'ils ſoient dévoués à leurs ſentimens, à leurs intérêts. & qu'ils leurs ſoient ſoumis en tout aveuglément comme à Dieu-même. La plûpart des laïques-mêmes qui ſe ſont rendus les bêtes de ſomme des prêtres, ne laiſſent pas d'imiter plus ou moins les dignes pratiques de leurs paſteurs, juſqu'au point qu'un homme devient à leur égard un infidele, un demon-même, pour différer d'eux en la moindre bagatelle; les exemples n'en ſont que trop communs &c. il eſt rare que les accuſations d'athéiſme élevées par nos eccléſiaſtiques aient été beaucoup mieux fondées que ce que dit l'auteur du diction-

naire d'architecture au Chap. V. de ſon introduction contre ceux qui mépriſent cet art mécanique. Ce qui a rendu ces vaines accuſations auſſi mépriſables que les bules des Papes le ſont à Conſtantinople: ce qu'il y a encore de plus fâcheux pour eux, c'eſt que le feu d'Enfer lui-même a perdu beaucoup de ſa chaleur dans leur bouche, depuis quils en ont fait la punition commune des fautes les moins puniſſables, telles que celles de rejeter certaines notions chimériques qu'ils ont alambiquées des ouvrages des Peres ſur la prêtriſe & ſur le ſchiſme, & celle de ne pas ajoûter une foi implicite à certaine doctrine de leur invention qu'ils ne croient ni ne pratiquent eux-mêmes, comme l'obéiſſance aveugle, paſſive, &c. Et une infinité d'autres qu'ils attribuent avec autant de fauſſeté que d'impiété à Moïſe ou à J. Chap. &c.

Je m'attends bien à être foulé aux pieds ſans miſéricorde par ceux qui ſeroient les moins capables de me relever des erreurs dans leſquelles j'aurois pu tomber, par ce qu'il n'y a perſonne d'infaillible. Répondre ſeulement pour répon-

dre & ſe récrier ſur les choſes auxquelles ils n'y a pas la moindre choſe à redire, eſt une pratique ſi ordinaire qu'elle ſera toujours l'objet du mépris des ſages. Une autre pratique aſſez ordinaire à certaines gens; eſt celle de s'accrocher à tous ceux qui ont le malheur de leur déplaire, en leur imputant les ſentimens d'un auteur qui ſera leur ami, quand ils ne peuvent avoir de priſe ſur l'auteur-même &c. C'eſt par une pareille & ſi injuſte méthode qu'il a été répandu dans le monde, avec autant d'impudence que de menſonge, que j'avois part au traité de la liberté de penſer, quoique j'y euſſe auſſi peu de part que les perſonnes-mêmes qui m'en ont accuſé. Elles doivent ſavoir que je n'écris point en ſociété, mais elles ont cru qu'il ſuffiſoit que je fuſſe connu de l'auteur, pour avoir eu part à ſon livre. Je conviens que l'auteur eſt un homme d'un mérite parfait & un ſage Anglois. Je me ferai toujours honneur d'avoir de pareils amis, quelques ſpéculatifs que ſoient leurs ſentimens, deſquels je ne dois pas plus répondre qu'eux des miens. S'il en étoit autre-

ment j'aurois en vérité bien à repondre ; car j'ai pour amis des hommes de mérite, de toute ſecte, de toute croyance, & de toute religion, dans tous les pays de l'Europe & dans d'autres encore plus éloignés ; je ſouhaiterois en avoir encore davantage : c'étoit la maniere louable des anciens, & je la regarde comme le chemin le plus ſûr, pour parvenir ſolidement à la connoiſſance de la vérité, & elle eſt fondée ſur l'humanité-même. Quiconque craint de s'expoſer ſeul au dehors, n'eſt pas capable de ſe défendre en ſon propre pays : une bonne cauſe ne craint point d'entendre tout ce qu'on peut dire de pis contr'elle parce qu'elle ne ſe défie pas de ſa propre valeur. J'oſe donc bien expoſer ma croyance vis-à-vis de quelqu'homme que ce ſoit, ſi elle eſt juſte il peut s'en laiſſer perſuader, ſi elle eſt fauſſe, il peut m'en convaincre. S'il ne fait ni l'un ni l'autre, il peut reſter dans ſa liberté : je ne ſaurois pour cela lui vouloir du mal ni rompre avec lui, ſi d'ailleurs il poſſede quelqu'art, quelque ſcience, quelque bonne qualité, dont je puiſſe retirer quelque profit ; mais je mépriſerai tou-

jours un bigot ignorant & hargneux, de quelque religion qu'il ſoit, & quelque part que je le trouve, parce qu'il n'y a aucun fruit à recueillir de la compagnie de telles gens, qui ſont toujours prêts à s'oppoſer à toutes généreuſes recherches.

Tous les artifices de la calomnie dont je viens de parler, viennent d'être mis en uſage tous à la fois contre un ſeul homme, qui eſt le très-Révérend Evêque de Brangor, qui a voulu s'engager généreuſement dans la cauſe du Genre humain, dans celle du Chriſtianiſme & dans celle des laïques, il ſeroit à ſouhaiter que ces derniers ne l'abandonnaſſent pas à la merci de ſes ennemis; lui qui a établi avec non moins de courage que de probité, leurs privileges comme hommes, comme chrétiens, comme créatures raiſonnables & en vrai Proteſtant contre les clabauderiers de toute la partie du Clergé, qui ne reſpire que le Papiſme. La malice des Démons s'eſt éxercée contre ce Prelât, les langues de méchans ont été éguiſées contre lui, à cauſe de l'intrepidité avec laquelle il s'eſt oppoſé au Papiſme, comme à la plus terrible malé-

diction qui puiſſe tomber ſur une nation, le plus grand des malheurs qui puiſſe arriver aux hommes en général par rapport à leur liberté, tant du côté de la Religion que du côté de la politique. Tout hommes qui prétendront ſe mettre à la place de Dieu, ſous quelque nom que ce puiſſe être; qui voudront établir arbitrairement leur empire ſur l'entendement & ſur la conſcience des autres, ſeront toujours prêts à perſécuter quiconque oſera paroître pour la vérité, prêcher qu'ainſi que Jéſus-Chriſt eſt Roi de ſon propre Royaume, & que ce Royaume n'eſt pas de ce monde-ci, que de même auſſi ſa religion n'eſt pas faite pour être établie & avancée par les récompenſes ou par les punitions de ce monde-ci. Si ces antagoniſtes n'oſoient pas tout-à-fait nier que les paroles de l'Ecriture ſont poſitives, que le Royaume de Jéſus-Chriſt n'eſt pas de ce monde-ci, ils l'avoueront d'une certaine façon qu'ils n'entendront pas moins pour cela que toute la terre doit être leur patrimoine; que favoriſer & avancer l'économie de l'Evangile conſiſte à dépouiller les au-

tres de leurs droits, à faire une monopole de la Religion, à ſe faire un revenu de la prédication de l'Evangile, au lieu de lui donner un paſſage franc & libre par tout le monde. C'eſt cet eſprit d'Anti-Chriſtianiſme qui eſt la ſource d'une infinité de maux: ſi des perſonnes conſidérables n'interpoſent leur autorité en faveur de la liberté Chrétienne, à l'exemple de l'illuſtre Evêque dont je viens de parler, ce généreux prédicateur de la vérité, pour lequel j'ai un reſpect très-ſincere, quoi qu'il puiſſe avoir quelques ſentimens différens des miens ſur des matieres de peu d'importance, & que peut-être, je puiſſe ne pas penſer tout-à-fait comme lui ſur le ſujet du livre que je préſente ici.

Je conclurai cette longue Préface, en vous diſant que la premiere des deux Diſſertations préſentes, que je publiai dès l'année 1709. en forme de lettres à Méguletor, a peut-être occaſionné l'allarme qui fut ſonnée il y a 4. ou 5. ans par l'auteur du Traité ingénieux, intitulé: Remercimens du Clergé à Phile Luterus de Leipſick, ſur une fauſſe notion

ſans doute; comme ſi quelqu'un eût entrepris d'introduire un nouvel Evangile à la place des quatre reçus chez tous les Chrétiens. Mais je ſuis certain que toute crainte à cet égard ſe diſſipera aiſément, & que Mathieu, Marc, Luc & Jean défendront leur terrein contre ce Barnabas, auteur prétendu de l'Evangile des Mahométans &c.

Je suis avec un profond reſpect V. T. H. S. J. Toland 1718.

Janvier 20. &c.

NOTA. La Préface précédente eſt une traduction exacte & littérale de celle de l'original, à l'exception de quelques endroits qu'on a ſupprimés, & de quelques petits changemens ou éclairciſſemens, que l'on y a fait. On a élagué auſſi certains détails comme étant fort inutiles & un verbiage ennuyeux dans une préface qui n'eſt déjà que trop longue: nonobſtant ces omiſſions que nous avons ſeulement marquées par un &c. elle eſt préférable à la petite préface qu'on avoit miſe à la tête de la premiere Diſſertation, parce que celle-ci n'étoit qu'un extrait de la premiere & non une ſimple traduction de l'original. D'ailleurs elle étoit peu exacte, fort imparfaite, & quelquefois peu conforme au véritable ſens de ſon auteur. Ainſi il faut s'en tenir à la précédente qui eſt une traduction de celle de l'auteur, & non à ce petit Extrait qui étoit d'une main étrangere & que pour toutes ces raiſons nous avons ſupprimé.

LETTRES

LETTRES
OU DISSERTATIONS.
L'UNE SUR LES NAZARÉENS;
L'AUTRE SUR LE CHRISTIANISME;
TEL QU'IL SE PRATIQUOIT EN
IRLANDE.
DANS LES PREMIERS SIECLES.

LETTRE PREMIERE

LE NAZARÉEN, OU *LE CHRISTIANISME* DES JUIFS, DES GENTILS *ET DES* MAHOMÉTANS.

Intacta & nova, graves offenſæ, Levis gratiæ.
PLINE. Lib. 5. *Epiſt.* 8.

CHAPITRE PREMIER.

PAR la derniere lettre que je vous ai écrite, illuſtre Méguletor, je promis de vous envoyer une Diſſertation ſur un ſujet bien nouveau: je prétends m'acquitter ici de ma promeſſe; mais j'ai à faire préalablement une ou deux réflexions,

qui ne m'écarteront pas beaucoup de mon ſujet. Vous ſavez les grandes récompenſes qui ont été promiſes publiquement & de mon côté j'en fais de plus grandes encore qui ont été promiſes en particulier, à quiconque ſeroit aſſez fortuné pour récouvrer ce qui nous manque des ouvrages de Tite-live & de Corn. Tacite. Je ſuis perſuadé néanmoins, & par ce qui ſe pratique couremment dans ce monde, & par un grand nombre d'exemples que j'ai eus dans ce goût-là, que ſi quelqu'un avoit aſſez de bonheur pour faire la découverte de ces manuſcrits ou de tout autre qui ſeroit encore plus précieux, il ſe trouveroit abandonné à la merci des libraires & à la générosité des ſouſcripteurs. Nous en avons un exemple bien touchant en la perſonne de Thomas Hyde, Garde de la Bibliotheque de Bodley à Oxford, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe de Chriſt & Profeſſeur des langues orientales. Ce Docteur annonça à toute la terre qu'il avoit acquis la connoiſſance parfaite de la littérature des anciens Perſans; qu'il entendoit leurs caracteres & leur langue, qu'on re-

gardoit comme perdus depuis bien des ſiecles; que les ouvrages originaux de Zoroaſtre & de pluſieurs autres Mages ſubſiſtoient encore, qu'ils contenoient leur hiſtoire, les loix de leur Gouvernement & leur Religion, & qu'il étoit en état de les mettre au jour. Après avoir affirmé toutes ces particularités, après avoir publié pluſieurs paſſages de ſon hiſtoire (1) latine de la Religion des anciens Perſans, & pluſieurs exemples de leurs caracteres, en prévenant le public qu'il s'étoit réſervé l'intelligence de leur alphabet comme la clef de ſon ſecret, il eut beau s'adreſſer au public, à tous les miniſtres Wigs & Toris, les uns après les autres, il n'a pu parvenir à engager un nombre aſſez conſidérable de bienfaiteurs pour le mettre en état de faire imprimer les livres de cette eſpece qu'il avoit déjà recouvrés, & d'acquérir ceux qu'il ſavoit être exiſtans. Il fut obligé de faire fondre à ſes dépens un aſſortiment de caracteres de l'ancien Perſan. Il me montra une fois un de ces livres, par le moyen deſquels il

(1) *Hiſtoria Religionis veterum Perſarum eorum qui Magorum &c. eorum exquiæ* 1700.

étoit parvenu à acquérir la connoiſſance des autres: il étoit écrit en lignes alternatives, les unes rouges & les autres noires, ſi je m'en ſouviens bien; les unes en caracteres & en idiomes anciens & les autres en caracteres & idiomes modernes, qui n'avoient entr'eux aucune reſſemblance. J'avouerai franchement que je n'ai jamais eu une grande idée du jugement du Docteur Hyde, lorſqu'il ſe mêloit de raiſonner de Philoſophie ou de Théologie, mais je l'ai cru un juge fort compétent des choſes qui concernoient ſa profeſſion particuliere. J'aurois ardemment ſouhaité qu'il eût trouvé un encouragement raiſonnable à exécuter ſon deſſein, afin que par la traduction des livres qu'il annonçoit, nous euſſions pu juger par nous-mêmes du rapport qu'il y a entre ce que les adorateurs du feu (2) répandus dans la Perſe & diſperſés dans les Indes orientales croient avec tant de zele & cachent avec tant d'induſtrie, & ce que les auteurs

(2) C'eſt à tort qu'on leur impoſe ce nom par raport à la vénération qu'ils ont pour le feu, qu'ils regardent comme le ſymbole de la Divinité: les Mahométans les appellent auſſi, kaurs, hérétiques mécréans.

Grecs & Latins nous ont laiſſés ſur Zoroaſtre & les autres Mages, ſur leurs mœurs, leur langue & leur religion, & ce qu'en penſent eux-mêmes les Perſans d'aujourd'hui. La République des lettres en retireroit autant de fruit que de l'intelligence des hiérogliphes des anciens Egyptiens, de leurs caracteres & de leur langue dont les ſçavans déplorent tous les jours la perte & qu'ils voudroient récouvrer, quelques peines & quelques dépens qu'il leur en dût coûter. Il ne ſeroit pas moins à ſouhaiter que quelqu'un entreprît de nous (3) donner l'intelligence du Shaster: c'eſt un manuſcrit en langue Malabare, qui croupit inutilement dans la Bibliotheque de Bodley à Oxford, qui contient la Religion des Bramines Indiens de nos jours, laquelle ils ont reçue des anciens Bramines qui la tenoient du Ciel même. Quelques puiſſent être les contes ridicules, les miſteres, les contradictions contenus en ce livre, il ne nous conduiroit pas moins à découvrir, non-ſeulement ce qui fait l'objet de la croyance des In-

(3) M. S. S. ci-deſſus Bibliotheq. De Bodley p. 8. num. 2861.

diens modernes, mais encore à éclaircir ce que les anciens auteurs ont écrit de leur philoſophie & de leur religion.

SANS m'écarter ſi loin, je ne dois pas être ſurpris que nous ſoyons ſi peu inſtruit de ce qui regarde des nations & des langues éteintes depuis ſi long-temps, puiſque nous croupiſſons dans une ignorance profonde ſur ce qui regarde un peuple qui fleurit ſur la terre depuis plus de mille ans, qui nous eſt contemporain, qui diviſé en un nombre infini de ſectes, de langues & de dialectes, eſt répandu ſur la plus grande partie de la ſurface de la terre; avec lequel, non ſeulement nous ſommes tous les jours en commerce, mais encore que nous avons reconnu en pluſieurs endroits pour ſçavant, poli, très-ingénieux & poſſedant une variété infinie de livres. Nous le connoiſſons ſi peu, que ce n'eſt, pour ainſi dire, que d'aujourd'hui que nous ſommes détrompés ſur l'hiſtoire du Pigeon de Mahomet, des miracles qu'on lui attribue & de la ſuſpenſion de ſon tombeau, qui eſt abſolument fauſſe, inconnue aux Mahométans, & qui n'eſt fondée que ſur les frau-

des pieuſes de nos Chrétiens. L'illuſtre & ſçavant M. Reland, Profeſſeur des langues orientales à Utrecht, nous a détrompé ſur une infinité d'erreurs groſſieres dans leſquelles nous étions ſur la Religion des Mahométans. D'autres Docteurs depuis lui, & entr'autres le très-modéré théologien & le très-ſçavant Docteur Prideaux nous ont pareillement détrompé ſur quantité de faux préjugés dans leſquels nous étions ſur leur Religion & ſur leur politique.

LA matiere de cette lettre-ci eſt un ſujet qui peut bien avoir été effleuré par quelque autre; mais il n'a jamais été bien éclairci. Le titre que je lui donne de *Chriſtianiſme Mahométan* peut bien vous étonner d'abord; au lieu que celui de *Chriſtianiſme des Juifs & des Gentils* n'aura rien de ſurprenant pour vous: mais je me flatte que lors que vous aurez lu cette diſſertation, vous ſerez convaincu que dans un ſens les mahométans peuvent-être appellés Chrétiens, avec autant de juſtice que l'on appelle Juifs les premiers Chrétiens, & que s'il arrivoit jamais que le Grand-Seigneur éxigeât

en faveur de ſes ſujets le libre exercice de leur Religion à Londres & à Amſterdam, il n'y auroit point d'inconvénient d'y conſentir; puiſqu'il permet à toutes les ſectes des Chrétiens l'exercice libre de leur Religion dans tous ſes Etats. Vous y verrez des raiſons qui vous perſuaderont d'une vérité qui paroîtra d'abord un paradoxe; ſçavoir, que Jéſus-Chriſt n'a jamais aboli la loi judaïque ni en tout, ni en partie, ni dans la lettre, ni dans l'eſprit, malgré la croyance contraire ſi univerſellement établie: vous y verrez encore des raiſons qui vous perſuadront de pluſieurs vérités importantes ſur le Chriſtianiſme véritable & pur, tel qu'il étoit dans ſon origine: vous y verrez enfin que la Doctrine du Mahométiſme n'eſt pas la production d'un prétendu Sergius, moine Neſtorien, perſonnage emprunté, dont le nom a ſervi juſqu'à préſent à établir une infinité de deſſeins magnifiques, mais qu'elle été puiſée dans les ſources les plus pures de la Religion chrétienne. Quoiqu'en général je n'aie prétendu que faire la fonction d'hiſtorien, & que je ne me ſois permis

de faire de réflexions que celles qui conviendront à mon ſujet que j'ai puiſé dans la Bible & dans les Peres, je ne laiſſerai pas, quand il en ſera beſoin, d'indiquer des methodes, par leſquelles on pourra raiſonnablement réfuter les erreurs des ignorans ou des méchans; & c'eſt ce que je ferai particulierement en mettant au jour les difficultés les plus eſſentielles qu'ils peuvent objecter, & en exhortant nos théologiens & tous les autres que cela regarde, à prouver l'autenticité, la divinité & la perfection des Saintes Ecritures, comme le ſeul moyen d'impoſer ſilence à tous ceux qui oſent les combattre.

VOUS trouverez dans les chapitres ſuivant tout l'eclairciſſement que vous pouvez déſirer ſur l'Evangile nouveau, dont j'ai fait la découverte, & les recherches que ce livre m'a donné occaſion de faire ſur la doctrine des Mahométans, qui ne nous eſt pas ſi abſolument indifférente qu'on le croit, auſſi bien que ſur la mythologie des Payens, qui fait une partie conſidérable de nos études, tant dans les écoles particulieres, que dans les Univerſités.

CHAPITRE II.

PARMI le grand nombre d'Evangiles, d'actes, d'Epitres & de révélations qui ſe trouvent repandus dans les premiers temps de l'Egliſe, & que la majorité des Chrétiens a rejetés comme apocryphes, deſquels il reſte encore quelques-uns entiers, tels que l'Evangile de Jaques & d'autres en fragmens; parmi ce grand nombre, dis-je, parut un Evangile ſous le nom de Barnabas comme on le voit par le fameux decret de (4) Gelaſe,

(4) *Hujus decreti verba huc ſpectantia, cum varientibus quorumdam codicum lectionibus, ſic ſe habent: itinerarium nomine Petri Apoſtoli, quod appellatur ſancti Clementis, libri octo (potiùs Decem) apocryphum: actus, nomine Andreæ Apoſtoli, Apocryhi: actus nomine Philippi Apoſtoli, Apocryphi: Actus nomine Petri Apoſtoli, Apocryphi; Actus nomine Thomæ Apoſtoli, Apocryphi; Evangelium, nomine Thadæi (ut & Mathiæ) Apocryphum; Evangilium nomine Thomæ Apoſtoli, quo utuntur Manichæi, Apocryphum; Evangelium nomine Barnabæ, Apocryphum: Evangilium nomine Bartholomæi, apoſtoli étiam nomine Jacobi minoris; Apocryphum: Evangelium nomine Andreæ Apoſtoli, (ut & Petri) Apocryphum: Evangelia quæ falſavit Lucianus, apocrypha. Evangelia quæ falſavit Hiſechius, Apocrypha; liber de infantiâ Salvatoris, apocryphus: liber de nativitate Salvatoris & de ſanctâ Mariâ, & de obſtetrice Salvatoris, apocryphus: liber*

Evêque de Rome, dans lequel ce livre eſt inſéré au rang des apocryphes. Quoi qu'il ſemble que Gelaſe ait été le ſeul à diſcuter les livres indiqués pour apocryphes dans ſon decret, il ſe trouve des Ecrivains qui croient qu'il n'en eſt pas l'auteur; qu'il avoit été commencé longtemps avant lui par Damaſe, retouché & augmenté par Hormidas. L'Evangile de Barnabas eſt encore cotté dans l'Index des Ecritures que Cotelerius (5) a publié ſur le 1789eme. manuſcrit de la Bibliotheque du Roi de France. Il en eſt encore fait mention dans la collection de Barroccius ſur le 206eme. manuſcrit de

qui appellatur Paſtoris, apocryphus: Libri omnes quos fecit Lenticius (potiùs Lencius, Charmùs ſcilicet) Diſcipulus Diaboli, apocryphi: liber qui appellatur, actus Theclæ & Pauli Apoſtoli, apocryphi. Revelatio quæ appellatur Thomæ Apoſtoli, apocrypha: Revelatio quæ appellatur Pauli Apoſtoli, apocrypha: Revelatio quæ appellatur Stephani, apocrypha: liber qui appellatur tranſitus St. Mariæ apocryphus: liber qui appellatur ſortes apoſtolorum, apocryphus. Liber qui appellatur laus apoſtolorum apocriphus: liber Canonum apoſtolorum apocryphus, Epiſtola Jeſu ad abgarum regem apocrypha apud gratia. Diſtinct 15. Can. 3 & in tomo 4 Concilior. ac aliis paſſim.

(5) *Indiculus ſcriptorum in judicio de Conſtitut apoſtolic.*

la Bibliotheque (6) de Bodley, qui eſt ſuivi de l'Evangile ſelon St. Matth; qui certainement veut dire ici Mathias & non Mathieu; puiſqu'il eſt vrai que dans quelques copies qui nous reſtent du Decret de Gelaſe, on y trouve un Evangile attribué à Mathias, auſſi bien que dans Origene, Euſebe, Jérôme & Ambroiſe,

(6) *Catalogus hicce Baroccianus, cui noſtras obſervationes uncinullis incluſas inferre pergemus, ſic ſe habet in prædicto codice poſt damaſcenum de menſibus maſcetain. Adam (libri nimirùm adamo olim à Judæis aſſîti, ſpeciatim parva Geneſis) Enoch (ſcilicet Prophetia) Lamech (itidem prophetia (Les Patriarches (Teſtamentum Duodecim Patriarcharum) la priere de Joſeph, Elam & madam (Eldad & medad,) le teſtament de Moïſe (legitur & alius liber Dictus,) l'aſſomption de Moïſe, las Pſeaumes de Salomon ou Cantiques de Salomon, l'apocalipſe d'Elie, vel prophetia, la viſion d'Iſaïe, autrement l'Echelle d'Iſaïe; l'apocalipſe de ſophonie; l'apocalipſe de Zacharie, Patris nempé Joannis Baptiſtæ; l'apocalipſe d'Eſdras, l'hiſtoire de Jaques; l'apocalipſe de Pierre; les voyages & les inſtructions faites par les apôtres (Petri nempé, Pauli, Joannis, Thomæ & Caterorum) la Lettre de Barnabé; les actes de Paul; l'apocalipſe de Paul; la Doctrine de Clement, la Doctrine d'Ignace, la Doctrine de Polycarpe, l'Evangile ſelon Barnabé, l'Evangile ſelon Mathias, labentur & inter apocrypha in nicephoſi Chronographia, Thomæ Evangelium, Clementis 1. & 2. Epiſtola, Ignatii Epiſtolæ omnes, cum hermiæ Paſtore.*

& par les Catalogues que nous ont laissés ceux qui ont écrit sur les livres apocryphes. Je ne dois pas néanmoins cacher que dans l'Index de Cotelerius aussi bien que dans celui de la Bibliotheque de Bodley, le nom de Mathieu est écrit tout-au-long, soit qu'il le soit ainsi par erreur dans le manuscrit, ou que celui qui en a fait la copie, ait écrit Mathieu au lieu de Matth. ....

QUELQUE mention que nous trouvions dans les anciens écrits de l'Evangile de Barnabas, il est vrai cependant qu'il ne nous en reste pas le moindre fragment d'imprimé sous ce titre. On voit seulement dans la collection (7) de Barroccius sur le 39ème. manuscrit ou fragment qui contient les paroles suivantes : l'Apôtre Barnabas dit que (8) les paroles sont en Grec &c. celui qui se répand en mauvaises disputes, aura toujours le dessous, parce qu'il ne sauroit manquer d'être le plus grand pécheur. Ici Barnabas est Act. 14. 14.

(7) *Vide Grabii spicileg Patrum tom.* 1. *p.* 302.

(8) L'Apôtre Barnabé a dit : le vainqueur dans de mauvaises disputes est le plus malheureux, par ce qu'il lui survient un surcroît de péché.

qualifié d'apôtre ; il l'eſt de même plus d'une fois par (9) Clément l'Alexandrin, par Luc ou par tel autre qui ait été l'auteur véritable des actes des Apôtres. Mais comme nul ouvrage particulier de Barnabas n'eſt cotté ſous ce nom dans la collection de Barroccius, je m'attends bien qu'une perſonne de votre exactitude ne manquera pas de me demander où j'ai appris que ce paſſage appartient à l'Evangile qu'on lui attribue ; puiſqu'on ne voit rien dans l'Epitre, qui nous reſte ſous ſon nom, qui nous le prouve. L'objection eſt juſte, parce qu'il pourroit bien avoir écrit d'autres livres dont il ne nous ſoit reſté aucune connoiſſance. C'eſt ſur quoi je vous promets une réponſe ſatisfaiſante & en peu de mots dans le cours de cette lettre-ci, la plus longue que je vous aie jamais écrite. Quand à ce qui regarde l'Epitre attribuée à Barnabas, il y a longtemps que des auteurs de mérite ont prouvé que c'étoit une piece ſuppoſée ; mais

(9) *Stromat lib. 2. ſic etiam audit apud pleroſque Patres, & parum abeſt quin Epiſtola ipſi attributa à quibusdam hodièque habeatur canonica.*

mais quelle qu'en puiſſe être l'autenticité; il eſt ſûr que l'Evangile dont je viens de parler, ne peut-être de la même plume que cette Epitre, qui eſt écrite ſpécialement contre les Chrétiens qui judaïſoient.

CHAPITRE III.

APRÈS ce que je viens de dire de l'Evangile de Barnabas, ou plutôt après vous avoir prouvé ſimplement qu'il y a eu un tel Evangile, je viens préſentement à l'Evangile des Mahométans, qui eſt probablement dans ſa plus grande partie le même que celui de Barnabas, qui par conſéquent n'eſt pas ſi abſolument perdu que ſe le ſont perſuadés tous les auteurs Chrétiens. Vous allez être ſurpris au nom d'un Evangile des Mahométans; mais votre étonnement ceſſera, lorſque vous ferez attention que les Mahométans croient comme un article fondamental de leur foi, qu'il a paru ſur la terre ſix perſonnages éminens, desquels chacun a été auteur de nouvelles inſtitutions, chacun d'eux ayant ſurpaſſé

en perfections celui qui l'avoit précédé; que l'inſtitution que chacun d'eux a aportée, quoique nouvelle, ne contenoit néanmoins, qu'une ſeule & même Religion; que ces ſix perſonnages étoient Adam, Noé, Abraham, Moïſe, Jéſus, & enfin Mahomet, qu'ils diviſent leurs différens ſyſtèmes en autant de (10) périodes qu'ils appellent l'œconomie de Dieu. Il y en a quelques-uns parmi-eux qui ſubdiviſent encore ces périodes juſqu'à la fin du monde; enſorte que ſuivant le calcul des derniers il n'en reſte plus qu'une & une partie de celle qui court. Ce ſont des gens qui connoiſſent à la préciſion le commencement & la durée des choſes. Pour revenir donc aux Mahométans, ils croient par tradition qu'Adam, Noé, Enoch, Abraham & d'autres patriarches & prophetes ont eu différens livres qui leur ont été envoyés du

(10) *Tritum eſt illud Theologicorum, genus ſcilicet humanum, ab Adamo ad Noacum fuiſſe ſub lege naturæ, à Noacho ad Abrahamum ſub præceptis Noachis, ab Abrahamo ad Moſen ſub circonciſione: à Moſe ad Chriſtum ſub ritibus Leviticis, & ſic inde ſub Evangelio usque ad millennium, vel ſecundùm alios, ad ſupremum judicium.*

Ciel, juſqu'au nombre de 104 dans lesquels la volonté de Dieu leur étoit révelée, & de tous ces livres ils ne croient d'obligatoires que le Pentateuque de Moïſe, les Pſeaumes de David, l'Evangile de Jéſus-Chriſt & enfin l'Alcoran de Mahomet. De ces livres en général & de chacun d'eux en particulier, voici ce qu'ils diſent: Quiconque refuſe ſa foi à ces livres & fait le moindre doute ſur tout leur contenu & ſur toutes leurs parties, juſqu'aux moindres, eſt un infidele. Je pourrois vous citer un grand nombre d'autorités, pour prouver la vérité de ce formulaire, mais je me contenterai de vous renvoyer à l'abrégé de (11) la Théologie Mahométane, traduit par l'illuſtre Profeſſeur Adrien Reland, dont je vous ai déjà parlé. Vous y trouverez que les Mahométans, non ſeulement ſurpaſſent les Chrétiens dans le ſoin qu'ils prennent à conſerver l'intégrité de leurs livres ſaints; mais encore qu'ils conſervent entre ces livres un accord plus parfait, & qu'ils poſent pour

(11) *Adriani Relandi de Religione Mahometicâ libri duo*, p. 25. &c.

principe que, puiſque ces livres ont été inſpirés de Dieu, il s'enſuit que chacune de leurs lignes, chacun de leurs mots le ſont pareillement, & que par conſéquent il n'y a pas le moindre lieu de préſumer qu'ils puiſſent être ſujets à des lectures diverſes, ou à quelqu'autre critique que ce puiſſe être. Ils penſent que s'il eſt vrai que de ſçavans hommes aient pu y changer, ajouter, diminuer, ou ſubſtituer la moindre choſe, quelque convenable qu'elle ſoit d'ailleurs à l'eſprit ſaint, il n'y a plus abſolument d'inſpiration, & qu'en ce cas le livre devient l'ouvrage du ſçavant qui l'a retouché; voulant dire par là que c'eſt la production d'auteurs différens & de temps différens: de ſorte qu'il ne reſte rien du livre original, fut-il auſſi gros qu'il l'ait jamais été. Il faut obſerver ici que le ſyſtême d'inſpiration admis chez les Mahométans eſt abſolument différent de celui qui eſt admis chez les Chrétiens; puiſqu'il eſt vrai qui nous ne nous arrêtons pas ſi ſcrupuleuſement aux mots, aux phraſes, à la ponctuation & à telles autres bagatelles, que nous le faiſons à la

matiere & au deſſein en général de ces livres, quelque peu d'exactitude qu'il y ait d'ailleurs dans les circonſtances. C'eſt aux matieres de fait que nous attachons notre ancre principale, & c'eſt à cela que nous nous tenons fermes, malgré 300 variations que nos théologiens ont découvertes dans quelque peu de copies du nouveau Teſtament ſeul. Il eſt bien certain que les copies de l'Alcoran n'ont pas échapé à de pareilles variations: ce qui eſt impoſſible dans la nature à quelque livre que ce ſoit, quoiqu'en puiſſent dire au contraire les Mahométans: il eſt très vrai que quelques-uns d'entre-eux ont produit de ſemblables variations dans leurs lectures.

CHAPITRE IV.

LA liaiſon que les Mahométans établiſſent entre le Pentateuque, les Pſeaumes, l'Evangile & l'Alcoran, eſt la raiſon ſans-doute pour laquelle j'ai oui des Arabes appeller le Mahométaniſme la religion des quatre livres, & le Chriſtianiſme la re-

ligion des deux livres. Tous ceux qui ſe ſont donné la peine d'examiner cette matiere, ſont entierement, convaincus que les Mahométans font une profeſſion ouverte de croire en l'Evangile: mais qu'ils accuſent les copies que nous en avons de beaucoup d'altération & de corruption, que non-ſeulement il ne leur reſte rien de l'original, mais encore que de tous les livres ce ſont ceux qu'on peut le moins croire divins. Il n'y a qu'à lire l'abrégé hiſtorique (12) de Levines Warner ſur cette accuſation des Mahométans, & ſur l'inſpiration divine qu'ils attribuent à leurs quatre livres. Mais ſans conſulter Warner ou nul autre, l'Alcoran cite à tout propos le Pentateuque, les Pſeaumes & l'Evangile, dont il reconnoît l'autenticité & l'inſpiration. Il ſeroit donc auſſi déraiſonnable de révoquer en doute que ces quatre livres compoſent le fondement abſolu de leur Religion, & fait l'objet de leur foi conſtante, que de révoquer en doute que

(12) *Compendium hiſtoricum eorum quæ Mahommedani de Chriſto & præcipuis aliquot Religionis Chriſtianæ capitibus tradiderunt.*

les Chrétiens admettent le vieux & le nouveau Teſtament.

COMME je me ſuis rencontré, il y a quelque temps, en converſation avec des perſonnes qui me parurent ſurpriſes de ce que je leur diſois ſur ce ſujet, elles que je ſuppoſois devoir en être beaucoup mieux inſtruites, je renvoie ceux qui voudront s'en éclaircir, non-ſeulement à l'abrégé hiſtorique de Levines Warner, à la théologie mahométane de Reland, mais encore au formulaire ou à la profeſſion de foi de Jacob Benſidy Aly, miſe au jour par le (13) Maronite Gabriel Sionita. Nous avons encore le témoignage d'un fameux théologien nommé Filgaſel, qui eſt au deſſus de toute contradiction. On voit dans ſon traité de la foi des Mahométans Turcs, nommés *Sonnites*, par oppoſition & par diſtinction de la ſecte des Perſans, où il dit, nous ſommes obligés de croire que l'Alcoran, le Pentateuque, l'Evangile & les Pſeau-

(13) *De nonnullis orientalium urbibus, nec non indigenarum Religione ac moribus, tractatus brevis; autoribus Gabriele-ſionitâ & Joanne Heſtronitâ, Maronitis è libris cap.* 14.

mes de David ſont des livres qui ont été révélés & donnés de la main de Dieu à ſes envoyés. Si quelqu'un vouloit ſe donner la ſatisfaction de voir ces mots dans l'original Arabe, il les trouvera page 89. de la 3. partie de l'introduction à l'Alcoran par Maracci. Dans un autre formulaire de la foi mahométane p. 94. de la même partie de Maracci on voit les noms de ces envoyés de Dieu, auxquels ces livres ont été révélés; ſavoir, le Pentateuque à Moïſe fils d'Amram, l'Evangile à Jéſus fils de Marie, les Pſeaumes à David, & l'Alcoran à Mahomet. Il eſt inutile de citer un plus grand nombre de témoignages mais il eſt bon de dire que l'Evangile qu'ils ont n'eſt aucun des quatre que nous avons, & qu'ils aſſurent de la maniere la plus poſitive que les nôtres ſont falſifiés. Il n'y a point de voyageurs qui ne nous apprenent qu'il paſſe pour conſtant parmi les Mahométans que ce paſſage de l'Evangile par lequel Jéſus-Chriſt promet d'envoyer le Paraclet, pour accomplir & perfectionner toutes choſes, à été altéré, & qu'il y a dans les originaux Periclyte,

Jean. 14. 16. & 15. 26. & 16. 7. comparé avec Luc. 24. 7. Periclyte

(14) qui ſignifie le fameux & l'illuſtre, & en Arabe, Mahomet. De ſorte qu'à leur compte Mahomet eſt auſſi exactement déſigné prophétiquement par ſon nom dans l'Evangile que Cyrus l'eſt dans le vieux Teſtament du conſentement des Juifs & des Chrétiens. Cette remarque eſt un exemple de la critique des Mahométans, qui n'eſt ni moins ſubtile ni moins bien fondée qu'une infinité de ſemblables découvertes fabriquées par les Juifs & les Chrétiens ſur les ſons des mots. J'avoue que j'ai toujours été ſurpris que tant de ſçavans voyageurs nous aient donné ſi peu d'exemples de cette nature ; c'eſt-à-dire, d'interpolations & de falcifications cottées par les Mahométans ; puiſque ces mêmes voyageurs nous apprennent que les Mahométans ont une hiſtoire de la perſonne de Jéſus-Chriſt & des circonſtances de ſa miſſion ſur la terre, toute différente de celle que nous en avons. Je me ſuis imaginé plus d'une fois que la vénération profonde

te, & non Paraclet : ce qui eſt bien différent.

Iſaiæ 44. 28. & 45. 1.

(14) Περικλυτος, & non Παρακλητος.

qu'ont les Mahométans pour leur Alcoran leur avoit fait négliger leur Evangile juſqu'au point de le laiſſer périr, mais je ſuis bien revenu de cette penſée, en trouvant leurs écrits remplis de citations de ce livre, indépendamment de celles qui ſe trouvent dans l'Alcoran; ces paſſages ſe trouvent quelque-fois conformes aux nôtres, d'autrefois avec ceux que nous regardons comme apocryphes, & d'autrefois enfin qui ne ſont conformes ni avec les uns ni avec les autres. J'ai conclu que puiſqu'ils tiennent l'Evangile pour un livre ſaint, qu'ils en ont une connoiſſance, plus étendue que celle qu'ils puiſent dans l'Alcoran, il falloit néceſſairement qu'ils euſſent un Evangile à eux en propre, & je le répete encore, ou nous avons à nous plaindre de la négligence des voyageurs ou à ſoupçonner qu'ils ont eu de fortes raiſons pour ne nous avoir pas fait part de cet Evangile eux qui nous parlent ſi affirmativement de la différence qu'il a avec les nôtres. Il eſt vrai qu'il y en a qui nient que les Mahométans aient un Evangile

c'eſt le (15) ſentiment de M. Reland dans le traité dont j'ai parlé ci-devant, ſans parler de M. Maracci & de pluſieurs autres Chrétiens de diverſes communions. Reland p. 23.

CHAPITRE V.

ENFIN, M. après avoir longtemps déſeſpéré de me trouver jamais mieux inſtruit ſur cet Evangile, j'ai eu le bonheur de le trouver lui-même, traduit en Italien par un renégat apparemment, ou pour l'uſage des renégats; car la tranſcription en a été très-certainement faite par un Mahométan. Je préſume qu'une deſcription un peu étendue ſur ſon ſujet, ne peut que vous être agréable. M. Crammer, Conſul du Roi de Pruſſe, ſon réſident alors (16) à Amſterdam, &

(15) M. Reland qui a été mieux informé depuis la premiere impreſſion de ſon livre, nous aſſure dans la nouvelle édition qu'il en a faite cette même année 1718. p. 23. qui les Mahométans ont un Evangile qui leur eſt propre: je ſuppoſe qu'il veut dire ceux de Barbarie, parce dit que cet Evangile eſt en Eſpagnol & en Arabe.

(16) M. Crammer eſt mort depuis qu'il a écrit cette lettre.

qui eſt connu dans le monde pour un homme d'un mérite diſtingué, & pour un homme d'un ſçavoir très-profond, m'a fait le plaiſir de m'en donner la communication. Il l'avoit eu de la Bibliotheque d'un homme d'un grand nom, qui avoit rempli les premieres charges de la Ville. Tous ceux qui l'ont connu, l'ont toujours vu faire une eſtime particuliere de cette piece, ſoit qu'il la regardât comme rare ou comme la regle de ſa Religion. La premiere page de ce (17) livre annonce que Barnabas en eſt l'auteur: voici quel eſt le titre; *le vrai Evangile de Jéſus appellé le Chriſt, nouveau prophete envoyé de Dieu au monde, ainſi que le rapporte Barnabas ſon Apôtre.* Voici donc un nouvel Evangile & un véritable, ſi vous en voulez croire les Mahométans: mais quelque probité qu'on puiſſe ſuppoſer en eux, il n'eſt pas abſolument juſte de s'en raporter à eux avec une confiance telle qu'on n'y aporte les précautions les plus raiſonnables. Chaque Evangile

(17) Le véritable Evangile de Jéſus-Chriſt, nouveau Prophete, envoyé de Dieu au monde, ſelon la deſcription de ſon apôtre Barnabé.

en général défend le menſonge: cependant il n'y a rien au monde ſur lequel il ſe ſoit tant dit de menſonges que ſur l'Evangile. Le premier chap. de (18) celui-ci commence ainſi: *Barnabas Apôtre de Jéſus de Nazareth, appellé le Chriſt, à tous ceux qui habitent ſur la terre ſouhaite paix & conſolation; très chers &c.* Quoiqu'il en puiſſe être de la vérité des choſes contenues en ce livre, il eſt ſûr que c'eſt là le vrai ſtile de l'Ecriture: il eſt écrit ſur du papier de Turquie gommé, poli avec beaucoup de délicateſſe, relié à la façon des Turcs, l'encre en eſt d'une beauté parfaite, & l'orthographe, auſſi bien que les caracteres dénotent très clairement qu'il peut avoir 300. ans d'antiquité; en quoi j'aime toujours à affirmer moins plutôt que trop. Tous les noms qui ſe donnent à Dieu, & le nom appellatif, Dio, lui-même ſont écrits en caracteres rouges par reſpect, auſſi bien que quelques notes en langue arabe ſur la marge en lignes traverſales. Les argumens à la tête de chaque Chapit. ſont

(18) Barnabé apôtre de Jéſus de Nazareth, dit Chriſt ſouhaite paix & conſolation à tous ceux qui habitent ſur la terre: très chers, &c.

pareillement en caracteres rouges, & ne ſont continués que juſqu'au 20. On a laiſſé un eſpace vuide qui n'a jamais été rempli, à la tête de tous les autres chapitres. L'Auteur de des argumens eſt un Muſulman très-zélé, qui accuſe partout les Chrétiens d'avoir falſifié leurs Evangiles en tout ce en quoi ils ne ſont pas conformes à celui-ci, qui ſelon lui, eſt le ſeul autentique. Mais les Chrétiens ne ſeront point en reſte avec lui, lorſque ſon Evangile ſera plus connu. Il eſt écrit avec le plus grand ſoin du monde, & chargé de tous les ornemens qu'on a pu y mettre. Le mot arabe, *Allah*, eſt ſuperſtitieuſement interligné en lettres rouges avec le mot Dio aux trois premiers endroits où ce mot ſe trouve. L'hiſtoire de Jéſus-Chriſt y eſt raportée en pluſieurs circonſtances, très-différente de ce qu'elle l'eſt nos Evangiles, mais infiniment plus détaillée. Le volume du livre m'a paru au moins double de celui des nôtres; peut-être ſera-ce dans l'eſprit de quelques perſonnes un préjugé en ſa faveur ſur ce fondement que les choſes qui ſont raportées dans le temps-même, au

quel elles ſont arrivées le ſont d'une maniere plus détaillée, avec plus de connoiſſance & de fidélité qu'elles ne peuvent l'être lorſqu'elles ne ſont recueillies que longtemps après celui pendant lequel elle ſe ſont paſſées. Il eſt vrai néanmoins que cette regle ne peut-être appliquée avec juſtice dans le cas préſent, à moins d'être parfaitement convaincu que ce livre ſoit l'ouvrage de Barnabas. Mahomet y eſt enpreſſement nommé au lieu de Paraclete, & ce même mot, Periclyte, eſt le nom que tous les hiſtoriens Mahométans aſſurent être le même que Mahomet. Ils accuſent nos Evangiles de falcification au 16 & 26 vers. du Chap. 14 de Jean. Ils prétendent que les Chrétiens & les Juifs ont effacé du Pentateuque & des Pſeaumes le nom de Mahomet. Ce nom eſt encore cité en pluſieurs endroits de ce livre de Barnabas comme celui que Dieu avoit déſigné de toute éternité pour perfectionner l'œconomie qu'il s'étoit propoſée ſur l'homme. De plus, c'eſt que ce livre contient le vrai ſyſtême des Anciens Ebionites, ou Nazaréens en ce qu'il dit que Jéſus-Chriſt

Dans le ſens & de la maniere qu'on l'a expliqué plus haut; & de la même façon que le nom de Cyrus, marqué dans l'Ecriture, comme s'imaginent les Juifs &c.

Voyez Jean 15. 26. 7. comparé avec Luc 24. 42.

n'étoit qu'un homme comme les autres, non pas le fils de Joſeph, mais divinement conçu par la Vierge-Marie. C'eſt encore le ſyſtême des Unitariens de nos jours. L'hiſtoire de la mort & de la réſurrection de Jéſus-Chriſt y eſt raportée bien différemment de celle qui eſt rapportée par nos Evangiles; mais elle eſt conforme à ce qu'en rapportent les Mahométans; à ſavoir, que ç'a été un autre qui a été crucifié à ſa place; par ce qu'il s'étoit échapé des la mains des Juifs, & que depuis il avoit prêché à ſes diſciples juſqu'à ſon aſcenſion au ciel.

CHAPITRE VI.

ON ne peut s'empêcher de crier contre l'ignorance de ceux qui s'imaginent que cette hiſtoire de la mort de Jéſus-Chriſt eſt originalement de l'invention des Mahométans. Les Bazilidiens au commencement du Chriſtianiſme (19) nioient que Jéſus-Chriſt eût ſouffert la mort

(19) Iren. lib. 1 cap. 23. Epich. hæres. 24. n. 3.

mort lui-même : ils disoient que Simon de Cyrené avoit été crucifié à sa place. Les Corinthiens avant eux, & les Carpocratiens qui les ont suivis, pour ne pas en citer d'autres de ceux qui croyoient que Jésus-Christ n'avoit été qu'un homme ordinaire, ont cru pareillement qu'il n'avoit pas été crucifié, mais bien un de ses disciples qui lui ressembloit. Ensorte qu'il seroit fort possible que cet Evangile de Barnabas fût aussi ancien que les Apôtres, sauf les falcifications, convaincus comme nous le sommes qu'il n'y en a pas un seul d'exempt ; puis qu'il est vrai que Cérinthius étoit contemporain de Pierre, de Paul & de Jean. on peut se flatter de trouver quelque vérité dans (20) l'histoire Ecclésiastique, Phocius nous apprend qu'il a lu un livre intitulé, les voyages des Apôtres, contenant les actes de Pierre, Jean, André Thomas & Paul, qu'entre plusieurs choses on y lit ce qui suit ; (21) que le

(20) Iren. L. 3. c. 3. Euseb. Hist Eccl. L. 9. c. 28. & L. 4. c. 24 Epich hæres. 28. n. 2. 3. 4.
Idem asserunt Augustinus, Theodoretus cum reliquis.

(21) Que Jésus-Christ n'a point été crucifié, mais un autre à sa place, & qu'ainsi il se moquoit de ceux qui le crucifioient. In Bibliotecâ, cod. 14.

Chriſt n'a pas été crucifié, mais un autre à ſa place, & que par ce moyen il s'étoit moqué de ceux qui s'imaginoient l'avoir crucifié: quelques-uns ont avancé que c'étoit Judas qui a été crucifié à ſa place. Cette circonſtance que Jéſus-Chriſt s'eſt moqué des Juifs, eſt auſſi affirmée par les Bazilidiens, comme on peut le voir dans le paſſage que je viens de citer d'Epiphanius. Il eſt bien ſurprenant que les Chrétiens aient pu différer entr'eux dès les commencemens ſur un point auſſi eſſentiel; & que Cérinthius qui étoit Juif, Chrétien & contemporain, ait avec toute ſa ſecte nié que Jéſus-Chriſt fût (22) reſſuſcité des morts: mais cette difficulté ſera bien aiſée à réſoudre lorſqu'il en ſera queſtion; je vous enverrai dans ſon temps mes remarques ſur ce ſujet. A l'égard de ceux qui rejettent la crucifixion de Jéſus-Chriſt ils rejettent pareillement ſa Généalogie, telle que nous l'avons dans l'Evangile de Matthieu. Je dois vous entretenir dans la lettre ſuivante d'un manuſcrit Irlandois des qua-
v. 18. tre Evangiles. La Généalogie de Jéſus-

(22) Hæres. 28. n. 2.

Chriſt n'eſt pas dans celui de Matthieu, qui commence par ces mots: *la naiſſance de Jéſus arriva de cette façon-ci &c.* Cette généalogie eſt inſérée dans le manuſcrit dont on parle dans un lieu à part, parmi d'autres pieces préliminaires. Les Ebionites, au raport d'Epiphanius, n'avoient point la (23) Généalogie dans leur Evangile: en quoi il me ſemble qu'il n'avoit pas beſoin de nous dire dans un (24) autre endroit que les Cérinthiens la rejetoient, puiſque leur Evangile & celui des Ebionites étoit le même. Outre cela, Epiphanius, qui eſt fort ſujet à tout confondre, par exemple, l'Evangile des Hébreux avec celui de Matthieu, nous rapporte en un autre endroit que Cérinthius & Carpocras vouloient prouver par cette même Généalogie que (25) Jéſus-Chriſt étoit fils de Joſeph & de Marie. Il nous dit encore que dans le IVe. ſiecle, ſous l'Empire de Conſtantin le Grand, cette généalogie avec quelques autres pieces curieuſes avoient été trouvées par

(23) Hœres. 28. n. 5. & 30. n. 3.
(24) Hœres. 28. n. 5.
(25) Hœres. 30. n. 14.

un certain Joſeph dans une des Chambres du Tréſor de Tibérias, où il étoit entré (26) pour voler quelqu'argent, & que cet accident avoit été la raiſon principale pour laquelle il s'étoit fait Chrétien: ſavoir (27) s'il entend la généalogie ſeulement, ſuivant le P. Petau; ou s'il entend l'Evangile entier de Matthieu ſuivant Fabricius. Ce qui eſt de vrai, c'eſt que Tatien rejette la généalogie de ſon Evangile qui en a ſi longtemps impoſé aux Orthodoxes-mêmes, que Théodoret affirme qu'il avoit (28) retiré des Egliſes publiques plus de deux cents Evangiles, & qu'il en avoit ſubſtitué d'autres en leur place. De ſorte que le défaut de cette généalogie dans la copie Irlandoiſe de Matthieu, n'a rien de ſi ſurprenant qu'il le paroît à la premiere vue. C'eſt toute la conſéquence que j'en vais tirer pour le préſent, & je remets la diſcuſſion de ce ſujet au temps auquel je traiterai exprès de ce Manuſcrit.

(26) Hœres. n. 6.

(27) La Plante Hébraïque ſelon Mathieu (verſion grecque.)

(28) Hœres. fabul. L. 1. E. 20.

CHAPITRE VII.

JE reviens maintenant à ce que j'ai dit ci-devant du fragment de Barnabas, rapporté dans le manuſcrit de Baroccianis: je l'ai trouvé dans preſque les mêmes termes dans notre nouvel Evangile, & j'en ai trouvé le ſens en plus d'un endroit: qui m'a déterminé fort naturellement à croire qu'il peut bien être celui qu'on a attribué autrefois à Barnabas; quelque falſifié qu'il puiſſe avoir été depuis, comme je l'ai déjà dit. Je ne l'ai pas eu aſſez longtemps en ma diſpoſition pour avoir examiné s'il contient les quatre diſcours de Jéſus-Chriſt que Lévinus Warner a inſérés dans ſes (29) notes ſur la centurie des Proverbes Perſans, qui ſe trouvent à la fin de ſon abrégé hiſtorique, dont j'ai déjà parlé, & qu'il avoit extrait des livres des Mahométans. Je n'ai pas pu non plus y comparer tout

(29) Ad Proverb. 62. in appendice compendii hiſtorici, p. 39.

ce que j'ai lu ou obſervé ſur cette matiere, tant dans ces auteurs que dans l'Alcoran, même, que je regarde comme la plus groſſiere des impoſtures: mais j'y ai trouvé quantité de ſentences que j'ai vues dans Keſſens, dans ſon (30) livre de la vie des Patriarches & Prophetes, où elles ſont attribuées à Jéſus-Chriſt.

DE tout ce que j'ai eu la commodité d'obſerver dans ce livre, ſur le ſujet que je traite, ſuit naturellement deux découvertes qui ne peuvent que vous être très agréables.

LA premiere que nous connoiſſons aſſez probablement aujourd'hui dans quelles ſources les Mahométans ont puiſé la plupart des choſes qu'ils rapportent de Jéſus-Chriſt & que c'eſt avec beaucoup d'injuſtice que quelques auteurs Chrétiens les ont accuſés de les avoir inventées; que quelques autres ont affirmé qu'ils les ont tirées des livres apocryphes; comme ſi les Mahométans euſſent été en état de les conſerver avec plus d'exactitude que nous; outre que

(30) Aba-Mahammed abdalla.

ces auteurs ne nomment ni ne produiſent aucun de ces livres apocryphes, dont ils parlent ſi poſitivement. L'Evangile de l'enfance de Jeſus, qui a été rendu public il y a quelques années, après avoir été traduit de l'arabe, paroît n'être pas une impoſture des Mahométans, non ſeulement par l'invocation de la Sainte Trinité qui s'y trouve, mais encore par ce que nous en apprennent les histoires Eccléſiaſtiques & pluſieurs manuscrits grecs qui n'ont pas été connus à M. Sike qui a mis cet Evangile au jour, qui ſont des témoignages convaincans que cet Evangile eſt plus ancien que Mahomet. On peut en dire autant de l'Evangile de Jâques qui ſe vante d'être le premier de tous les Evangeliſtes. Il en eſt probablement de même de l'Evangile de Nicodemus dont il ne nous reſte qu'une traduction latine qui par pluſieurs de ſes expreſſions paroît bien être une des plus nouvelles fraudes pieuſes trop ſouvent miſes en pratique par les Chrétiens. Je ne voudrois pas aſſurer que les Mahométans n'ont pas emprunté quelques-unes de leurs fables des livres apocryphes

dont je viens de parler & de quelques autres de la même eſpece. Il reſulte ſeulement que la plûpart des opinions qu'ils adoptent comme article de foi, au ſujet de Jéſus-Chriſt, ſont tirées de leur propre Evangile de Barnabas. Ils n'ignorent nullement l'exiſtence ni l'impoſture de l'Evangile de l'Enfance de Jéſus-Chriſt. Ahmed-Ben-Edris le cite par ſon nom & l'appelle le cinquieme Evangile. Il avertit qu'il eſt ſurchargé en certains endroits & défectif en d'autres; on peut voir le ſentiment de cet auteur dans le ſecond chapitre de la premiere partie de l'introduction de Maracci.

LA ſeconde découverte eſt que les Mahométans croient une infinité de choſes au ſujet de Jéſus-Chriſt du nombre de celles qui ſont rapportées, dans nos Evangiles, & qu'ils ont un Evangile qui leur eſt propre quoique probablement il ne doive être qu'entre les mains d'un petit nombre de ſçavans; & que pluſieurs paſſages de nos Evangiles pourroient bien être éclaircis par celui-là; parce qu'outre que des livres vraiment anciens ne ſont jamais ſi falſifiés, c'eſt qu'on y recon-

noît toujours le langage de leur temps, qu'ils rapportent des traditions qu'ils ont trouvé avoir cours, & que d'ailleurs leurs alluſions ont pour objet les coutumes ſous leſquelles les auteurs ont vécu.

J'AJOUTERAI bien comme une troiſieme découverte, qu'enfin nous avons trouvé cet Evangile attribué à Barnabas, quoiqu'il n'ait peut-être plus toute la pureté qu'il a eue dans ſon origine. Je répete que je ne l'ai pas eu aſſez longtemps en ma diſpoſition, pour oſer en porter un jugement péremptoire, malgré toute la force des préſomptions que j'ai raportées. Je ſais combien il eſt difficile d'avoir l'Alcoran même, combien peu de gens le poſſedent même en Turquie. Cela ne m'a pas empêché de prendre toutes les meſures poſſibles pour m'éclaicrir ſur cet Evangile de Barnabas par des enquêtes que j'ai dreſſées à cet effet, & que j'aurai l'honneur de vous communiquer dans peu de temps.

CHAPITRE VIII.

COMME je vous ai rapporté ci-devant les mots qui ſont le commencement de l'Evangile de Barnabas, je vais vous rapporter ceux par leſquels il finit. (31)

„ Jéſus étant parti (c'eſt-à-dire monté
„ au Ciel) ſes diſciples ſe partagerent
„ par toutes les parties d'Iſraël & du
„ monde, & comme la vérité eſt tou-
„ jours l'objet de la haine de Satan, elle
„ fut bientôt perſécutée par le menſon-
„ ge, comme il arrive toujours. Cer-
„ tains mechans hommes, ſous prétexte
„ d'être diſciples, prêchoient que Jéſus
„ étoit mort & non reſſuſcité; d'autres
„ prêchoient que Jéſus étoit vraiment
„ mort & reſſuſcité, d'autres prêchoient
„ & le prêchent encore que Jéſus étoit
„ fils de Dieu, entre leſquels Paul eſt un
„ de ceux qui ont été trompés par ces
„ derniers: mais nous, ſelon la connois-
„ ſance que nous en avons eu, nous
„ prêchons à ceux qui craignent Dieu,
„ afin qu'ils ſoient ſauvés au dernier

(31) Traduction du paſſage original italien.

„ jour du jugement de Dieu. Amen" Fin de l'Evangile.

IL eſt évident que l'auteur de ce livre a été inſtruit de la diſpute qui s'éleva entre Barnabas & Paul rapportée dans les actes. On dira, peut-être, que c'eſt cette diſpute qui a mis la plume à la main de Barnabas. Paul eut encore avec Pierre une diſpute aſſez conſidérable ſur la maniere dont ce premier prêchoit l'Evangile aux Gentils, & je ne doute nullement que ce ne ſoit de l'Apôtre des Gentils dont il eſt parlé dans l'Epître de Pierre à Jâques, que Cotelerius a mis à la tête des Clementines. Pierre conjure Jâques de ne communiquer ſa prédication á aucun Juif, avant de les avoir examinés avec beaucoup d'exactitude. Enſuite (32) il dit Car „ ſi ces choſes ne ſont faites, notre dis- „ cours ſur la vérité ſe diviſera en plu- „ ſieurs opinions: ce n'eſt pas parce que „ je me crois prophete que je dis ces „ choſes, mais parce que je vois déjà le „ commencement de ce mal, parce que „ quelques-uns d'entre les Gentils ont

Act. 15. 36. 37. 38. 39. 40. Act. 10. comparé avec Gal. 2. v. 11. 12.

(32) idem comme pour le reſte.

„ déjà rejeté ce que je leur ai prêché ſur
„ la néceſſité de l'obſervation des ordon-
„ nances légales, & qu'ils ont embraſſé
„ la doctrine illégitime & remplie de ba-
„ gatelles d'un homme qui eſt un ennemi.
Vid. Gal. 2. 11. 12. 13. & 14. „ Quelques-uns ont fait leurs efforts pour
„ exécuter ces choſes de mon vivant
„ même, en changeant le ſens de mes
„ paroles par des interprétations diver-
„ ſes, au renverſement de la loi; com-
„ me ſi c'eut été mon ſentiment & que
„ je n'euſſe pas oſé en faire profeſſion
„ ouverte: ce qui eſt bien éloigné de
„ moi; car ce ſeroit agir contre la loi
„ que Dieu a délivrée à Moïſe, laquelle
Math. c. 5. 18. Luc. 16. 17. „ ſuivant le témoignage de notre Sei-
„ gneur, doit durer éternellement, puis-
„ qu'il a dit ainſi: le Ciel & la terre
„ paſſeront, mais un ſeul ïota, ni un ſeul
„ point ne paſſeront pas de la loi que
„ tout ne ſoit accompli; & il a dit cela,
„ afin que tout fut accompli. Mais je
Gal. 2. v. 11. 12. 13. „ ne conçois pas comment ceux dont je
„ vous parle, ont la hardieſſe de pro-
„ mettre qu'ils expliqueront qu'elle eſt
„ mon opinion, & ce que ſignifient les
„ paroles qu'ils ont entendues de moi,

„ mieux que moi-même qui les ai pro-
„ noncées, en leur donnant devant leurs
„ disciples un sens auquel je n'ai jamais
„ pensé: or si de mon vivant-même ils
„ sont assez hardis pour inventer de tel-
„ les choses, combien cela se fera-t-il
„ encore plus après moi? " Cette piece très-remarquable & assurément très-ancienne, avec d'autres qui le sont au moins autant & que je citerois bien, s'il en étoit nécessaire prouve évidemment que cette opinion sur Paul, savoir, qu'il a entierement métamorphosé & renversé le vrai Christianisme ainsi que quelques hérétiques l'ont avancé expressement, & qu'il en avoit été repris par les autres apôtres, & spécialement par Pierre & par Jâques, n'est point originalement une invention des Mahométans, ni une marque de la nouveauté de leur Evangile; mais une forte présomption au contraire de son antiquité, au moins pour la plus grande partie; puisqu'il contient le langage & la profession de foi des plus anciennes sectes, comme j'espere vous en convaincre d'une maniere qui ne vous laissera aucun doute.

CHAPITRE IX.

POUR donner toute la lumiere poſſible au ſujet que je traite, il faut obſerver que les Ebionites accuſerent Paul d'avoir apoſtaſié la loi, & rejetoient ſes Epîtres comme celles d'un ennemi & d'un impoſteur: c'eſt ce qui nous eſt rapporté (33) par Origène & Euſebe. Ce dernier nous apprend qu'Epiphanius n'eſt pas le ſeul ni le premier qui ait dit cela des Ebionites: je rapporterai ci-après le témoignage d'Epiphanius. C'eſt à tort que le ſçavant M. Nyé, dans ſon jugement des Peres, a nié ce que je viens de rapporter d'Origène: il eſt reconnu pour conſtant & ſans contradiction que les Nazaréens portoient la même accuſation contre Paul, parce qu'en effet ils étoient les mêmes que les Ebionites ſous un autre nom; ou plutôt le nom de Nazaréens étoit le ſeul qu'ils adoptaſſent: mais les uns & les

Contre Celſe. lib. 5.

(33) Hiſt. Eccles. L. 3. C. 27. Ceux-ci eſtiment qu'il faut rejeter toutes les Epîtres de l'Apôtre l'appellant un apoſtat. Nicephor Hiſt. Eccles. L. 4. c. 4. videatur & ejusdem L. 5. c. 12.

autres, ſi on prétend qu'ils étoient diſtingués ont été les premiers d'entre les Juifs qui ſe ſont convertis au Chriſtianiſme; c'eſt-à-dire, qu'ils ont été les premiers Chrétiens, & par conſéquent les ſeuls pendant un certain temps. M. Selden, dont on ne parlera jamais qu'avec diſtinction, démontre qu'il s'eſt paſſé au moins ſept ans après la mort de Jéſus-Chriſt, avant qu'aucun Gentil ait embraſſé ſa doctrine; que tous ſes ſectateurs étoient Juifs de nation & de Religion juſqu'à la converſion de Cornelius le Centurion, qui étoit même Proſelyte de la Porte. Or ces Juifs convertis furent appellés Nazaréens, de Jéſus de Nazareth. Il ne paroît pas que les premiers Chrétiens aient eu d'autre nom; puiſque Paul lui-même eſt appellé dans les actes des Apôtres chef de l'héréſie des Nazaréens. Epiphanius aſſure que non ſeulement tous les Chrétiens furent appellés de ce nom (34) dans les commencemens

Act. 10. 47. & 48.

De ſynedriis l. 1. n. 8.

Il y avoit les Proſelytes de juſtice & les Proſelytes de la porte.

Act. 10. 38. & 3. 6. & 4. 10. Act. 24. 5.

(34) De Nazaréens; c'eſt-à-dire Chrétiens: C'eſt le nom qui a été donné au Chriſtianiſme pendant un peu de temps, tant par les Juifs, que par les Apôtres, comme il le paroît par ces paroles de Pierre. Jéſus le Nazaréen qui a été aprouvé de Dieu &c. Hœreſ. 19. n. 4.

mêmes ; mais encore que les Nazaréens ſe donnerent ce nom là d'eux-mêmes, (35) & non pas celui de Jeſſéens par rapport au nom de Jéſus, ni de Chrétiens par rapport au nom de Chriſt ; & que tous les Chrétiens étoient connus ſous le nom de Nazaréens à Antioche. Tertulien (36) dit la même choſe. Ils furent encore appellés Ebionites par mépris : ce nom ſignifie gueux, qui eſt celui que prirent les premiers Proteſtans en Flandre. Le nom d'Ebionites n'a point tiré ſon origine du nom d'un prétendu Ebion, qui n'a jamais exiſté. Ce qui eſt évident parce que non-ſeulement Irénée ne fait nulle mention d'un tel perſonnage (37) mais encore par le témoignage d'Origène & d'Euſebius, qui diſent qu'on leur impoſa ce ſobriquet ;

(35) Car ces Nazaréens n'ont pris leur nom, ni de celui de Chriſt, ni de celui de Jéſus, mais de celui de Nazaréen, & tous les Chrétiens ont été appellés auſſi Nazaréens. hœres 29. n. 1. & ibid. n. 6. 7.

(36) *Nazaræus vocari habebat ſecundùm Prophetiam, Criſtus Creatoris : unde & ipſo nomine nos Judæi Nazaræos appellant. Contrà Marcion L. 4. c. 8.*

(37) *Origen. contrà Cels Lib. 2. & Philocal c. 1. Euſeb. Hiſt. Eccl. L. 3. c. 2.*

quet, à cauſe de la baſſeſſe de leur état; mais encore mieux parce que Ebion en hébreu ſignifie pauvre, qui étoit l'épithete la plus convenable aux premiers Chrétiens: voici la queſtion que Jâques fait à leur ſujet: Dieu n'a-t-il pas choiſi les pauvres de ce monde, riches en foi? & Jéſus-Chriſt ordonne aux diſciples de Jean de dire à leur maître que l'Evangile étoit annoncé aux pauvres, c'eſt-à-dire, ſuivant le terme hébreux, aux Ebionites. Il eſt vrai que dans la ſuite des temps il s'eſt trouvé quelques perſonnes qui ignorant & la langue des Juifs & l'hiſtoire des Chrétiens, s'aviſerent ridiculement d'inventer le nom de Ebion, de faire des hiſtoires ſur ſon compte, & de le faire auteur d'une ſecte qui porte ſon nom: de même que ces perſonnes ont vu depuis d'autres ſectes prendre le nom de leur fondateur. Nous devons donc plutôt nous en rapporter aux Ebionites-mêmes ſur leur vrai nom de Nazaréens, & ſur leur ſobriquet d'Ebionites, qu'à Jérome, ou bien à Epiphanius, ou à tel autre de leurs ennemis, leſquels, ou ne les ont pas bien connus,

Ebion mot hébreu.

Jac. ch. 2. v. 5.

Matth. 11. 5.

ou par méchanceté & infidélité nous les ont repréſentés autres qu'ils n'étoient. Il s'eſt trouvé des auteurs qui ne pouvant ſe prêter à un conte auſſi abſurde que celui qu'on avoit fait d'Ebion, & qui ne pouvant ſe renfermer dans les bornes aimables de la ſimplicité & de la vérité, ſuppoſerent que les premiers Chrétiens furent appellés Ebionites à cauſe de la notion (39) pauvre & baſſe qu'ils avoient de la perſonne de Jéſus-Chriſt: explication tirée par les cheveux & qui a été avec juſtice l'objet du mépris de pluſieurs. Mais quelles-que puiſſent être la diverſité & la confuſion des opinions qui ſe trouvent à leur ſujet dans Irenée, Juſtin martyr, Euſébius, Epiphanius, Auguſtin, Théodoret & autres connus ſous le nom de Peres, ils ſont d'accord en ce point, que les Nazaréens & les Ebionites ſoutenoient que Jéſus-Chriſt n'avoit été qu'un homme comme un autre; tant du côté de ſon Pere que de celui de ſa Mere; qu'il étoit fils de Joſeph & de

(39) Les premiers Chrétiens appelloient communement Ebionites, ceux qui avoient des ſentimens vils & bas concernant Jéſus-Chriſt. Euſeb. hiſt. Eccl. L. 3. c. 27.

Marie; qu'il avoit été (40) juſte, ſage excellent par deſſus les autres hommes, ayant mérité particulierement d'être appellé fils de Dieu, à cauſe de la vie très-vertueuſe qu'il a menée & des vertus extraordinaires dont il étoit doüé; qu'à la profeſſion, qu'ils faiſoient d'être Chrétiens, ils joignoient la neceſſité de la circonciſion, de l'obſervation du Sabat & des autres cérémonies de la loi Judaïque: néceſſité qu'il faut entendre n'avoir été impoſée qu'aux ſeuls Chrétiens-Juifs, par les raiſons que je vais produire maintenant.

EUSEBIUS dit que de ſon temps, c'eſt-à-dire dans le Ne. ſiecle, il y en avoit quelques-uns parmi-eux, qui croyoient, auſſi bien que les Chrétiens d'entre les Gentils, que la mere de Jéſus-Chriſt étoit (41) vierge, & qu'elle avoit conçu par l'eſprit de Dieu, quoiqu'il ne fût pas moins un homme comme un au-

On ne voit pas bien à quoi ſe rapporte cet *il* &c.

Socinisme

(40) *Irem L. 1. c. 26. Euſeb. Hiſt. Eccl. L. 3. c. 27. Epiphan. hæres. 7. n. 2. 28. n. 1. & 30. n. 2. 18. Théodoret. hæres. fab. L. 2. c. 1. 2. cùm reliquis.*

(41) *Hiſt. Eccles. L. 3. c. 27. Idem contrà Cels. L. 2. Hieronim. in Epiſt. ad. Auguſtin. & Théodoret in loco jam notato.*

Ce rapport eſt auſſi obſcur.

tre : ce qui eſt le Socinianiſme de nos jours : mais que ceux-là ordonnoient l'obſervation des loix Judaïques auſſi indiſpenſablement que les autres. Je ne fais nul doute qu'il y ait eu diverſité d'opinions parmi-eux, auſſi bien que dans toutes les autres ſociétés; puiſque cette diſtinction eſt auſſi ancienne que le temps d'Origène. Il eſt vrai auſſi que ces derniers, quoique très-différens des premiers, comme les meilleurs Critiques en conviennent, étoient d'accord enſemble pour rejeter les Epîtres de Paul, contre lequel ils étoient (42) extraordinairement irrités. Mais l'injuſtice & la confuſion dans leſquelles ſont tombés les Peres, ne ſont pas pardonnables, telles que d'avoir inventé l'hiſtoire d'un Héréſiarque auquel ils donnent le nom d'Ebion, à cauſe qu'ils ont trouvé deux opinions différentes dans une même ſecte, & de nous l'affirmer; ſur-tout Jerôme & Epiphanius: quoique ce dernier (43) avoue lui-même que les Ebionites nioient abſolument qu'il y eût jamais eu un homme nommé Ebion; qu'ils ſe glorifioient de ce

(42) *Origen. contrà Cels. L.* 5.
(43) *Hæres.* 30. *n.* 17.

nom qui leur avoit été imposé, à cause de la pauvreté dans laquelle ils étoient tombés en apportant tous leurs biens aux pieds des Apôtres, afin que la communauté de tous ces biens pût aider le Christianisme à se soutenir dans sa naissance. Les Nazaréens donc, ou Ebionites, étoient ennemis déclarés de Paul, qu'ils regardoient comme un apostat & comme un (44) transgresseur de la loi, qu'ils représentoient comme un homme qui s'étoit intrus dans le vrai Christianisme, dans lequel, quoi qu'étranger à la personne de Jésus-Christ il avoit substitué ses prétendues révélations à la doctrine de ceux avec lesquels Jésus-Christ avoit conversé & auxquels il communiquoit encore actuellement sa volonté. Voilà ce que nous savons de certain sur ce qui les regarde; car à tout-autre égard, les Peres ne sont nullement d'accord entr'eux sur ce qu'ils nous en ont laissé, excepté sur un point ou deux. Ce qui est de vrai, c'est que les Chrétiens sont encore appellés aujourd'hui par les

Act. 2. v. 44. 45. & 4. v. 34. 35.

(44) *Hieronym in cap.* 12. *Matth.*

Arabes & par les Perſans, Nazari; & Nozerim par les Juifs qui les appellerent encore Minéens ou Hérétiques. Je ne doute pas qu'ils ne leur donnent encore aujourd'hui ce nom dans l'occaſion; puiſque c'eſt le nom qu'ils donnent à tous les ſectaires de quelque ſecte qu'ils ſoient, & qu'autrefois le Chriſtianiſme étoit regardé comme une héréſie dans la religion Judaïque, quoiqu'il en fût vraiment la réforme. Les Juifs avoient coutume dans leurs (45) prieres du matin, du midi & du ſoir de prononcer des malédictions contre les Nazaréens, ou Minéens: mais ſous le nom ſeulement de (46) Nazaréens, comme contre des gens excommuniés & qui avoient apoſtaſié leur vraie religion, & cela dans le temps que les Egliſes de ces Nazaréens étoient les plus floriſſantes dans tout l'Orient. Il eſt

Minim mot hébreu: *id eſt*, *ſpecies*, au pluriel.

(45) *Uſque hodiè per totas Orientis Synagogas inter judæos hæreſis eſt quæ dicitur Minarum, & à Phariſæis nunc uſque damnatur, quos vulgò Nazaræos nuncupabant.* Hieron. in Epiſt. ad Auguſt.

(46) *Uſque hodiè perſeverant in blaſphemiis, & ter per ſingulos dies in omnibus ſynagogis, ſub nomine nazaræorum, anathematizant vocabulum Chriſtianum.* Idem in Iſaïam Cap. 5. vs. 18.

vrai que les Juifs & les Nazaréens étoient confondus enſemble ſous le ſeul nom de Juifs par les Payens, & longtemps même après que les Gentils convertis eurent formé leur Egliſe. Selden n'eſt pas le ſeul qui ait avancé de nos jours que le Chriſtianiſme n'eſt autre choſe qu'un (47) Judaïſme réformé; la vraie Religion n'ayant jamais été qu'une ſeule & toujours la même depuis le commencement, quoique dans ces circonſtances les inſtitutions aient, en des temps différens, varié, & aient été par conſéquent plus ou moins parfaites. Je reviens aux mauvais traitements que l'Apotre des Gentils a eſſuyés de la part de ſes adverſaires.

CHAPITRE X.

PAUL ne nie point ce dont les Ebionites l'accuſoient; ſavoir, qu'il ne tenoit pas ſon Evangile de ceux qui avoient été enſeignés par Jéſus-Chriſt lui-même. Il

Rom. 2. 16. & 16. 25.

(47) *Nec diſciplina illa apud eos illa quam Judaismus vere reformatus, cum fide in Chriſtum, rité conjunctus: De ſyned. L. 1. c. 8.*

dit nettement aux Galates que l'Evangile qu'il leur prêchoit ne lui venoit pas de l'homme, car je ne l'ai jamais reçu de l'homme & jamais il ne m'a été enſeigné que par la révélation de Jéſus-Chriſt: je ne vins pas à Jéruſalem à ceux qui avoient été Apôtres avant moi, mais je me ſuis rendu en Arabie & à Damas: ce n'a été qu'après trois ans que je ſuis venu à Jéruſalem pour voir Pierre. Je reſtai avec lui environ quinze jours, où je ne vis d'autres Apôtres que Jâques frere de N. S. C'eſt cet Evangile qu'il a continué de prêcher aux Gentils, comme il nous l'apprend dans la même Epitre & ailleurs, en les relevant & les Juifs eux-mêmes, comme on le croit aujourd'hui, de la néceſſité de la circonciſion, & des autres cérémonies lévitiques, contre leſquelles il déclame partout & avec beaucoup de force. Il déclare enſuite que quatorze ans après il vint encore à Jeruſalem; qu'il y donna communication de l'Evangile qu'il avoit prêché aux Gentils; mais qu'il ne le communiqua ſeulement qu'à quelques-uns & à ceux qui avoient de la réputation parmi

Gal. 1. 11. & 2. II. Tim. 2. 8. Gal. 1. 11. 12. v. 17. 18. 19.

Gal. 2. 1. 2.

Ibid. v. 2.

eux, par la crainte qu'il avoit de ceux qui n'aprouvoient pas la liberté qu'il ſe donnoit de prêcher contre les cérémonies Judaïques. Enſuite il rend compte de ce qui ſe paſſa entre lui & les autres Apôtres ; leſquels, quoiqu'ils ſemblaſſent avoir conféré ſur quelque choſe, ne lui apprirent néanmoins rien de nouveau: au contraire, dit-il, lorſqu'eux, c'eſt-à-dire Jâques, Céphas & Jean, qui lui parurent être les piliers, eurent reconnu que l'Evangile de l'incirconciſion m'avoit été confié comme celui de la circonciſion avoit été confié à Pierre ; quand ils eurent reconnu la grace qui m'avoit été donnée, ils nous donnerent la main à Barnabas & à moi, pour marque de la ſociété & de l'union qui étoit entr'eux & nous, afin que nous prêchaſſions aux Payens & eux aux Circoncis. C'eſt conſtamment de Pierre, de Jâques & des autres Apôtres que les Ebionites nient abſolument & ſoutiennent que ſi ces Apôtres euſſent aprouvés ces pratiques de Paul, ils auroient bien pu aller eux-mêmes aux Gentils, ce qui n'auroit pas manqué d'être l'emploi de quelqu'un d'eux ; qu'on recon- Vers. 6. 7. 8. 9.

crainte de ceux qui tenoient pour la circonciſion; ajoutant que les autres Juifs n'étoient point non plus d'accord avec eux; de façon que Barnabas ſe laiſſa entrainer à leur diſſimulation. Nous ne devons pas paſſer légérement ſur ce paſſage, parce qu'il nous fournit une occaſion, très-naturelle de mettre en ſon vrai jour le Plan original du Chriſtianiſme. C'eſt faute de ce vrai jour qu'il a été un myſtere pour les Juifs & pour les Gentils, avant que Jéſus-Chriſt l'eut déclaré: mais depuis cette déclaration, il n'eſt plus un myſtere à qui que ce ſoit, excepté à ceux qui préférent les ténebres à la lumiere, & à ceux qui ſont aſſez téméraires pour enſeigner aux autres ce qu'ils font profeſſion de ne pas entendre eux-mêmes; d'autant plus qu'après l'explication que l'Evangile nous donne de ce myſtere, rien n'eſt plus intelligible & plus ſimple, de même que rien n'eſt plus aimable & plus intéreſſant que le vrai & naturel Chriſtianiſme; qu'il eſt ſi clair & ſi concevable qu'il avoit été d'abord annoncé à des hommes de la capacité la plus commune, non pour les

Gal. 2. v. 13.

embrouiller, mais pour les éclairer; non pour ſe moquer d'eux, mais pour les inſtruire.

CHAPITRE XI.

Vous entendrez-ici, s'il vous plaît, mon cher Meguletor, que ce qui eſt dit de Barnabas, qu'il *s'eſt laiſſé entraîner*, ſignifie par opinion, ou par différence de ſentiment, & non pas par ſéparation de compagnie: car autrement, il y auroit contradiction ſur le ſujet de la conteſtation qui s'éleva entre Paul & Barnabas, rapportée dans les actes de Apôtres; le temps & le lieu, ſçavoir, Antioche, étant indubitablement les-mêmes. On voit dans les actes que c'eſt Barnabas qui a été le premier qui ait produit Paul auprès des Apôtres, & qui le leur ait préſenté, parce qu'avant cela, perſonne ne vouloit le recevoir, ni croire qu'il fût un diſciple. Barnabas, dis-je, eſt toujours repréſenté comme ſon compagnon dans l'apoſtolat vers les Gentils, ſans qu'il paroiſſe avoir eu le moindre ſcrupule

Gal. 1. 13.

Act. 9. 26. 27.

ſur l'affaire des cérémonies lévitiques. Ils furent députés enſemble par l'Egliſe d'Antioche, pour repréſenter aux Apôtres à Jeruſalem l'état de la même diſpute qui s'y étoit élevée. Ils en revinrent enſemble avec l'accord qui avoit été arrêté ſur ce ſujet. Juſques-là il paroit que Barnabas eſt toujours du même parti que Paul: mais voici le ſujet du différent qui s'éleva entr'eux deux. Paul dit à Barnabas, retournons viſiter nos freres en chaque Ville, & voyons comment ils ſe comportent. Alors Barnabas voulut mener avec eux Jean ſurnommé (48) Marc. Paul qui n'étoit pas content de l'avoir en leur compagnie, les quitta à Pamphilie, & continua ſon travail ſans eux. La diſpute fut ſi vive entr'eux deux, qu'ils ſe ſéparerent abſolument, & que Paul prit pour compagnon Silas avec lequel il partit. Ceci eſt un trait d'hiſtoire bien différent: il nous aprend que Barnabas ſe mit à prêcher à part: ce qui peut bien avoir donné occaſion à quelqu'impoſteur de compoſer un Evangile ſous ſon nom. Mais les Ebionites ſe mirent peu en pei-

Act. 15. 36. 37.

(48) Fils de ſa ſœur Col. 4. 20.

ne de cette diſpute feinte ou réelle, ni de tout ce qui pouvoit y avoir rapport dans les actes des Apôtres, qu'ils rejettoient comme (49) une piece falſifiée, qui ne méritoit pas le titre qu'elle portoit, puiſqu'elle ne rapporte preſque rien des Apôtres, ſur tout de Pierre & de Jâques deſquels il n'eſt preſque pas fait mention, & qu'elle n'eſt, à proprement parler, que l'hiſtoire de Paul.

LES Corinthiens (50) qui étoient une branche des Ebionites, ni les (51) Marcionites ne reconnoiſſoient pas ce livre pour canonique. Les Ebionites avoient un livre des actes des Apôtres, qui étoit entierement différent. Il y étoit rapporté entr'autres choſes, que Paul étoit de Tarſe ; (ce qu'il avoue lui-même ; dit Epiphanius) qu'il étoit payen d'origine: En effet il rapporte qu'il étoit de Tarſe, citoyen d'une ville, qu'il n'étoit pas d'une médiocre condition. C'eſt de ces mots que les Ebionites concluent qu'il étoit payen de pere & de mere. Il eſt rapporté

Voyez à la fin.

Act. 21. 39.

(49) *Epiph hæres.* 30. *n.* 16.
(50) *Philart hæres.* 3. 6.
(51) *Tertullian. contrà marcion L.* 5. *c.* 2.

dans leurs actes qu'il étoit venu à Jéruſalem ; qu'il y avoit demeuré quelque temps ; qu'il avoit eu le deſſein dépouſer la fille du Grand-Prêtre ; que dans cette vue il s'étoit fait proſelyte & s'étoit fait circoncire : ce qui eſt contraire à ce qu'il rapporte de lui-même dans ſon Epitre aux Philippiens & en pluſieurs autres endroits. Enfin n'ayant pu, dit la même hiſtoire, obtenir cette jeune perſonne, il en eut un dépit violent, qui le porta à écrire contre la circonciſion, contre le Sabat & contre l'obſervation de la loi moſaïque. Les Ebionites retorquent contre lui l'accuſation de diſſimulation, qu'il portoit contr'eux, non ſeulement en ce qu'il fit circoncire Thimotée qui étoit fils d'un payen, & qu'il ne le fit ſeulement qu'en conſidération des Juifs qui demeuroient à Lyſtra & à Iconium, mais encore par la conduite qu'il tint en une autre occaſion qui eſt ainſi rapportée. Après qu'il ſe fut rendu à Jéruſalem, & que là il eut rendu compte à Jâques & à tous les anciens du ſuccès de ſa miſſion parmi les Gentils, les Apôtres lui dirent : tu vois, Frere, combien de milliers de Juifs

Philip. 3. 5. act. 23. 6. Rom. 11. v. 1. 2. Cor. 11. 22.

Act. 16. v. 1. 2. 3.

Act. 21. 20. 26.

Juifs ont cru, & qu'ils ſont tous zélés pour la loi; (& c'eſt là le cas des Nazaréens) ils ont apris que tu enſeignes aux Juifs, qui demeurent parmi les Gentils, à renoncer à Moïſe, en diſant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfans ni vivre ſelon les coutumes; (je ſuis perſuadé que c'eſt ainſi que nous l'entendons nous-mêmes aujourd'hui) Que faut-il donc faire? Il faut les aſſembler tous; car ils ſauront que tu es arrivé: fais donc ce que nous allons te dire? nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu: prends les avec toi, & tu te purifieras avec eux: fais tous les frais de la cérémonie? Tu te feras raſer la tête auſſi bien qu'eux, afin que tous ſachent que tout ce qu'ils ont oui dire de toi, eſt faux, & que tu chemines toi-même dans la bonne voie & que tu obſerves la loi. Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons écrit que nous avons décidé qu'il n'eſt pas beſoin qu'ils obſervent de telles choſes, excepté néanmoins ceci; ſavoir: de s'abſtenir de viandes offertes aux Idoles, du ſang, des viandes étouffées & de la fornication. Par occaſion on obſervera ici qu'il n'y

a nulle reſtriction de temps ni de lieu, de faite ſur l'abſtinence impoſée aux Gentils ſur ces quatre chefs, ni ſur la néceſſité impoſée aux Juifs Chrétiens d'obſerver leur loi moſaïque. Je reprends le fil de mon hiſtoire; alors Paul prit avec lui les hommes, & s'étant purifié, il entra le jour ſuivant au temple, faiſant ſavoir l'accompliſſement des jours deſtinés à la purification, afin que l'offrande fût prête à être préſentée pour chacun d'eux. Il ſuit inconteſtablement de ce récit que Paul ne prétendoit ſeulement qu'aſſurer la liberté des Gentils contre la néceſſité de la circonciſion & de l'obſervation du reſte de la loi; mais qu'il n'avoit jamais entendu en délivrer les Chrétiens Juifs: car autrement, comment auroit-on pu dire avec vérité que ce dont on l'accuſoit, étoit faux, ſavoir, qu'il enſeignoit aux Juifs répandus parmi les Gentils à renoncer à Moïſe, à ne point circoncire leurs enfans, à ne point obſerver leurs coutumes. S'il en eut été autrement, les Apôtres n'auroient-ils pas été auſſi coupables de diſſimulation que lui? Il n'y a donc pas d'autre moyen

Act. 21. 26.

Vers. 24.

au monde, comme je l'ai déjà dit, de concilier ces choſes enſemble: car il les accorde parfaitement ſans laiſſer le moindre doute ni la moindre difficulté. Les ſubterfuges de l'erreur ſont ſans nombre; elle ſe cache ſous une infinité de formes; mais la vérité eſt une, ſimple, facile à connoître. On ne peut concevoir à quelles reſſources déraiſonnables les commentateurs ont été obligés d'avoir recours, pour faire accorder l'abſurdité de leur ſyſtême avec l'intégrité des Apôtres; quelle maximes déréglées & incompatibles avec la morale ordinaire ne faut-il pas ſuppoſer dans les Apôtres, ſuivant le ſyſtême de ces commentateurs? pendant que rien ne repond mieux à tout, que la diſtinction réelle qui étoit établie entre les Juifs-Chrétiens & les Gentils-Chrétiens: c'eſt ce que je démontrerai par la ſuite d'une maniere encore plus convaincante.

D'AILLEURS il ne faut pas s'imaginer que je ſois le ſeul qui l'entende ainſi: car ce même paſſage qui rapporte la maniere dont Paul s'eſt juſtifié devant ſes com-

patriotes, a paru ſi déciſif à Jâques (52) Rhenferd, Profeſſeur des langues orientales à Franeker, que dans une de ſes excellentes (53) Diſſertations il n'a pas héſité de ſoutenir que Paul a enſeigné ſeulement aux Chrétiens-Gentils, & non pas aux Chrétiens-Juifs, comme on la généralement ſuppoſé, de s'abſtenir de la circonciſion, & de l'obſervation du reſte de loi. Il apuie ſon opinion ſur ces paroles de Paul aux Corinthiens: Que chacun ſe conduiſe ſelon le don qu'il a reçu du ſeigneur; & ſelon l'état dans lequel Dieu l'a appellé; & c'eſt ce que j'ordonne dans toutes les Egliſes. Un homme eſt-il appellé, étant circoncis, qu'il ne devienne, point incirconcis? Eſt-il appellé étant incirconcis, qu'il ne ſe faſſe point circoncire? La circonciſion n'eſt rien, & l'incirconciſion n'eſt rien: mais le tout eſt d'obſerver les commandemens de Dieu: que chacun demeure dans l'état où il étoit, quand Dieu l'a appellé. Je le répette encore; il n'y a point d'autre

1. Cor. 7. v. 17. 18. 19. 20.

(52) Il eſt mort depuis qu'il a écrit cette lettre.

(53) *De filiis judæorum & judaizantium hæreſibus.*

moyen de juſtifier Paul de l'accuſation des Ebionites. Quoi que je ſente bien que toutes les Egliſes du monde penſent d'une maniere bien différente ſur ce ſujet, cependant je ne déſeſpere pas de donner à mon argument une évidence & une ſolidité convaincante, ainſi que je me le ſuis propoſé; &. cela ſans rendre ma diſſertation trop longue. Mais quelque raiſonnable & juſte que puiſſe être la critique que je préſente; quelques poſitives que ſoient l'écriture & l'hiſtoire ſur le ſujet que je traite; quelque facile à comprendre que puiſſe être l'accord fait par les Chrétiens-Juifs & les Chrétiens-Gentils, la plûpart de nos théologiens, qui ſont auſſi attachés à leurs erreurs qu'à leurs bénéfices, préféreront toujours le parti d'entretenir une guerre perpetuelle entre les Chrétiens & les Juifs, à celui d'avouer qu'ils ont pu ſe tromper. Point d'innovation: c'eſt là leur mot, pendant que leur erreur eſt elle-même une innovation, qui a été ſubſtituée à la place d'une doctrine qui a commencé avec le Chriſtianiſme-même.

CHAPITRE XII.

JE laiſſe à part l'accuſation injuſte des Ebionites contre Paul, tant ſur ſa diſſimulation que ſur d'autres chefs, & je reviens à l'examen d'une matiere de fait inconteſtable. On remarque par le diſcours que lui tinrent Jâques & les anciens, que les Juifs qui s'étoient faits Chrétiens n'avoient rien perdu de leur zele pour la loi lévitique. Ils ne la regardoient pas tant comme une loi politique & nationale, que comme une loi ſacrée & religieuſe, qui, contenant l'hiſtoire de ce qui étoit arrivé à leurs Ancêtres & à leur état, ne regardoit que leur nation particuliere, & étoit eſſentielle pour la conſervation de leur Théocratie ou République. Or comme cette loi ne regardoit pas les autres peuples, ils ne croyoient pas qu'ils fuſſent obligés de l'obſerver, quoiqu'ils les jugeaſſent indiſpenſablement ſujets à l'obſervation de la loi naturelle. Notre légiſlateur

Act. 21. 20.

Exod. 12-26. 27. & 13. 8. 9. & en pluſieurs endroits.

Comme Deut. 4-5. 10. & 6. 2. 7. 8. & 11-18. 21. & 29-25.

Moïſe, dit (54) Maïmonides, n'a délivré qu'aux ſeuls Iſraëlites l'héritage de la loi & des ordonnances. Suivant celle du Deutéronome, Moïſe nous a donné une loi pour être l'héritage de la congrégation de Jacob; ſuivant celle des nombres pour être également l'héritage des Proſelytes qui quitteront les autres nations pour habiter parmi vous: comme vous êtes, ainſi ſera l'étranger; mais perſonne ne doit être forcé contre ſa volonté à embraſſer la loi & les ordonnances. Outre cela les Juifs étoient perſuadés de la durée éternelle de leur loi; que la circonciſion étoit un accord entre Dieu & eux, qui devoit toujours ſubſiſter, auſſi bien que l'obſervation du Sabat. Leur perſuaſion étoit fondée ſur les expreſſions & ſur les promeſſes répétées un nombre infini de fois dans l'ancien Teſtament, ſans aucune autre limitation de temps que des jours du ciel ſur la terre; que la durée de leur génération ſeroit le dernier terme du temps. Ils avoient encore été confirmés dans leur perſuaſion par les paroles répétées & par la pratique cons-

Deut. 33. 4.

Num. 15. 15.

Gen. 17. 7. 10. 13. Exod. 31. 16. 17. & 29. 9. & 40. 15. Levit. 7. 36. Deut. 4. 40. & 6 2. & 11 21. Levit. 40. 15.

(54) *Tractatus de Reg. Cap.* 8.

tante de Jéſus-Chriſt qu'ils croyoient fermement n'être pas venu pour diminuer ni pour abolir leur loi; mais au contraire, comme il l'a déclaré lui-même, pour l'accomplir, pour la perfectionner, pour la rétablir & pour la réformer de tous les abus qui s'y étoient gliſſés par degrés, parce que les Phariſiens l'avoient preſque entierement renverſée & rendue vaine, en l'étouffant ſous leurs prétendues traditions, leurs explications & leurs diſpenſes: de même qu'il arrive à toutes ſortes d'inſtitutions, quelque ſaintes qu'elles ſoient, de devenir par la ſuite des temps corrompues & défigurées par des hommes intéreſſés & ignorans. C'eſt ainſi donc que les Nazaréens, en ſuivant les préceptes & l'exemple de Jéſus-Chriſt leur maître, concluoient qu'ils pouvoient être bons Chrétiens, mais ſans ceſſer d'obſerver tous les rites de leur loi, à l'exception des ſacrifices; d'autant plus qu'il n'y a pas un ſeul mot dans les Evangiles qui parle de l'abolition de leur loi: mais que le contraire y eſt formellement marqué dans tous les autres, auſſi bien que dans le leur, qui eſt l'Evangile

Matth. 5. 17. 18. 19. 20. & 15 3. 6. 9. Març. 7. 7. 8. 9. Luc. 16. 17.

des Hébreux, ou des douze Apôtres, ainſi qu'on l'appelloit indifféremment. Cela eſt ſi évident, que dans les diſputes qui ſe ſont élevées il n'y a pas long-temps au ſujet de la conformité occaſionnelle, on a cité mille fois l'exemple de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, en ce qu'ils ont perſiſté dans la pratique du culte & des rites judaïques, dans la fréquentation du temple & des ſynagogues, dans l'obſervation des fêtes ſolemnelles, & ſur-tout de la fête de Pâques, ainſi que tous les autres Juifs. C'eſt un fait qu'il n'y a pas moyen de nier. Les Apôtres étoient ſi éloignés de condamner les Nazaréens, qu'au contraire ils confirmerent la doctrine qu'ils ſuivoient, par leur propre exemple. Je défie aucun homme au monde de me prouver avec la même évidence que les Apôtres n'en ont ainſi agi que par une condeſcendance prudente, & ſeulement pendant un certain temps, ſuivant l'opinion qui s'en trouve établie de nos jours : je ſuis auſſi porté qu'un autre pour la conformité occaſionnelle entre des Egliſes qui ne différeront point entr'elles ſur des choſes d'une très-grande

importance: c'étoit même l'uſage pratiqué dans l'Egliſe primitive, ainſi proprement appellée, & cet uſage étoit apuyé ſur des fondements inconteſtables. La tolérance, qui dans les Ecritures eſt déſignée, entr'autres noms, ſous ceux de longue ſoufrance & d'indulgence, n'eſt pas moins un devoir preſcrit par l'Evangile, qu'il l'eſt évidemment par la loi de la Nature (55) de ſorte que ceux qui perſécutent les autres dans leur réputation, dans leurs droits, dans leurs biens & dans leurs perſonnes, pour raiſon d'opinions purement ſpéculatives & pour des choſes qui ſont naturellement indifférentes par elles-mêmes, ſont dépouillés d'humanité & de tout eſprit du Chriſtianiſme. Mais ce n'eſt pas dequoi il eſt queſtion ici; je reviens à mon ſujet: je dis donc qu'à moins de ſuivre mon ſyſtême, il n'y a pas moyen de concilier les faits rapportés dans les actes au ſujet de Paul; de concilier le Chriſtianiſme avec

(55) Les Juifs eux-mêmes ſubſiſtent encore depuis tant de ſiecles, très-attachés à leur loi, quoique répandus dans tout l'Univers, & ſouvent bien perſécutés, comme il arrive à toute ſecte qui n'eſt pas la dominante.

les promeſſes que Dieu a faites aux Juifs d'une durée éternelle de leur loi. Cette durée eſt expliquée par nos théologiens d'une maniere, je ne dis pas ſophiſtique, mais miſérable & qui fait honte. Ils vous diſent que ces termes d'éternelle, qui doit durer toujours, à jamais, perpétuelle, dans toutes les générations, ſignifient ſeulement un temps conſidérable; que Jéſus-Chriſt en diſant qu'il étoit venu pour accomplir la loi, vouloit dire qu'il étoit venu la détruire; que ces mots, juſqu'à ce que le Ciel & la terre ſoient paſſés, ſignifient, juſqu'à ce que le regne de Tibere-Céſar ſoit fini. Le jugement de Juſtin martyr eſt parfaitement d'accord avec l'exemple & la doctrine des Apôtres & de l'Egliſe naiſſante. Il répete en pluſieurs endroits que les Juifs qui croient en Jéſus-Chriſt, peuvent en toute ſureté obſerver leur loi, pourvu qu'ils n'entreprennent point d'engager ou de forcer les Chrétiens-Gentils à faire de même. Il déſaprouve (56) très-fort

(56) Ni n'oſent avoir de communication, ni de converſation, ni de demeure avec ces gens-là; mais je ne les aprouve pas: in Dialogo cum Tryphone Jud.

la conduite de quelques-uns de ces derniers, qui faiſoient ſcrupule d'avoir aucun commerce ni aucune liaiſon avec les premiers. Il eſt vrai qu'il eſt d'opinion que les Nazaréens ne devoient plus rester ſous l'obligation des loix de leur pays: mais il eſt ſi éloigné de les excommunier, pour raiſon de ce qu'ils perſiſtoient à les obſerver, que malgré l'erreur où il étoit lui-même au ſujet de ces Nazaréens, & malgré l'exemple de la plûpart des autres peres, il les reconnoît pour freres & enſeigne la communion avec eux à tout autre égard. Si dit-il, par (57) une foibleſſe d'opinion ils croient être dans la néceſſité d'obſerver, autant qu'ils

(57) Mais ils peuvent obſerver à cauſe de la foibleſſe de leur ame, les pratiques de la loi de Moïſe (que nous croyons n'avoir été données qu'eû égard à la dureté du cœur du peuple) pourvû qu'ils veuillent eſpérer en Jéſus-Chriſt & obſerver les loix éternelles de la nature & de la Religion: pourvû auſſi qu'ils prennent le parti de vivre avec les Chrétiens & les fideles, comme je l'ai déjà dit, ſans vouloir leur perſuader de ſe faire circoncire comme eux, de garder le Sabat, & d'obſerver toutes les autres pratiques de la loi Moſaïque. En ce cas je déclare qu'il faut vivre avec eux comme avec des freres que l'on aime, & les admettre à la communion de toutes choſes.

le peuvent, la loi de Moïse, qui, à ce que je crois, ne leur a été donnée qu'a-cause de la dureté de leur cœur, & si à l'observation de cette loi ils ajoutent leur espérance en Jésus-Christ avec la pratique des vertus naturelles & éternelles de piété & de justice, avec un désir de faire société avec les Chrétiens & les fideles, pourvû qu'ils ne prétendent point obliger ces derniers à l'observation de leur Sabat & de leurs autres rites, mon sentiment est que non seulement il faut les recevoir, mais encore les admettre à la communion de toutes choses, comme freres, & qui ont été portés dans les mêmes entrailles. Quoique je n'approuve pas le sentiment dans lequel il étoit que les Nazaréens étoient dans l'erreur, je ne puis m'empêcher de louer sa charité à les tolérer. Je ferai voir dans la suite qu'Augustin avoit été encore plus loin que Justin, & que pendant un certain temps il avoit soutenu l'opinion que j'avance, sans aucune différence considérable; à savoir, que les Juifs Chrétiens devoient toujours observer leurs loix, mais non pas imposer leurs loix lé-

tiquoit aux traités les plus ſolemnels de paix & d'alliance, & ç'a été le deſſein de l'inſtitution que Jéſus-Chriſt a faite dans ſon dernier ſouper. Nous ne voyons rien dans le decret des Apôtres qui ordonne aux Juifs-Chrétiens de quitter leur ancienne loi, ni qui permette aux Chrétiens-Gentils de ſe ſouſtraire aux quatre préceptes qui leur ſont impoſés; il n'y a pas abſolument moyen d'accorder ce decret avec ce qui s'enſeigne dans nos Catéchiſmes. Lorſque Pierre eut prêché l'Evangile à Cornélius, qui étoit Gentil & proſélyte de la porte, & que contre les préjugés invétérés de la plûpart des Juifs, il eut déclaré que dans
Act. 10-35. toutes les nations celui qui craignoit Dieu & qui faiſoit des œuvres de juſtice, étoit
Vers. 45. accepté de Dieu, ils demeurerent très-étonnés, & lui reprocherent, comme
Act. 11-1. 2. 3. faute, d'avoir mangé avec les Gentils: mais il leur donna & aux Apôtres dans Jéruſalem une ſatisfaction entiere ſur ſa conduite à cet égard & ils furent convaincus & pénétrés de joie que Dieu eût auſſi accordé aux Gentils le repentir de leurs péchés. Ce qui étoit un myſ-

tere

tere profond que Paul dit en plus d'un endroit avoir été impénétrable à tous les ſiecles précédens & que l'Evangile avoit heureuſement dévoilé. Dans tout ce récit, il n'y a pas un ſeul mot qui puiſſe faire ſoupçonner que Pierre ait entendu ſoumettre les Gentils nouveaux convertis à la loi Moſaïque, ni qu'il ait entendu en excepter les Chrétiens d'entre les Juifs; & quoiqu'on voie qu'il a mangé avec Cornelius, on ne voit pas pour cela qu'il y ait rien mangé de défendu par la loi, non plus que font encore les Juifs aujourd'hui, lorſque l'occaſion ſe préſente que nous mangions avec eux, ou qu'ils mangent avec nous. C'eſt ſur ce pied-là que la république de Moïſe auroit pu ſubſiſter encore en Judée, telle qu'elle étoit ou plutôt qu'elle devoit être, & les habitans être avec cela de fort bons Chrétiens, en ne demandant de leurs freres Gentils, qui auroient vecu parmi eux, & qui auroient été d'accord avec eux ſur l'article principal de l'unité de Dieu & ſur d'autres points moins eſſentiels que l'étroite abſtinence des quatre

Rom. 16. 25. Ephes. 1. 9. 10. & 3. 3. 5. 6. 9. Col. 1. 26. 27.

choſes rapportées ci-deſſus, qui étoient anciennement auſſi prohibées par la loi Judaïque à leurs proſelytes de juſtice.

CHAPITRE XIII.

CETTE abſtinence de ſang & de chairs étouffées étoit le ſentiment uniforme de toute l'Egliſe primitive; elle a été obſervée par tout, non ſeulement juſqu'au temps d'Auguſtin, mais encore juſqu'au onzieme ſiecle dans preſque toutes les Egliſes d'occident, de la même façon qu'elle l'eſt toujours dans toutes les Egliſes d'Orient. Le Cardinal Humbert, qui écrivoit vers le milieu du onzieme ſiecle, juſtifie amplement l'Egliſe Latine ſur ce chef contre l'Egliſe Grecque. Elle conſerve, dit-il, les anciens (58) uſages,

(58) *Antequam etenim conſuetudinem majorum noſtrorum, diligenter retineatis, nos quoque hæc abominamur: adeò ut ſanguine, vel quâcunque morte, aut aquis, ſeu quâcunque negligentiâ præfocato, apud nos aliquando vexentibus, abſque extremo periculo vitæ hujus, pœnitentia gravis imponatur.* Ju. Bib. ed Petiu, tom. 4. p. 282.

ou la tradition de nos ancêtres, & nous avons auſſi bien qu'eux ces choſes en abomination ; impoſant des pénitences très-ſeveres à ceux qui, hors le cas d'un extrême peril de la vie ſe nourriſſent du ſang ou de la chair de quelqu'animal que ce ſoit, mort de lui-même étouffé dans l'eau ou étranglé par quelque accident. Je ne conçois pas avec quelle ſécurité de conſcience & ſous qu'elle délicate diſtinction nos paſteurs d'aujourd'hui oſent ſe diſpenſer d'un précepte auſſi poſitif; eux qui poſent pour principe que les pratiques de l'Egliſe primitive (59) ſont le plus ſûr commentaire qu'on puiſſe faire aux Ecritures. Mais j'ai toujours remarqué que ceux qui écrivent le plus fort en faveur des pratiques de l'Égliſe primitive, ſont ceux qui s'en éloignent le plus & qui en ſont le moins exactement inſtruits. Je demande laquelle eſt-ce de toutes les pratiques, qui ſoit plus conſtamment fondée ſur les Peres, ſur la

(59) Les Proteſtans ſur-tout devroient être bien attachés à cette abſtinence, eux qui font profeſſion de ne reconnoître pour regle infaillible que l'écriture & non la tradition.

tradition & ſur la ſucceſſion, que cette abſtinence ? Dans une aſſemblée des Apôtres elle a été ordonnée ſans aucune limitation de temps ; elle a été ordonnée dans les canons (60) qui leur ont été anciennement attribués ; elle a été citée comme une preuve de leur innocence par les premiers apologiſtes du Chriſtianiſme ; & ſans me répandre en citations inutiles & qui groſſiroient trop le volume de ma lettre, j'en appelle à tous ceux qui ont écrit. Cette abſtinence a été confirmée par pluſieurs conciles, & elle a eu pour défenſeurs dans le dernier ſiecle des perſonnes très-ſavantes, tels que Hugo-Grotius, Claude Saumaiſe, Jean Voſſius, & d'autres. L'illuſtre Etienne (61) Carcelleïus a donné un traité très-ſolide ſur ce ſujet. Il prouve que l'abſtinence de manger du ſang a ſubſiſté en quelques endroits preſque juſqu'à ſon temps. Avant lui, Chrétien Becmanus avoit donné un traité théologique ſur le même (62) ſujet. Ils prouvent l'un & l'autre que cette abſti-

(60) *Can. 63. aliis verò 52.*
(61) *Diatriba de Eſu ſanguinis.*
(62) Exercitat 26.

nence n'avoit pas ſeulement ſon origine dans (63) les loix judaïques, mais dans les préceptes de Noé, qui obligeoient également tout le Genre humain. La parole adreſſée à Noé & à ſes fils, & par-conſéquent à tous les hommes, au chap. neuvieme de la Geneſe, eſt ainſi: nourriſſez-vous de tout ce qui a vie & mouvement; je vous ai abandonné toutes ces choſes, auſſi bien que les herbes vertes; j'en excepte ſeulement la chair mêlée de ſang, dont je vous défend de manger. Ce précepte eſt confirmé dans la loi lévitique, quoi qu'il n'en faſſe pas partie. Suivant ces Meſſieurs, il y eſt rapporté par occaſion avec pluſieurs autres préceptes de morale, & ils croient qu'il a été donné pour être obſervé à la lettre. En effet par tout le Pentateuque on remarque qu'il eſt défendu à l'étranger, auſſi bien qu'au Juif, de manger le ſang devenu chair, parce qu'il en eſt l'ame & la vie, & cette défenſe eſt ſous la peine d'être exterminé du milieu du peuple, & pour le dire d'une maniere plus intel-

Gen. 9-3. 4.

Gen. 17-14.

(63) Voy. à la fin.

ligible, d'en être chaſſé: car le fameux M. le Clerc a prouvé que par tout où l'on trouve cette phraſe, (64) exterminé du milieu de ſon peuple, ſignifioit d'en être ſeparé, d'être chaſſé du pays & privé de tous les avantages dont on étoit en droit d'y jouïr; qu'elle ne vouloit pas dire d'être condamné à la mort & encore moins à une damnation éternelle; & c'eſt néanmoins l'une ou l'autre de ces deux dernieres explications qu'on enſeigne à la plûpart des peuples. Ceux qui ſuppoſent qu'il n'y a point de néceſſité morale à l'obſervation de l'abſtinence du ſang, diſent que le précepte qui en eſt ſi ſouvent répété dans le Pentateuque, n'en a été donné aux Juifs que pour leur inſpirer une horreur contre l'effuſion du ſang humain, autant que pour leur donner du dégoût pour une nourriture mal ſaine & qui n'a rien de ragoutant. Mais comme dans le decret des Apôtres cette abſtinence n'eſt limitée à aucun eſpace de temps, & qu'elle n'y eſt pas ordonnée comme une choſe indifféren-

Levit. 3. 17. & 7. 26. & 17. 10. 14 & 19. 26. Deut. 12. 16. 23. & 15. 23.

Act. 15. 28.

(64) *In Geneſi & in commentariis ad reliquos Pentateuchi libros.*

te, mais au contraire comme une choſe d'une néceſſité abſolue, il y a encore bien des Chrétiens dans l'occident qui ſe croient auſſi obligés à l'abſtinence du ſang & des chairs étouffées, qu'à celle des viandes offertes aux idoles & de la fornication, l'abſtinence des quatre choſes étant d'une obligation égale. Je répete donc que je ne conçois pas par quelle diſtinction certains modernes peuvent juſtifier l'uſage où ils ſont de manger des oiſeaux pris au trebuchet, du boudin noir &c. Il y en a pourtant une diſtinction, & certainement à laquelle ni les modernes ni les anciens apologiſtes n'ont jamais touché, ou ſur laquelle ils n'ont peut-être oſé s'apuyer; ſavoir, qu'ils ſont abſolument étrangers à la loi moſaïque & que ce précepte ne regarde point les lieux où les Juifs & les Gentils n'habitent point enſemble. La defenſe ne regardoit pas tous les étrangers indéfiniment, mais ſeulement ceux qui s'habituoient parmi les Juifs, qui regardoient ſi peu la défenſe de manger du ſang, comme faiſant partie de la loi morale, qu'ils ne faiſoient nulle difficulté de permettre qu'on don- Levit. 17 10. 14.

Deut. 14. 21. nât ou qu'on vendit ces choſes défendues aux étrangers qui voyagoient chez-eux & qui ne faiſoient qu'y paſſer, afin qu'ils puſſent les manger; ce qui devroit avoir été bien irrégulier, ſi une pareille abſtinence eut été fondée ſur la loi de la nature. Or les Juifs accordoient cette liberté aux étrangers, aux Proſelytes de la Porte, ou à ces étrangers qui croyoient bien en un ſeul Dieu, mais qui n'étoient pas circoncis, & pratiquoient leur culte dans la cour extérieure du temple, ſans ſe conformer à la loi Judaïque. Ils accordoient, dis-je, cette liberté de la même maniere dont les Egyptiens, qui, auſſi bien que les Juifs, diſtinguoient les nourritures en pures & impures, (65) avoient coutûme de vendre aux étrangers les têtes des bêtes offertes en ſacrifice, parce que pour eux c'étoit une abomination & une malédiction d'en manger. Mais pour ce qui regardoit les proſelytes de juſtice, ou ces autres étrangers, qui

(65) Ils chargent la tête de la victime de malédictions; la portent au marché, & les Marchands étrangers Grecs l'achettent. Herodot. L. 2. c. 39.

non ſeulement étoient établis parmi les Juifs & habitoient leurs villes, mais encore qui avoient reçu la circonciſion, qui ne croyoient qu'en un ſeul Dieu & qui ſe conduiſoient en tout ſuivant la loi Judaïque, ils étoient dans l'obligation de ſe conformer à cette loi, non ſeulement dans tous les devoirs de la vie civile, mais encore dans l'étroite obſervation de la Pâques, des fêtes, du choix des nourritures, de la participation aux liqueurs préſentées aux autels; en un mot de toutes les coûtumes ordonnées par cette loi. Une ſeule loi dit Moïſe, en parlant de ces choſes, ſera pour vous & pour l'étranger qui ſera établi parmi vous: c'eſt-là ce qui eſt directement appellé une ordonnance perpétuelle, & c'eſt à ſon ſujet que Maïmonides a écrit le paſſage que j'ai cité ci-devant, Chap 12.

Exod. 12 48. 49. Num. 9. 14.

Ibid. 15-16.

DE tout ce que je viens de dire ci-deſſus, je conclus que les Chrétiens Juifs & Gentils étoient également obligés à l'obſervation de ce précepte par la ſociété qu'ils contracterent enſemble, en établiſſant l'Egliſe d'Antioche dans l'enfance du Chriſtianiſme; & ce ſeroit en-

core la même choſe, ſi les Juifs étoient rétablis en Judée pour tous les Chrétiens-Gentils qui auroient à vivre avec eux. En effet ſi on examine de plus près le précepte ſur l'abſtinence de manger du ſang, des chairs étouffées &c. annoncé dans la Geneſe, on reconnoîtra qu'il ne peut-être regardé que comme une infinité d'autres qui paroiſſent en général être donnés à tout le Genre humain & qui ne regardent néanmoins que le peuple d'Iſrael en particulier. M. le Clerc dans ſon commentaire dont j'ai déjà parlé, nous cite pluſieurs exemples de ces défenſes générales, qui n'avoient cependant de rapport qu'aux uſages des Juifs ſeuls. C'eſt la raiſon pour laquelle Paul dans ſon Epitre aux Corinthiens-Gentils, parmi leſquels il y avoit moins de Juifs mêlés qu'ailleurs, dit que ce n'eſt pas la nourriture dont nous uſons, qui nous rends recommandables à Dieu, parce que nous prenons de certaines nourritures qui nous rendent meilleurs, ou parce que nous nous en abſtenons, que nous ſommes pires: mais prenez bien garde que la liberté que vous prendrez à cet égard, ne

Ch. 13.

1. Cor. 8-8. 9.

ſoit un achopement pour ceux qui ſont foibles. C'étoit le ſcandale qu'on pouvoit donner aux autres, ſoit en mangeant du ſang ſoit en mangeant de viandes offertes aux Idoles, qui étoit tout ce que des gens ſages devoient éviter. C'eſt encore ce que Paul dit aux mêmes: mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous informer d'où il vient, par rapport à votre conſcience, parce que la terre eſt au Seigneur avec tout ce qu'elle contient. Si un infidele vous invite à manger, & ſi vous êtes diſpoſé à y aller, mangez tout ce qui vous ſera ſervi ſans vous informer d'où il vient par rapport à votre conſcience. Mais ſi quelqu'un vous dit, ceci a été offert aux idoles, n'en mangez pas par rapport à celui qui vous a averti, & par rapport à ſa conſcience & non par rapport à la vôtre, parce que la terre eſt à Dieu & tout ce qu'elle contient: car pourquoi la liberté dont je jouis, ſeroit elle jugée par la conſcience d'un autre? Ne donnez occaſion de ſcandale ni aux Juifs ni aux Gentils, ni à l'Egliſe de Dieu. Ce grand égard pour leurs obſervations eſt ſi évidemment recommandé par tout,

1. Cor. 10-25. 26. 27. 28. 29. 32.

que je m'étonne qu'il ait jamais pu être le ſujet d'aucune diſpute. La véritable raiſon en eſt la croyance qui ſe répandit ſitôt dans l'Egliſe que les cérémonies lévitiques étoient entierement abolies & que les Juifs, n'étoient pas plus obligés à leur obſervation que les Gentils. C'eſt là la ſource d'un nombre infini d'erreurs qui ont corrompu tout le Chriſtianiſme; mais pour ce qui eſt de la défenſe de manger du ſang je vous recommande de lire en entier le quatorze Chap. de l'Epître aux Romains, vous verrez qu'il ſera facile de l'ajuſter contre les ſentimens des apologiſtes de la primitive égliſe, contre les Peres, contre Carcelleiüs, contre M. Whiſton & tous autres qui, faute d'avoir obſervé la diſtinction entre les Chrétiens-Juifs & les Chrétiens-Gentils, ont donné dans une extrémité; de même que ceux qui ont borné cette prohibition à un certain eſpace de temps, & qui en déchargeoient tous les hommes indifféremment, ſans avoir égard aux lieux ont donné dans l'autre extrémité: mais la premiere des deux extrémités eſt la plus tolérable, non ſeulement parce

qu'elle eſt moins dangereuſe dans ſes conſéquences, & que les Chrétiens-Juifs ſont encore dans l'obligation de l'obſerver, mais encore parce qu'elle eſt plus innocente, plus ſaine & plus facile dans la pratique. Mais pour revenir à mon ſujet, le 15e chap. des actes ne fourniſſoit-il pas aux Ebionites un préjugé très-fort & d'autant plus fort que c'étoit un témoignage puiſé d'un livre qui ne paroît être compoſé que par Paul tout ſeul: outre que Pierre dans ſa premiere Epitre, qui eſt indiſputablement adreſſée aux Juifs qui croient, il les appelle *Génération choiſie* Prêtriſe royale, ſainte Nation, Peuple choiſi: il ne dit pas qu'ils étoient ainſi par le paſſé, & qu'on ne les regarderoit plus ſur ce pied-là à l'avenir: au contraire il les prie d'avoir une converſation honnête avec les Gentils, deſquels ils devoient être toujours diſtingués & jouir toujours des prérogatives & diſtinction de leur nation, à l'exception du temple & des ſacrifices: il les prie encore de vivre parmi les Gentils, comme un peuple ſéparé, ſoit dans la Judée ſoit parmi les nations mais de n'en être pas moins bons Chrétiens.

1. Pet. 1. 1.

Ibid. 2. 9.

1. Pet. 2. 12.

CHAPITRE XIV.

TELLE étoit donc ſur ce point particulier la vraie & originale Théologie des Nazaréens, quelque puiſſe être l'erreur dans laquelle les Chrétiens d'entre les Gentils ſoient tombés, en nous les repréſentant comme des hommes qui vouloient les obliger à obſerver toute la loi de Moïſe. Mais auſſi ces Nazaréens ſe ſont également trompés de leur côté ſur les ſentimens de Paul, dans les Epîtres duquel il ſe trouve des choſes aſſez dures à entendre comme il eſt fort juſtement remarqué dans la ſeconde des Epîtres attribuées à Pierre. Il faut dire ici que ſi les Nazaréens ont portés un ſentiment injuſte ſur les ſentimens de Paul, que les Chrétiens-Gentils ont grandement vangé leur Apôtre. Les Peres ſont tombés dans des raiſonnemens honteux, diſcordans entr'eux, & chacun d'eux avec ſoi-même au ſujet des Ebionites, les ſéparant quand il falloit les unir, & les uniſſant quand il falloit les ſéparer, en changeant leurs bénédictions en malédictions; & en traitant leurs prie-

2. Pet. 3. 16.

res les plus ſaintes de conjurations diaboliques. Les Chrétiens-Gentils ont fait éclater en toute occaſion une haine outrée contre les Chrétiens d'entre les Juifs, & ſe ſont répandus en des diſcours malſéans, pour ne pas dire très-prophanes contre leur loi, quoiqu'ils ne puſſent s'empêcher de reconnoître que c'étoit à eux qu'ils étoient redevables de l'Evangile, & que l'Egliſe Judaïque avoit été établie avant qu'aucun Gentil eût embraſſé le Chriſtianiſme. Mais aucnn ne les a traités avec une haine plus déclarée qu'Epiphanius, le plus ignorant & le plus partial de tous les hiſtoriens. C'eſt ce qui a été démontré en pluſieurs exemples par les plus ſçavans auteurs des deux derniers ſiecles & de celui-ci, ſans parler de pluſieurs autres encore plus anciens; car ſans m'arrêter à ſon ignorance groſſiere ſur la Grammaire, ſur l'Hiſtoire ſur la Chronologie & ſur la Langue Hébraïque quoiqu'il fût Juif converti, on peut dire de lui en général qu'il n'y a jamais eu d'homme plus diſpoſé à traiter d'hérétiques tous les autres, & moins diſpoſé à rendre aux au-

tres la juſtice de les reconnoître pour ortodoxes, & que lorſque quelqu'un avoit le malheur de lui déplaire en quelque point, il ne manquoit jamais de le noircir ſans miſéricorde ſur tous les autres points. Cependant (66) ce radoteur avoue que les Nazaréens ne différoient des Juifs qu'en ce qu'ils croyoient en Jéſus-Chriſt, & des Chrétiens qu'en ce qu'ils obſervoient toujours la loi judaïque, comme la circonciſion, le Sabat & toutes les ceremonies légales: ſur quoi il faut obſerver qu'il ne dit pas qu'il vouloient obliger les autres à les obſerver, mais ſeulement qu'il les obſervoient entr'eux; & c'eſt ſur quoi j'inſiſte ici particulierement, non pas ſeulement parce que c'étoit leur ſentiment, mais encore parce que leur ſentiment n'avoit rien que de juſte & d'innocent, qui ne pouvoit cauſer le moindre mal, & encore

(66) Voici en quoi ils différent des Juifs & des Chrétiens: comme ils croient en Jéſus-Chriſt ils ne s'accordent pas avec les Juifs, & comme ils ſont fort zélés pour la circonciſion, le Sabat & les autres pratiques de la loi, ils ne s'accordent pas avec les Chrétiens. Hæres. 20. n. 7.

encore plus parce que ç'a été ſur ce pied-là que le Plan original du Chriſtianiſme a été établi. Malgré ce que je viens de rapporter ici d'Epiphanius, dans (67) un autre endroit il les repréſente comme des Juifs ſimplement; quoique dans le même endroit il diſe qu'ils étoient ennemis déclarés des Juifs, & que ceux-ci de leur côté les haïſſoient mortellement; qu'ils prononçoient contr'eux des malédictions trois fois le jour dans leurs ſynagogues, ainſi que Jérôme l'avoit dit avant lui. Tout-autre qu'Epiphanius ſe ſeroit ſouvenu de la diſtinction qu'il en avoit faite auparavant, & ne les auroit pas regardés pour moins bons Chrétiens, à cauſe de ce qu'ils avoient des (68) ſynagogues & des anciens, comme étant Juifs de nation; & il n'auroit pas dû les eſtimer moins bons Chrétiens par l'homme intérieur, parce qu'ils étoient Juifs par l'homme extérieur. Je voudrois bien que ceux qui aujourd'hui parmi-nous inſiſtent ſur la néceſſité de l'obſervation du

(67) Hæres. 20. n. 9.
(68) Hæres. 30. n. 18.

Sabat, & qui pour cela ſont connus ſous le nom de Sabatériens, vouluſſent, faire attention que ce n'étoit pas les Chrétiens de parmi les Gentils, mais bien les Chrétiens d'entre les Juifs ; c'eſt-à-dire les Nazaréens, qui étoient les ſeuls obligés à l'obſerver ; mais que nous qui ſommes Gentils d'origine, ne ſommes point obligés d'obſerver ni jours, ni mois, ni années ; que nul homme n'a droit de nous juger par rapport aux nourritures & aux boiſſons dont nous faiſons uſage, par rapport aux fêtes, à la nouvelle Lune & aux Sabat. Si on eut toujours eu toute l'attention néceſſaire à cette diſtinction originelle de deux ſortes de Chrétiens, jamais la diſpute ſur l'obſervation du ſabat n'auroit eu lieu ; jamais la complaiſance des Gentils ne les auroit entrainés à obſerver, comme cela leur eſt arrivé quelquefois, le Sabat des Juifs, ni celle des Chrétiens-Juifs à obſerver le premier jour de la ſemaine avec les Gentils, & ni les uns ni les autres à recevoir aveuglément pour préceptes ou pour exemples d'une imitation indiſpenſa-

Gal. 4. 10. Col. 2.

ble des obſervations qui ne les regardoient pas. C'eſt la faute dans laquelle ſont tombés pluſieurs Peres & pluſieurs Conciles que je ne nommerai pas ici, & les (69) Conſtitutions Apoſtoliques, & l'Edit (70) de Conſtantin le Grand. Nos Sabatériens du nombre deſquels étoit M. Stennett mon ami intime, qui avoient raiſon dans leur argument, mais qui avoient tort dans l'application, parce qu'ils s'étoient laiſſés tromper à des autorités très-conſidérables, ont cet avantage par devers eux qu'ils peuvent fort bien abandonner leur pratique, ſans être obligés de rétracter l'opinion dans laquelle ils ſont que le Sabat doit s'obſerver juſqu'à la fin des ſiecles. C'eſt de cette façon qu'il y a lieu de terminer une infinité de difficultés, qui ne ſont fondées que ſur l'erreur où l'on a été d'attribuer à tous les

(69) Que le ſamedi & le dimanche ſoient pour vous des jours de fêtes. L'un eſt en mémoire de la création du monde, & le dimanche en mémoire de la réſurrection L. 7. C. 23.

(70) Il ordonnoit (Conſtantin) à tous les ſujets de l'Empire Romain de fêter les jours de dimanche & auſſi d'honorer les ſamedis. Il me paroît que c'étoit en mémoire de ce qui étoit arrivé ces jours-là à notre commun Sauveur. Euſeb. de vitâ Conſtantini L. 4. C. 18.

Chrétiens en général ce qui ne convient qu'à une eſpece particuliere. C'eſt ainſi que l'Extrême-Onction s'eſt introduite dans l'Egliſe, & enfin s'y eſt érigée en ſacrement. Il eſt cependant vrai que l'Onction dans ſon origine n'étoit ni extrême ni ſainte. Chacun ſait en quelle eſtime particuliere l'huile étoit parmi toutes les Nations de l'Orient, & il ne faudroit pas avoir lu l'Ancien Teſtament, pour ignorer l'uſage fréquent que faiſoient les Juifs de l'onction: on s'en ſervoit ſpécialement en médecine, & les anciens l'adminiſtroient publiquement dans leurs ſynagogues tous les ſamedis: c'eſt là que l'application de ce remede, qui ſe conféroit aux pauvres malades, étoit accompagnée de prieres pour le recouvrement de leur ſanté, & pour le pardon de leurs péchés; & lorſque les perſonnes elles-mêmes étoient trop foibles pour venir à la ſynagogue, les anciens alloient leur adminiſtrer chez elles. (71) Lightfort obſerve dans (72) le Talmud de Jéruſalem que Rabbi Siméon, fils d'Eléazar

(71) Dans ſon ouvrage intitulé, Harmonie du nouveau Teſtament Vol. I. p. 333.

(72) *in Brracoth. fol.* 3. *col.* 1.

trouva bon que Rabbi Meïr mêlât du vin avec l'huile dont on oignoit les malades les jours de ſabat, & il en cite une (73) tradition qui dit qu'il étoit permis d'adminiſtrer l'onction le jour du ſabat. Si le malade eſt affligé du mal de tête, ou s'il a la teigne, on l'oint avec l'huile: on trouve la même choſe (74) dans le Talmud Babylonien. Voila pourquoi l'apôtre Jâques dans la lettre qu'il écrit aux Chrétiens Juifs, qui n'avoient point d'autres rites ni d'autres ſynagogues que les autres Juifs: " quelqu'un eſt-il malade parmi vous, qu'il envoie aux anciens de l'Egliſe, afin qu'ils prient ſur lui & qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur; les prieres des fideles ſauveront le malade; le Seigneur le remettra ſur ſes pieds; & s'il a commis des péchés, ils lui ſeront pardonnés. " On voit bien que cela n'avoit rien qui reſſemblât à l'extrême onction de l'Egliſe Romaine, mais quelle étoit particuliere à la Nation Juive. Il eſt rapporté de même des autres apôtres, qui non ſeulement é-

(73) *Id. in Mauzar ſchent, fol.* 53. *Col.* 3.
(74) *In Joma fol.* 77. 2.

toient Juifs, mais qui étoient encore les anciens des Egliſes Juives, qu'ils oignoient d'huile pluſieurs malades & qu'ils les guériſſoient. Pluſieurs de nos Théologiens Proteſtans, qui ignorent les anciennes coutumes des Juifs & qui ne peuvent s'empêcher de blâmer l'abſurdité de la pratique de l'Egliſe Romaine, ont avancé que l'onction attribuée aux Apôtres étoit miraculeuſe & paſſagere; d'autres l'ont étendue à tous les hommes & à tous les temps, comme la néceſſité de l'obſervation du ſabat, mais il n'apartenoit qu'aux Nazaréens ſeuls de perſiſter dans l'obſervation de leur ſabat & de toutes leurs cérémonies légales; & c'eſt ce dont les Chrétiens-Gentils leur ont fait un crime qu'ils n'ont jamais pu leur pardonner, qui à leur ſentiment les rendoit indignes du nom de Chrétiens, parce que, dit Jerôme, (75) pendant qu'ils prétendoient être Juifs & Chrétiens, ils n'étoient réellement ni l'un ni l'autre: le même dit (76) dans un autre endroit,

Mat. 9. 12.

(75) *Dum volunt, & judæos eſſe & Chriſtianos, nec judæi ſunt, nec Chriſtiani.* in. Epiſt. ad Auguſtin.

(76) *Nazarei ità Chriſtum recipiunt, ut obſervationes Legis veteris non omittant,* Id. ad Jes. 8.

en parlant de ces Nazaréens, ils reçoivent Jéſus-Chriſt d'une maniere qu'ils ne quittent pas pour cela leur vieille loi. Où en étoit le mal? En quoi cela l'incommodoit-il? Ni lui ni moi, ni tout autre qui n'étoit point obligé à l'obſerver? c'eſt cependant ſur ce fondément là principalement, plutôt que ſur l'opinion qu'ils avoient de Jéſus-Chriſt que les locataires ont chaſſé les vrais propriétaires de leur héritage. Jérôme (77) dit nettement que les Corinthiens & les Ebionites, qui étoient les Juifs qui croyoient en Jéſus-Chriſt avoient été anatématiſés par les Peres, pour cela ſeul qu'il avoient mêlés les cérémonies de la loi moſaïque avec l'Evangile de Jéſus-Chriſt, & qu'ils profeſſoient une doctrine nouvelle, ſans abandonner les anciennes. Belle concluſion! On voit bien que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les hommes ſe ſont perſécutés pour l'uniformité; & les beaux fruits que cette mé-

(77) *Qui (Ebionei & Corinthiani) credentes in Chriſto, propter hoc ſolum à Patribus anathematizati ſunt, quòd legis ceremonias Chriſti Evangelio miſcuerunt: & ſic nova confeſſi ſunt, ut vetera non amitterent. in Epiſt. ad Auguſtin.*

thode a produits. Je ſuis perſuadé que ſi ce n'avoit été le traitement cruel qu'on a exercé contre eux à ce ſujet, traitement ſi contraire à la pratique de Jéſus-Chriſt & à la doctrine de l'Evangile, il n'y auroit peut-être pas un ſeul Juif ſur la terre qui ne fût Chrétien; d'autant plus qu'ils ne peuvent embraſſer le Chriſtianiſme que ſur ce pied-là. C'eſt depuis ce temps-là donc que les pauvres Juifs ont été chaſſés tout-à-la-fois hors du Chriſtianiſme, ſans qu'aucun d'eux pût abſolument y être rétabli, ſuivant le ſentiment des Peres, à moins d'une abjuration ſpéciale du Judaiſme, ou pour le dire avec juſtice, d'une abjuration réelle du Chriſtianiſme qui leur eſt propre.

CHAPITRE XV.

AUGUSTIN a fait quelques petits efforts en faveur des Nazaréens: on voit cela par les lettres qui ſont écrites entre lui & Jérôme à ce ſujet; mais dans le cours de leur commerce de lettres, il leur arriva ce qui arrive dans preſque

toutes les autres diſputes, ce fut d'oublier leur point principal, de s'écarter ſur des matieres étrangeres à leur ſujet, de tomber dans des incidens bas, ridicules, dans des réflexions perſonnelles, & enfin dans un galimatias, tel qu'ils ne s'entendoient plus eux-mêmes; de ſorte que le lecteur ſe trouve dans la peine étrange de ne plus concevoir ſur quoi a roulé la diſpute qu'ils ont eu entr'eux. Jerôme s'efforce ſur une ſuppoſition fauſſe de concilier des choſes qui paroiſſent ſi fort ſe contredire, qu'il n'y a pas moyen de les accorder, à moins d'avoir recours, comme je l'ai fait, à la vérité même. Il a recours à l'expédient injurieux & déteſtable d'un menſonge officieux, pour une bonne fin, en aſſurant que Paul avoit prévariqué lui-même dans l'accuſation qu'il avoit portée contre Pierre, mais que ce n'avoit été qu'un jeu entr'eux, pour s'excuſer envers les Juifs, & pour les gagner avec douceur. Une telle doctrine ſcandaliſa Auguſtin, qui lui en écrivit avec vivacité, & juſtifia Paul, en diſant, ainſi que je l'ai dit, & que la choſe le prouve elle-même, que lors-

qu'il parle contre la loi comme inutile & dangereuſe, il entend que c'eſt par rapport aux Gentils, & que toutes les fois que lui ou les autres parlent en faveur de la loi & de la néceſſité de l'obſerver, cela ne regarde que les Chrétiens-Juifs: qu'il eſt vrai que Pierre, par ſon exemple, avoit jeté dans l'erreur quelques Gentils, ſeulement parce qu'ils ne l'avoient pas pris du bon côté, mais qu'il n'avoient pas dû ſe tromper à ſa doctrine, que dans le cas où ils l'auroient mal expliquée. C'eſt à ce ſujet que Jérôme (78) repond à Auguſtin: " mais de tout le diſcours que vous avez employé dans le cours d'une ſi longue diſpute, voici quel en eſt le ſens: Pierre

(78) *Totius ſermonis quem diſputatione longiſſimâ protraxiſti, hic ſenſus eſt; ut Petrus non erraverit in eò, quòd hos qui ex Judæis crediderant, putaverit, legem eſſe ſervandam; ſed à via rectiſſimâ deviarit, quòd Gentes cogerit judaiſare; coegerit autem, non docentis præcepto, ſed converſationis exemplo. Et Paulus non contraria ſibi locutus his, quæ ipſe geſſerat, ſed quare Petrus eos, qui ex Gentibus erant, judaiſare compelleret: hæc ergo ſumma eſt quæſtionis, immò ſententiæ, ut poſt Evangelium Chriſti benefaciant judæi credentes; ſi legis mandata cuſtodiant hoc eſt, ſi ſacrificia offerant quæ obtulit Paulus, ſi filios circumcidant, ſi ſabbatum ſervent, Epiſt. ad Auguſtin.*

n'eſt pas tombé dans l'erreur lorſqu'il a cru que la loi devoit être obſervée par les fideles d'entre les Juifs ; mais qu'il s'étoit écarté de la bonne voie, lorſqu'il avoit voulu forcer les Chrétiens Gentils à Judaïſer ; ce que vous dites qu'il a fait, non pas par les préceptes de ſa doctrine, mais par ſon exemple ; & ſur ce pied-là vous ſoutenez que Paul n'a rien dit de contraire à ce qu'il avoit fait, & que c'a été avec juſtice qu'il a accuſé Pierre d'avoir voulu forcer les Chrétiens de parmi les Gentils à obſerver la loi. Voici donc quel eſt le réſultat de votre queſtion, ou plutôt du jugement que vous en portez : que même depuis la publication de l'Evangile les Juifs qui ont reçu la foi, font bien d'obſerver les ordonnances de la loi, c'eſt-à-dire d'offrir des ſacrifices, comme a fait Paul, de circoncire leurs Enfans & de garder le ſabat &c. C'eſt à quoi Jérôme eſt bien éloigné de donner ſon approbation au contraire il déteſte un pareil ſentiment. " C'eſt dit-il, tourner (79) le

(79) *Sin autem hæc nobis incumbit neceſſitas, ut judæos cum legitimis ſuis ſuſcipiamus, & liceat eis obſervare in Eccleſiis Chriſti quod exercuerunt in ſynagogis Satanæ : Dicam quod ſentio ; non illo Chriſtiani ſunt, ſed nos judæos facient. Epiſt. ad. Auguſt.*

Chriſtianiſme en Judaïſme, ſi nous nous trouvons forcés de recevoir les Juifs avec l'obſervation de la loi, de ſouffrir qu'ils exercent dans les Egliſes de Jéſus-Chriſt ce qu'ils pratiquent dans la ſynagogue de Satan: je vous déclare libpement ma penſée; ils ne deviendront pas Chrétiens, mais ils nous rendront Juifs „ ici Jérôme ne fait pas attention que les Chrétiens-Juifs & les Chrétiens-Gentils devoient avoir chacun leurs Egliſes à part, & que les premiers avoient toujours entendu célébrer leurs cérémonies particulieres dans leurs propres Egliſes, que Jérôme appelle ſynagogues de Satan par un blaſphême horrible. Mais c'étoit encore peu de choſe pour un ſophiſte comme lui; ſa pétulence & ſa vivacité l'ont bien autrement emporté; il ſe met en écume, il s'agite, il ſe tourmente dans tout le cours de ſa lettre: ici il diſpute & argumente; là il querelle & s'emporte: après avoir rapporté un paſſage de la lettre d'Auguſtin, dans laquelle il juſtifie Pierre d'avoir perſéveré dans la loi, parce qu'il étoit Juif de nation,") je ſuis obligé, dit-il, de (80) ſoutenir le contrai-

(80) *Ego è contrario loquar, & reclamante mundo,*

re, & quand toute la terre ſeroit d'un autre ſentiment, je crierai à haute voix que les cérémonies des Juifs ſont pernicieuſes & un ſujet de damnation pour les Chrétiens, & que quiconque les obſervera, ſoit Juif, ſoit Gentil d'origine, eſt déja plongé dans l'abîme du Diable." C'eſt de cette façon que ce moine en délire & à tête chauve effraya Auguſtin par la véhémence de ſes criailleries, mais ſans le perſuader. Le dernier néanmoins eut recours à des ſubterfuges les plus miſérables du monde, pour ſe tirer d'affaire le mieux qu'il put; d'abord en donnant un autre ſens à une opinion qu'il avoit énoncée dans les termes les plus clairs; & par ce moyen en abandonnant la partie, il ſe laiſſa emporter au poids de la majorité, lui qui étoit l'Evêque, & qui devoit agir comme tel. Mais enfin depuis ce temps, les Juifs furent exclus pour toujours d'une Egliſe qui leur devoit ſa fondation, & dans laquelle on continue encore aujourd'hui de lire

libera voce promentio, ceremonias judæorum & pernicioſas eſſe & mortiferas. Chriſtianis: & quicunque eas obſervaverit, ſive ex Judæis, ſive ex Gentibus, cum in barathrum diaboli devolutum. id. ibid.

leur loi; dans laquelle les Gentils ſe font un honneur de porter les noms propres à ces mêmes Juifs, & dans laquelle il faut que les Gentils eux-mêmes deviennent Juifs avant d'y être comptés au nombre des Chrétiens. Mais une intrigue auſſi injuſte & un procédé auſſi deraiſonnable ne paroîtront pas ſurprenans, ſi on fait toute l'attention néceſſaire à la conduite de cette clique des Peres qui en ont été les auteurs, ſi on prend garde à la légereté avec laquelle ils damnoient ceux qui leur déplaiſoient, combien ils étoient prêts ſur des riens, ſur des pointilleries de Critique & de Chronologie, ſur leſquelles ils étoient eux-mêmes le plus ſouvent fort ignorans, d'envoyer leurs antagoniſtes à tous les diables: non pas ſeulement des perſonnes ſeules en leur particulier, mais des Sociétés entieres, des Egliſes, & même des Nations. C'eſt ce qui ne ſauroit échapper à ceux qui liront l'hiſtoire Eccléſiaſtique avec attention. Je me fais une conſcience d'enfler cette lettre de plus de citations qu'il n'en eſt neceſſaire mais la matiere que j'ai choiſie,

en demande quelques-unes & des plus claires: c'eſt à cette matiere néanmoins qu'on affecte d'y apliquer les plus obſcures, les plus étranges & les plus embarraſſantes: car enfin s'il eſt permis de dire ici la vérité, il nous reſte très-peu de choſes en écrit; c'eſt-à-dire très-peu de choſe d'abſolument bien certain & bien autentique ſur ce qui a du rapport à l'origine du Chriſtianiſme, depuis le commencement de l'Empire de Néron juſqu'à la fin de celui de Trajan: pour ſe renfermer dans les bornes les plus étroites, s'il eſt poſſible; il y a bien des auteurs qui donnent une plus grande étendue à ces temps d'obſcurité: c'eſt ce qui nous impoſe la néceſſité de nous arrêter encore plus préciſément aux Saintes Ecritures, dans leſquelles ſeules nous pouvons trouver les veſtiges qui doivent guider nos pas: car pour ce qui eſt de ce labyrinthe des Peres, quoique je m'y ſois quelquefois arrêté, vous-voyez bien, mon chez Méguletor, que j'ai débrouillé avec aſſez de facilité, de leurs ſophiſmes, les vrais ſentimens des Nazaréens ou Ebionites, en ce qui regarde le ſujet que j'ai traité,

car pour ce qui regarde l'erreur de leurs autres opinions, je me propoſe bien d'en traiter une autrefois; & pour cela je me ſervirai de lumieres & de temoignages, tels que s'il y avoit lieu d'y former des doutes bien fondés, & de juſtes exceptions, il ne reſteroit pas la moindre évidence pour prouver le Chriſtianiſme, de quelque ſorte que ce ſoit. Il me ſemble donc avoir démontré d'une maniere aſſez
Ch. 8. convaincante par tout ce que j'ai dit ci-devant, par la lettre de Pierre à Jâques que j'ai citée, par les actes des Apôtres, par pluſieurs paſſages du nouveau Teſtament, & par les ſentimens de quelques anciens ſectaires ſur la mort & ſur la réſurrection de Jéſus-Chriſt, dans quelles ſources les Mahométans ont puiſé leur Chriſtianiſme particulier, s'il m'eſt permis de l'appeller ainſi, eux qui ont religieuſement perſévéré dans l'abſtinence du ſang & des chairs étouffées; que leur Evangile autant qu'il m'a été poſſible d'en juger, doit être celui qui a été anciennement attribué à Barnabas dans ſa plus grande & plus eſſentielle partie: car les interpolations mahométanes qui s'y trouvent,

vent, ſont trop palpables pour les y méconnoître, & plut-à-Dieu qu'il fût auſſi facile d'y reſtituer les omiſſions. Pierre martyr ſoutient dans le Chap. premier de la quatrieme partie de ſes lieux communs que le Mahométaniſme n'eſt autre choſe qu'une héréſie dans la Religion Chrétienne. Je reviens donc à dire que ſi les Mahométans demandoient qu'il leur fût permis d'établir des moſquées dans toutes les parties de notre occident, où tous les autres ſectaires ont l'exercice libre de leur Religion, il n'y auroit nulle difficulté à le leur accorder, ſoit pour augmenter le commerce que nous faiſons avec eux, ſoit pour les mettre dans la voie de parvenir à un Chriſtianiſme plus parfait. Je dis plus, c'eſt que non ſeulement il y auroit un manque de juſtice, mais encore une ingratitude énorme dans le Roi de Suede, par exemple de leur refuſer un tel établiſſement à Stokolm, après le traitement humain & généreux, pour ne pas dire, pieux & charitable qu'il a éprouvé pendant tant d'années lui & tous les Chrétiens de ſa ſuite à Bender. Le prétexte même d'une méſintelligence à ve-

nir ne ſeroit pas un titre équitable pour manquer à une telle reconnoiſſance, parce que ſi nous ſommes obligés de pardonner à nos ennemis les injures qu'ils nous font, à combien plus forte raiſon devons-nous pardonner à nos amis les fauſſes démarches dans leſquelles ils peuvent tomber contre nous.

CHAPITRE XVI.

JE conclûrai ces réflexions ſur l'obſervation de la loi moſaïque, à laquelle les Juifs ſont éternellement obligés, & ſur celle du précepte de Noé à laquelle ſont également obligés tous les Chrétiens qui vivent parmi les Juifs, en remarquant que l'Apôtre Jâques n'a point entendu par le terme d'*Oeuvres*, la loi morale, ni par le terme de *Foi*, la croyance ſimple, ou le mérite nud de croire; mais que par ce terme d'*Oeuvres*, il a entendu la loi lévitique, & par le terme de *Foi* il a entendu le Chriſtianiſme : c'eſt, ſuivant toute apparence, ce qu'a entendu Paul par les mêmes termes: ce n'eſt que de cette

façon qu'on peut concilier ces deux Apôtres enſemble, ſans avoir recours à des ſubterfuges, à des ſuppoſitions, ou à des ſophiſmes, qui ne ſeront jamais capables de ſatisfaire aucun homme raiſonnable, quoiqu'il n'oſât pas dire toujours ce qu'il en penſe. Jâques l'écrit expreſſément aux tribus des Juifs diſperſés; c'eſt pour cette raiſon qu'il les prévient que la Foi, c'eſt-à-dire le Chriſtianiſme ne leur peut-être utile, ni les ſauver ſans les Œuvres, c'eſt-à-dire ſans l'obſervation de la loi lévitique, parce qu'ils ſont liés à la loi de Moïſe par un traité éternel & propre à leur nation. Mais Paul écrivant aux Romains par le canal des Juifs convertis, leur enſeigne que l'homme eſt juſtifié par la foi ſans les œuvres de la loi, les Gentils n'ayant rien à faire avec les cérémonies de la loi moſaïque. Jâques dit que la foi d'un Juif, ſans les œuvres de la loi, eſt une foi morte; mais c'eſt parce que c'eſt à des Juifs qu'il écrit: d'un autre côté Paul dit que les Gentils ſont morts à la loi, par le corps de Jéſus-Chriſt, parce que c'eſt à des Gentils que ſon Epître aux Romains

Cap. 1. v. 1.

Cap. 2. v. 14.

Cap. 3. v. 28.

Cap. 2. v. 26.

Cap. 7. v. 4.

eſt écrite. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre l'Epître aux Galates qui étoient Gentils, & que certains Juifs plus zélés que ſages vouloient obliger de ſe faire circoncire. C'eſt ainſi qu'il faut mettre une différence exacte entre ce qu'il dit aux Coloſſiens, aux Philippiens & à tous autres Chrétiens d'entre les Gentils, & outre ce qu'il dit par maniere de parentheſe dans tous les ouvrages pour le compte des Chrétiens-Juifs, & qui ne convient qu'à eux ſeuls. Mais lorſqu'il dit que la loi nous a ſervi de conducteur pour nous mener à Jéſus-Chriſt, que les ordonnances de la loi avoient été effacées & clouées à la croix de Jéſus-Chriſt, ce ſont des phraſes qui ne peuvent s'entendre que de nous autres Gentils. Je pourrois avec la même facilité parcourir toutes les Epîtres & démontrer non ſeulement que cette diſtinction y regne partout, mais encore remarquer en même temps le nombre infini d'erreurs dans leſquelles on eſt tombé, faute d'y avoir pris garde; que ces erreurs ont été introduites pour des doctrines fondamentales, & ont fourni la matiere de diſputes

Gal. 3. 24. 25. 1. Cor. 2. 24.

ſans fin, ſans contribuer à réformer les mœurs des hommes & à éclaircir leur eſprit, qu'elles ont au contraire fourni les premieres & les plus fortes armes qu'on ait oppoſées au Chriſtianiſme en général; que les auteurs de ces erreurs, après s'être fatigués à combatte des phantômes ridicules, que leur imagination avoit forgés, ſe ſont préſentés tout glorieux, comme de braves défenſeurs de cette ſainte inſtitution qu'ils n'ont jamais oſé regarder dans ſa beauté naturelle & originale; qu'ils ont gâtée par le fard dont ils ſe ſont efforcés de la défigurer. C'eſt une remarque qu'une perſonne d'un jugement auſſi ſolide & d'une pénétration auſſi parfaite que vous, Monſieur, n'aura pas de peine à faire de ſoi-même.

A L'ÉGARD de l'Epître de Paul aux Hébreux, je tombe d'accord qu'elle n'eſt pas tout-à-fait dans le cas des autres, je me reſerve à en parler lorſque je parlerai des ſacrifices, de leur nature, & de ce qui en a occaſionné la fin: ſans cela il n'y auroit pas moyen de concevoir quel a été le but de l'auteur de l'Epître aux Hébreux, ni de comprendre

ce qu'il a voulu dire ; car j'avoue qu'elle désigne un changement dans la loi ; que le législateur a prédit expressément qu'il y en auroit un ; qu'il a été suivi en cela par Jérémie, Ezéchiel, Joël & autres, qui ont dû certainement avoir conçu qu'elle a été la raison & le but des sacrifices des Juifs. Je vous prie de suspendre votre jugement sur ce point, jusqu'à ce que vous ayez vu le traité que je me propose de mettre au jour sur la (81) République Mosaïque.

Suprà ch. 11.

JE reviens à mon sujet : outre le passage que j'ai rapporté, celui qui suit de l'Epître aux Romains peut servir de clef perpetuelle pour concilier Jâques avec Paul ; savoir, que les œuvres par opposition à la foi, doivent s'entendre dans leurs ouvrages des œuvres de la loi lévitique, ou sa pratique extérieure, & que la foi signifie la croyance en un seul Dieu, la persuasion de la vérité de la doctrine de Jésus-Christ & la sanctification intérieure de l'ame ; qui sans cette foi & sans la la régénération, qui sont proprement

1. Cor. 7. 17. 18. 19. 20.

(81) Je rassemble dans cet ouvrage un détail de preuves bien plus considérable.

ce que les païens mêmes entendoient par le changement du vice à la vertu; la pratique la plus exacte des cérémonies ne peut juſtifier un Juif, ni le rendre meilleur & plus agréable à Dieu. Jéſus-Chriſt lui-même & ſes Apôtres ont déclaré clairement que le Gentil qui croit en un ſeul Dieu & à la néceſſité de la régénération, pouvoit bien, contre le jugement de tous les Juifs dégénérés, qui faiſoient conſiſter toute leur religion dans ſa pratique extérieure, être juſtifié par ſa foi ſeule, ſans être obligé à l'obſervation des cérémonies de la loi, qui ne le regardoient pas plus que les loix nationales, civiles & politiques des Juifs; au lieu que les Juifs qui étoient obligés à l'obſervation extérieure des loix de leur propre pays par un traité extérieur, devoient encore y ajouter cette régénération intérieure & la foi ordonnée par l'Evangile: ſans quoi l'obſervation la plus exacte des cérémonies lévitiques ne leur pouvoit ſervir de rien. Voici comme Paul s'exprime: " Où eſt donc le ſujet de votre gloire? Eſt-il exclus? par quelle Rom. 3. 27. 31.

loi? Eſt-ce par celle des œuvres? Non mais par celle de la foi. C'eſt pourquoi je conclus que l'homme eſt juſtifié par la foi ſans les œuvres de la foi. Dieu n'eſt il que le Dieu des Juifs ſeulement? N'eſt-il pas auſſi le Dieu des Gentils? Oui ſans doute, il l'eſt auſſi des Gentils, voyant que c'eſt un ſeul Dieu qui juſtifiera la circonciſion par la foi & l'incirconciſion au travers de la foi. Rendons-nous donc la loi inutile au travers de la foi? Dieu nous en préſerve; au contraire nous établiſſons la foi." Peut-il rien ſe dire de plus clair & de plus raiſonnable, & n'eſt-ce pas le ſeul moyen de concilier entr'eux tous les livres du nouveau Teſtament, & celui-ci avec l'ancien? N'eſt-ce pas là l'unique moyen d'accorder les Juifs avec les Gentils, & encore mieux de juſtifier la conduite de Dieu contre ceux qui l'accuſent de mutabilité ou d'imperfection, d'avoir donné une loi dans un temps, & dans un autre temps en avoir donné une autre; pendant qu'il n'y a rien réellement de changé ni d'abrogé ſuivant le plan original du

Chriſtianiſme. La Religion qui étoit vraie hier, ni peut-être fauſſe aujourd'hui, & elle ne peut jamais être fauſſe ſi elle eſt vraie une fois.

CHAPITRE XVII.

LES Chrétiens-Juifs ſont donc toujours reſtés ſous la néceſſité d'obſerver la loi de Moïſe, & les Chrétiens Gentils qui vivoient parmi-eux, n'ont reſtés obligés qu'à l'obſervation des préceptes de Noé, ſavoir de s'abſtenir des viandes offertes aux Idoles & des chairs étouffées : tout le reſte de la loi morale étoit d'une obligation indiſpenſable à tout le Genre humain, & alors, & devant, & le ſera tant que les hommes ſubſiſteront; & c'eſt une impiété & une abſurdité la plus groſſiere que d'argumenter au contraire. Oui, je le dis: la ſaine raiſon & la lumiere du ſens commun ſont une regle éternelle & catholique, ſans leſquelles le Genre humain ne peut ſubſiſter en paix & en félicité une ſeule heure. C'eſt le traité ſolemnel de toute ſociété ſur la terre, ſoit

qu'il s'y trouve, ou qu'il ne s'y trouve pas de Religion révélée, c'eſt la ſeule choſe qui eſt admiſe par toutes les révélations, quelqu'oppoſées qu'elles ſoient entr'elles à tout autre égard. Je ne puis rien citer qui vienne plus à propos, ici que ce (82) que dit Ciceron:" la droite raiſon eſt une vraie loi, convenable à la nature répandue parmi tous les hommes, toujours également la même; elle eſt éternelle, elle rappelle les hommes à leur devoir par ſes commandemens; elle les détourne du crime par ſes défenſes; elle

(82) *Eſt quidem vera lex recta ratio, naturæ congruens diffuſa in omnes, conſtans, ſempiterna: quæ vocet ad officium jubendo, vetando à fraude, deterreat; quæ tamen neque probos fruſtra jubet aut vetat, nec improbos jubendo aut vetando movet. huic legi neque obrogari fas eſt, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari poteſt, nec verò aut per populum aut per ſenatum, ſolvi hac lege poſſumus; neque eſt quærendus explanator aut interpres ejus alius, nec erit alia lex Romæ, alia Athenis, alia nunc, alia poſt-hâc: ſed & omnes Gentes & omni tempore una lex, & ſempiterna & immortalis continebit: unuſque erit communis quaſi magiſter & imperator omnium, Deus ille, legis hujus inventor, diſceptator, lator; cui qui non parebit, ipſe ſe fugiet, & naturam hominis aſpernabitur; atque hoc ipſo luet maximas pœnas, etiamſi cætera ſuplicia (quæ putantur) effugerit.*

Cicer. de Repub. L. 3. Ex Lactant l. 6. c. 8.

n'ordonne & ne défend jamais envain aux honnêtes gens ; mais ces préceptes & ſes défenſes ne ſont pas toujours ce qui détermine les actions des méchans : c'eſt une loi de laquelle il ne ſe peut rien changer ; elle ne peut-être abolie ni en tout ni en partie ; nul ne peut-être abſous de la néceſſité d'y obéir, ni par l'autorité du ſénat, ni par celle du peuple ; elle n'a beſoin ni d'interprétation ni d'explication de qui que ce ſoit que d'elle-même ; ſa loi n'eſt pas autre à Rome qu'à Athênes ; elle n'eſt point différente dans un temps de ce qu'elle a été dans un autre ; elle eſt toujours la même, éternelle & immortelle & qui doit gouverner toutes les nations dans tous les temps ; il y aura toujours un même maître commun, ſi on peut le dire ainſi, pour commander à tous ; ſavoir, ce Dieu qui a fait cette loi, qui l'a donnée & qui doit la maintenir ; & celui qui ne lui obéira point, ſe fuira lui-même & mépriſera la nature humaine, & il trouvera en cela ſeul la puniton la plus terrible, quand il éviteroit les tourmens que l'on croit communément devoir en être la punition."

Le Docteur Withekeot disoit ordinairement que la loi naturelle faisoit onze douziemes dans toutes les Religions du monde. Paul qui exhortoit ses disciples d'entre les gentils contre la loi de Moïse, étoit si éloigné de les exhorter contre cette loi morale de la nature, qu'il entend que cette foi qu'il leur commande à la place de la loi de Moïse, que cette foi qui opere par l'amour & dont la fin est d'engendrer la créature nouvelle, doit produire la loi morale: les fruits de l'esprit, dit-il, sont l'amour, la joie, la paix, la patience, la politesse, la bonté, la fidélité, la douceur & la temperance, contre lesquelles il n'y a pas de loi. Non en vérité, il n'y en a nulle, ni contre aucune autre vertu: il ne s'établiroit aucune religion dans le monde, si elle se trouvoit contraire à aucune d'elles, & si elle tendoit à les détruire. Il est évident à tous, excepté à ceux qui ne veulent pas voir, que le dessein principal du Christianisme est d'avancer & de perfectionner la connoissance de la loi de la nature, de faciliter & d'encourager son observation, quoiqu'il soit très-vrai que quand nous l'a-

Gal. 5. 6. & 6. 15. & 5. 22. 23.

vons parfaitement obſervée, nous n'avons fait que ce que nous devons, & que nous le faiſons ordinairement bien imparfaitement. Jâques avoit raiſon de ſon côté d'impoſer aux Juifs la néceſſité de l'obſervation des *Oeuvres* de la *Foi* lévitique, auſſi bien que l'obſervation de la loi morale, pour les raiſons que j'ai rapportées ci-devant particulierement chapitre 12. & qu'il eſt inutile que je rapporte ici; mais il recommande la foi avec autant d'ardeur que Paul lui-même. Or il eſt certain que tout ceci eſt intelligible, facile, raiſonnable & fort convenable à mon ſyſtême Nazaréen, ſur l'intelligence de ces termes, *Oeuvres* & *Foi* par oppoſition l'un-à l'autre; au lieu qu'il n'y a rien de plus embrouillé, de plus difficile & de plus déraiſonnable que les controverſes qui regnent entre les Proteſtans & les Papiſtes ſur le mérite des œuvres, ſur la juſtification par la foi &c. qui ſemblent avoir été occaſionnées par la contradiction qui paroît entre Paul & Jâques. Ce ſont des délicateſſes de ſpéculation, auxquelles ces bonnes gens n'ont jamais penſé; elles ne ſont fondées que ſur des

distinctions de l'Ecole, sur des termes empruntés des loix romaines, qui étoient absolument inconnus aux Apôtres. Les œuvres, ou les bonnes œuvres s'entendent communément des devoirs de la loi morale, & ne sont comparées à rien dans aucune question; mais les œuvres mentionnées par Jâques & par Paul par opposition à la foi, signifient des œuvres de la loi. Les Papistes ne s'entendent pas mieux entr'eux que les Protestans dans leurs divisions, & sous-divisions sur les questions de mérite & de justification. C'est une matiere qui a causé autant de relâchement & de libertinisme d'un côté, que de bigotterie & de superstition de l'autre. L'antinomianisme & la superérogation sont les deux extrêmes de leurs disputes, qui les enveloppent dans un embarras pitoyable. Je prévois que la plûpart d'eux ne manqueront pas de dire que j'annonce un nouveau Christianisme, non seulement par l'explication que je donne sur les œuvres & sur la foi, mais aussi par ce que j'ai dit sur l'observation perpétuelle de la loi mosaïque, quoiqu'il soit vrai que c'est le pur Chris-

tianiſme, tel qu'il étoit dans ſon origine: mais comme je fais auſſi peu de cas des calomnies que les autres font de moi, que ces autres là en font de la vérité, je remets à toutes perſonnes impartiales à juger ſi tout ce qui a été écrit juſqu'à préſent ſur ces deux chefs, n'eſt pas pour la plus grande partie une profonde érudition dénuée de ſens commun, une harmonie étudiée de phraſes qui ne diſent rien, & une vraie logomachie ; & ſi par conſéquent tous ce fatras de raiſonnemens barbares de l'Ecole ſur la foi & la juſtification, n'eſt pas une invention de prêtres pour embrouiller la matiere, pour élever des ſcrupules dans la conſcience des hommes & juſqu'à en jeter quelques-uns mêmes dans le déſeſpoir, & par cette voie inſidieuſe obliger les hommes d'avoir recours à eux pour ſe faire réſoudre leurs doutes & ſe procurer des avantages infinis, tant par les ſommes d'argent qu'ils en tirent, que par l'autorité qu'ils s'attribuent. Quelque puiſſe être le jugement public ſur tout ce que j'ai avancé ici, je ſuis certain que l'explication que j'ai donnée ſur le paſſage que j'ai cité de

Jâques, eſt le vrai ſens dans lequel cet Apôtre l'a écrit, & qu'il n'y a pas d'autre moyen de l'accorder avec Paul, & de faire accorder Paul avec lui-même d'une maniere qui ſoit intelligible; quant à ce qui fait la matiere des diſputes de nos théologiens modernes. Je reconnois que nul homme ne peut rien mériter de Dieu par ſes bonnes œuvres, quelques grandes qu'elles puiſſent être; que tout ce qu'il en obtient, n'eſt que par pure grace & miſéricorde; que le meilleur de nous tous n'eſt à proprement parler qu'un ſerviteur inutile par rapport à Dieu; mais je nie que rien de tout cela ſoit entendu dans la phraſe de juſtification par les œuvres ou par la foi, en quelque part du nouveau Teſtament qu'elle ſe trouve.

CHAPITRE XVIII.

NOUS avons donc vu juſqu'à preſent, d'un côté ce en quoi le Chriſtianiſme originel ne conſiſtoit pas, & d'un autre côté ce en quoi il conſiſtoit en partie, mais ſpé-

ſpécialement en ce que les Chrétiens-Juifs reſtoient dans l'obligation perpétuelle d'obſerver leurs rites, & les Chrétiens-Gentils qui devoient vivre parmi-eux dans l'obligation d'obſerver le précepte de Noé ſur l'abſtinence du ſang; que les uns & les autres devoient demeurer dans une union parfaite, dans la régénération & dans la ſoumiſſion à Jéſus-Chriſt leur ſpirituel Légiſlateur commun. J'aurois bien pu donner encore plus de lumiere à tout ce que j'en ai dit, ſi j'avois eu aſſez de temps pour réduire plus méthodiquement toutes les obſervations que j'ai faites ſur la naiſſance & ſur le progrès du Chriſtianiſme; on auroit vu avec étonnement combien la plûpart des Juifs ont peu compris le vrai deſſein de Jéſus-Chriſt combien ils ont été trompés & prévenus par les artifices d'une faction qui a toujours prévalu, & qui n'avoit rien moins à cœur que l'intérêt & la pureté de leur conſtitution; mais ils furent principalement animés contre lui par l'influence d'une prétraille ſordide qui s'étoit procuré des richeſſes & une autorité conſidérable en pervertiſſant honteuſement la loi de

Moïſe, & qui bien loin de concourir à la rétablir dans ſa pureté primitive, auroit été bien mortifiée d'avoir reſtitué le Royaume d'Iſraël, s'il eût fallu que ſon rétabliſſement eût dépendu du changement de leur vie mondaine en une vie ſpirituelle: auſſi n'ont-ils pas manqué de s'attirer une prompte deſtruction, pour avoir rejeté la doctrine & les avertiſſemens ſalutaires de Jéſus-Chriſt. Je me renferme dans les bornes que je me ſuis preſcrites, & je reviens à dire que ce Chriſtianiſme eſt fondé ſur la ſageſſe divine, tel qu'il étoit dans ſon origine, ſans corruption, aiſé à entendre, doux à pratiquer, & bien différent de ces ſyſtêmes fabuleux, de ces inventions lucratives, de ces ſuperſtitions onéreuſes & de ce jargon obſcur & myſtérieux qui ont été ſubſtitués à ſa place preſque dès ſon commencement. C'eſt à ce Chriſtianiſme pur qu'il appartenoit d'éclairer l'ame, & de régler la conduite des hommes, de leur procurer la félicité la plus parfaite ſur tout par cette œconomie admirable qui réuniſſoit les Juifs & les Gentils dans une ſeule famille, & qui conduiſoit tout

le monde à la connoiſſance d'un ſeul Dieu. Or il n'y a qu'une ignorance abſolue de ce qu'eſt réellement le Chriſtianiſme, ou bien l'intérêt ſordide & particulier de certains hommes, plus contraire encore à la vérité que l'ignorance, qui puiſſent empêcher le Genre-humain de l'embraſſer avec ardeur. L'obſtacle qu'il rencontre, ne vient pas ſeulement de la part de ceux qui ſont les ennemis déclarés de ſon nom, ſouvent avec juſtice, à cauſe de la figure ſous laquelle il paroît devant eux, mais encore de la part de ceux qui font ſonner bien haut la profeſſion de leur Chriſtianiſme, de ceux qui s'imaginent que les fruits n'en ſont réſervés qu'aux hommes qui ſuivent leur voie, & qui portent leur livrée, quoiqu'en effet les articles de leur croyance & de leurs pratiques ſoient poſitivement ce que Jéſus-Chriſt eſt venu pour détruire. Ce n'eſt pas le changement de nom qui fait le changement de la choſe; & quoique je ne puiſſe pas dire qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût qu'une ſeule communion de Chrétiens, parce que c'eſt une choſe impoſſible dans la Nature, &

que la choſe même n'eſt ni néceſſaire ni entendue par le terme de communion des ſaints, je ſouhaiterois ſeulement de tout mon cœur qu'il ne ſe trouvât pas un ſeul homme dans aucune des différentes ſectes du Chriſtianiſme, quelque prétention que chacune d'elle ait de ſe croire la ſeule bonne, auquel on ne pût pas reprocher avec juſtice d'être un anti-Chrétien de la maniere la plus complette: car c'eſt ſelon la choſe en elle-même que nous devons nous conduire & non pas par le nom qui a pu lui être propre; parce qu'il n'arrive que trop qu'un nom qu'elle a reçu dans ſon origine, lui reſte encore après qu'elle eſt devenue diamétralement contraire à ce qu'elle étoit lorſque le nom lui a été impoſé. Car je vous demande au nom de Dieu, qu'y a-t-il de plus contraire au Chriſtianiſme vrai, que ce Chriſtaniſme payen qui eſt une idolatrie formelle, que ces fraudes pieuſes, ces ſupertitieuſes niaiſeries, ces ſubtilités ſophiſtiques; ces myſteres incompréhenſibles, ce défaut de charité par lequel on ſe damne les uns les autres, cette vaine pompe & ces momeries ridicules,

cette autorité abſolue ſur les conſciences, cette perſécution pleine d'inhumanité; cet uſage de récompenſes ou de punitions temporelles pour ſoutenir la Religion, y a-t-il rien de moins Chrétien, & de plus contraire au deſſein de Jéſus-Chriſt? Cette faction ardente à augmenter ſes profits, cette adreſſe à perpétuer l'ignorance, & à entretenir un trafic déteſtable des choſes ſaintes que notre divin Libérateur a ſi clairement condamné dans les Juifs corrompus & dans les Gentils aveugles. Ce ſont ces corruptions, quelque part qu'elles ſe rencontrent, (ſoit dans une ſeule ou pluſieurs ſociétés, qui s'eſtiment être Chrétiennes,) qui ſont tout le contraire du vrai-Chriſtianiſme pur & naturel, & par conſéquent un Anti-Chriſtianiſme véritable. Il n'y a pas trop lieu de s'étonner que le Chriſtianiſme ſoit parvenu par degrés à être défiguré juſqu'au point d'être abſolument méconnu, puiſque ſon divin inſtituteur ne trouva pas croyance parmi ſes proches, qui l'accuſoient de folie, & pis encore, de commerce avec les demons. Joan 7. 4. 5. 8. & 10. 20. 48.

Cette accuſation de folie eſt, l'inſtrument favori des gens d'un certain métier, qu'ils emploient avec ſuccès contre ceux qui ſont aſſez déſintéreſſés pour riſquer leurs emplois, leurs bénéfices, leur honneur & même leur vie pour l'amour de la vérité & du bien public, ou de tout ce qu'ils s'imaginent être l'un ou l'autre. M. Wiſton, par exemple, n'a-t-il pas paſſé pour un fol? Il n'y a pas néanmoins d'homme en Angleterre qui ait écrit d'une maniere plus liée & plus ſuivie que lui. C'eſt une vérité que je ne peux m'empêcher de reconnoître, quoique je ſois auſſi éloigné qu'aucun de tous ſes calomniateurs de convenir de ſes principes & des conſéquences qu'il en tire. Demeurez tranquille, vous dira un ruſé phariſien; ſi vous n'êtes qu'un ſimple particulier, que ne vous amuſez-vous à flatter la ſottiſe des Grands: vous obtiendrez leur protection: ſi vous êtes un homme puiſſant, ſongez à conſerver la fortune que vous-avez acquiſe à quelque titre que ce ſoit, à vous prévaloir de toute la folie du public; celui qui n'en agit pas

ainſi, eſt un fol: c'eſt un langage qui m'a été tenu mille fois, & que j'ai toujours rejeté avec mépris.

IL y a long-temps que j'ai déclaré que je n'aimois pas les noms que les hommes ſe donnent les uns aux autres par rapport à la religion; que je n'étois ni à Paul ni à Céphas, ni à Appollon; néanmoins comme ceux qui déclarent leurs ſentimens avec liberté, ne manquent pas de recevoir bientôt un nom diſtinctif, auſſi bien de la part de leurs amis que de celle de leurs ennemis, & que ſouvent ces noms ſont peu expreſſifs, ou faux ou impropres. J'annonce que celui de Nazaréen eſt celui que j'adopte pour plus d'une raiſon: la premiere parce que les premiers ſectateurs de Jéſus-Chriſt prirent d'abord le nom de Nazaréens par préférence à celui de Chrétiens qui ne leur fut donné qu'en ſecond lieu & long-temps après: la ſeconde par ce que ce nom reſta depuis à ceux ſeulement qui comme moi entendoient quel avoit été le vrai deſſein du Chriſtianiſme, ſurtout en cela que la Nation Juive reſtoit ſous l'obligation expreſſe & perpétuelle d'obſerver ſes

Vide ſuprà ch. 9.

propres loix, ſous la diſpenſation Chrétienne ; ſans que cela obligeât les diſciples qu'ils devoient faire parmi les Gentils, à l'obſervation de leurs loix judiciaires ni cérémoniales. C'eſt en ce ſens que je conçois que le nom de Nazaréens convient à une ſociété diſtincte des Chrétiens: car pour ce qui regarde toutes les autres opinions qu'on peut avoir attribuées juſtement ou injuſtement aux Nazaréens, comme je n'en ai rapporté aucune, & que je ne les ai point juſtifiées ici, elles n'entrent pour rien dans l'idée que je donne de ce nom; & par conſéquent on auroit tort de vouloir m'imputer ce que je condamne d'avance.

CHAPITRE XIX.

DE la maniere dont les Juifs ſe ſont trompés ſur le deſſein de Jéſus-Chriſt, de la même maniere auſſi les Gentils ſe ſont-ils trompés ſur l'idée qu'ils ont priſe du petit nombre des Juifs qui ſe ſont

attachés à lui. Vous ſavez à quel degré prodigieux l'impoſture d'une part & la crédulité de l'autre, ſe ſont élevées dans les premiers temps de l'Egliſe Chrétienne. La premiere s'étant trouvée auſſi diſpoſée à recevoir que la ſeconde l'a été à forger des livres ſans nombre ſous le nom des Apôtres, de leurs compagnons ou de leurs ſucceſſeurs immédiats. Irenée parlant de ces faux fabricateurs, dit (83) que pour étourdir les ſimples & ceux à qui les livres de la vérité étoient inconnus, ils les accablent d'un nombre infini de livres apocryphes & falſifiés de leur façon. Mais le mal devint encore bien plus grand, lorſque les moines ſe trouverent les ſeuls poſſeſſeurs & tranſcripteurs de tous les livres bons & mauvais, & dans la ſuite il devint abſolument impoſſible de diſtinguer l'hiſtoire d'avec (84) la fable, la verité d'avec l'erreur,

(83) Ils répandent une quantité innombrable de livres apocryphes & ſuppoſés, pour accabler l'eſprit des perſonnes foibles & qui ne connoiſſent pas les véritables écritures : adverſus Hœres. L. 1. C. 17.

(84) *Veteribus illis bono animo multa & ſcribentibus & legentibus quæ aliquo modo inſtruere poſſent plebem : quorum craſſis ingeniis & temerariis monachis palantiam*

ſur tout ce qui regardoit les commencemens & les monumens originaux du Chriſtianiſme. Vous-vous convaincrez aiſément de la vérité de ce que je vous dis dans la lecture des divers traités qui ont été compoſés ſur le nom du nouveau Teſtament, dans leſquels vous trouverez une liſte des difficultés qui ſont aſſez conſidérables, & auxquelles il n'y a pas à répondre légerement; qui ne peuvent ſe paſſer indifféremment par toute perſonne qui aimera ſincerement la vérité, chacune d'elles étant d'une très grande importance, auſſi bien que le ſujet, d'une curioſité très-bien fondée, & qui mérite l'attention des critiques les plus judicieux pour être decidée d'une maniere ſatisfaiſante. Ces livres apocryphes m'engagnerent à propoſer jadis une queſtion laquelle je vois bien que je ſerai obligé de réſoudre moi-même. La voici: comment les ſucceſſeurs immédiats des

ſequentibus, alta nox etiam clariſſimis Chriſtianiſmi principiis tandem injecta eſt: fabulis & ſophiſmatis veritatis regnum dolo & vi occupantibus.

Gaſpar Barth. in notis ad. Blaudiani Mamerti lib. 1. de ſtatu animæ.

Apôtres ont pu confondre ſi groſſierement les écrits veritables de leurs maîtres avec ceux qui leur ont été fauſſement attribués ; ou bien puiſqu'ils ſe ſont ſitôt trouvés dans les ténébres ſur cette matiere comment il a été poſſible que ceux qui ſont venus après eux, aient été plus éclairés qu'eux-mêmes? D'ailleurs, comme j'ai obſervé que ces livres apocryphes ont été mis ſur le pied de canoniques par certains Peres, que quelques-uns d'eux n'ont pas moins compté les uns que les autres au nombre des St^es. Ecritures; que quelques fois même ils ont nôté pour apocryphes ceux que nous connoiſſons aujourd'hui pour canoniques: cela m'a encore engagé à faire deux nouvelles queſtions, la premiere pourquoi ceux qui ſont cottés pour vrais par Clement-Alexandrin, Origene, Tertulien & autres ſemblables, ne ſont-ils pas reconnus aujourd'hui pour autentiques? Et quelle ſureté peut-on attribuer au témoignage de ces peres qui non-ſeulement ſe contrediſent les uns & les autres, mais encore qui ne ſont pas d'accord avec eux-mêmes dans les divers

récits qu'ils font des mêmes faits? Pour moi je compte que c'eſt rendre un grand ſervice à la vraie Religion que de mettre de pareilles queſtions dans tout leur jour d'en avertir ceux qui s'y intéreſſent, & qui ſans cela n'en auroient peut-être jamais de connoiſſance afin de les mettre en état de les réſoudre auſſi ſincerement qu'elles ſont propoſées. Je ne parle point à ces Prêtres de bois, à ces Théologiens de balle, qui ne fourmillent que trop dans toutes les communions, & qui ſont très-aiſés à diſtinguer des vrais paſteurs: car ils ne ſçavent ce que c'eſt que de ſatisfaire les autres, de ſe ſatisfaire eux-mêmes d'une maniere juſte & raiſonnable. Il leur eſt bien plus facile de crier à l'hérétique & à l'athée ſur ceux qui leur font de pareilles queſtions. Ce ſeroit pourtant dans le cas où elles ſeroient faites par des athées ou par des hérétiques, que leur devoir les engageroit encore plus à les convaincre & à les éclairer; ce qu'ils ne ſauroient faire par leur clabauderies & par leurs injures; c'eſt cette conduite au contraire qui fait qu'on les ſoupçonne encore davantage d'impoſture

& de fourberie, parce qu'on ſait naturellement que plus les hommes ſe ſentent frappés dans un endroit ſenſible, & plus ils ſont diſpoſés à crier haut. Il eſt vrai que ces hypocrites demi-éclairés couvrent leur méchanceté du prétexte de zele: mais la véritable cauſe de leurs cris, eſt d'un côté leur ignorance, qu'ils ſont fachés d'avoir expoſée au jour, & de l'autre côté leur fainéantiſe, qu'ils n'aiment pas à voir troubler par les affaires qui regardent léur état. Mais il n'y a pas à eſpérer pour aucune communion de ſe voir délivrée de tels gens, parce que la canaille eſt de tous les états; elle ſe trouve chez les Prêtres, chez les Gentils-hommes, chez les Médecins chez les Avocats, en un mot dans tous les ordres; il n'en eſt pas de même d'un Théologiens capable d'une vie exemplaire, d'une conſcience ſans reproche, qui mérite les honneurs qu'on lui rend: le rôle qu'il joue, eſt bien différent; ce ne ſera pas lui qui repondra à ſes antagoniſtes, en cherchant à les déshonnorer. Ce caractere eſt auſſi peu à craindre en lui, qu'il eſt mépriſable dans les autres: c'eſt

de ſa part qu'on recevra agréablement des inſtructions, & qu'on les eſtimera plus ſaines & plus ſinceres: comme je ſuis perſuadé que nul homme ne s'emportera de colere contre une queſtion qu'il ſe ſentira en état de reſoudre. Voici la ſeconde que j'ai à joindre à la précedente: Puiſque les Nazaréens, ou Ebionites ſont reconnus unanimement par tous les hiſtoriens eccléſiaſtiques pour avoir été les premiers Chrétiens, ou pour avoir été les premiers parmi les Juifs qui ont cru en Jéſus-Chriſt, pour être ceux avec leſquels il a vêcu, par ce qu'ils étoient ſon peuple, au milieu duquel il eſt mort; qui ont été les témoins de ſes actions; du nombre deſquels les Apôtres ont été choiſis; je demande comment il a été poſſible qu'ils aient, les premiers de tous les autres, pris de fauſſes idées de la doctrine & des deſſeins de leur maître? car on les regarde comme les premiers héretiques; & comment il eſt arrivé que les Gentils qui n'ont commencé à croire en Jéſus-Chriſt qu'un certain temps après ſa mort par la prédication de gens qui ne l'avoient jamais fréquenté ni vu, aient

pu avoir des notions plus juſtes ; & par qui ils ont pu en être inſtruits, ſi non par des Juifs croyans ? Je conviens que les coutumes des Juifs n'étoient point du goût des autres nations ; que leur langue étoit ſi peu entendue des Gentils, que les derniers ſont tombés dans des erreurs monſtrueuſes & ſans nombre dans les interprétations qu'ils en ont entrepriſes : ſur quoi on peut bien conſulter la diſſertation de Rhenford que j'ai déja citée : c'eſt un auteur que je n'approuve pas en tout, ſurtout lorſqu'il confond les Nazaréens du premier avec ceux du troiſieme & du quatrieme ſiecles : encore un coup les Gentils n'ont puiſé leur eau que dans les ſources des Juifs, ou bien leurs citernes étoient bien bourbeuſes & bien mal-ſaines. Mais pour ne pas trop tomber dans la digreſſion, quoique je ſois inſtruit à fonds de ce en quoi conſiſte au juſte la vraie croyance en Jéſus-Chriſt & le Chriſtianiſme, je n'y prétends entrer que lorſque je rendrai publiquement un compte de ma religion, ainſi que je vous l'ai promis. En attendant je conjure tout ce qu'il y a de perſonnes

Vide ſuprà ch. 11.

capables, eccléſiaſtiques ou autres, de réſoudre cette derniere queſtion ſur les Ebionites; elle a été l'occaſion de deux partis conſidérables dans l'Egliſe, non-ſeulement dès les premiers temps; mais elle en forme encore aujourd'hui un nouveau, pour ainſi dire, puiſqu'un des leurs oſe aſſurer que le vrai Chriſtianiſme des Juifs a été opprimé par la cabale ſupérieure en nombre des Gentils, qui n'en pouvant ſupporter la ſimplicité & l'accord parfait avec la raiſon, dans l'état même où il a été inſtitué par eux, l'ont étouffé par degrés ſous les figures & les myſteres de leur paganiſme, ſous les diſtinctions & les doctrines abſurdes de leurs philoſophes; l'ont défiguré par leur Hiérarchie pontificale, par leurs autels, leurs offrandes, leurs rites, & par les cérémonies de leurs prêtres, ſans vouloir ſeulement tolérer celles des Juifs, qu'ils reconnoiſſent eux-mêmes être d'inſtitution divine. D'un autre côté les Sociniens & les Vintariens affirment, auſſi bien que les Nazaréens, que les Gentils ont introduit dans le Chriſtianiſme leur ancien Polythéiſme, en déifiant

des

des hommes morts; qu'ils ont retenu le nom de Chrétiens, en abandonnant réellement le Chriſtianiſme, qu'ils ajuſtent à leurs intérêts, & à la néceſſité de leurs affaires, à toutes les opinions abſurdes que le Paganiſme a miſes en vogue. L'inconſtance de la plûpart des Chrétiens & leur complaiſance à ſe prêter aux temps & aux circonſtances ſont trop ſenſibles pour s'y méprendre: mais les Sociniens ont tort de s'imaginer penſer plus raiſonnablement que les autres: ils ſont capables, autant qu'aucune autre ſecte, d'abſurdités auſſi groſſieres, & de contradictions en pluſieurs choſes, dont les unes ont du rapport à mon ſujet, & les autres lui ſont étrangeres: tant il eſt vrai que l'homme n'eſt pas plus d'accord avec ſoi-même dans ſes opinions que dans ſes actions.

CHAPITRE XX.

IL ne ſuffira pas à ceux qui entreprendront de réſoudre la queſtion que je propoſe ſur les Ebionites, de citer nos Evangiles, nos Epîtres & nos actes des Apôtres : il faudra qu'ils commencent par établir qu'ils ſont véritables, qu'ils ſont entiers ; & cela par des argumens ſolides, tels qu'on doit les propoſer à tous bons Chrétiens. J'ai déja dit que les Ebionites & les Nazaréens ont eu un grand nombre d'Egliſes, ou de Synagognes dans tout l'orient, ſur-tout dans la Judée ; qu'ils avoient un Evangile qui leur étoit propre, que les hiſtoriens eccléſiaſtiques ont quelquefois (85) appellé l'Evangile

(85) *Papias apud Euſeb. hiſt. Eccl. L. 3. Ignat. in Epiſt. ad ſmyrn. N. 3. Iren. adverſus Hæres. L. 3. C. 11. Clem-alex-ſtromat. L. 1. Origen. homel. L. 1. in Luc. tractat. 8. in matth. homel. 15. in Jerem. & in tom 2. Comment. in Joan. Juſt. martyr (ut videtur) in Dialogo cum Thryphone. Ambro. in pœm. Commentarior. in Luc. Euſeb. hiſt Eccles. L. 3. C. 25. & 27. & L. 4. C. 22. Epiphan. hæres. 29. & 30. paſſim. Hieronym. in Catalogo. n. 4. contra Pelagian. L. 3. C. 1. comment. in cap. 12. Math. & alibi. paſſim. Theophil. comment in Luc. comment. in eumdem.*

des douze Apôtres, d'autrefois des Hébreux: qu'Irenée, Epiphanius & d'autres après eux ont pris par une ignorance groſſiere pour celui de Mathieu, mais falſifié. Cet Evangile a été lu publiquement dans leurs Egliſes pendant (86) plus de 300 ans, & y étoit regardé comme le ſeul vrai & le ſeul authentique: ce qui pouvoit être véritable dans ſa plus grande partie, ſans que les autres fuſſent moins authentiques pour cela. Le Docteur Grabe, le Docteur (87) Mills, & pluſieurs autres perſonnes ſcavantes croient que cet Evangile a été écrit avant ceux que nous reconnoiſſons pour (88) authentiques aujourd'hui; qu'il avoit été recueilli par ceux qui avoient vu & entendu Jéſus-Chriſt, ou par tels qui avoient vêcu dans une grande familiarité avec les Apôtres, & qu'il eſt un de ceux que Luc dit avoir parus en grand nombre. Il y a eu pluſieurs Théolo- Luc. 1-1.

(86) *Vide Auguſt. contrà Fauſt. L.* 19. *C.* 18. *& contrà Creſconium C.* 32. *ut de Hieronimo, Epiphanio reliquis que ſileam.*

(87) *In Prolegomenis ad novum teſtamentum pag.* 5. *col.* 2 *& pag.* 6. *col.* 2.

(88) *In ſpicilegio Patrum tom.* 1. *pag.* 170 18.

logiens fameux qui ont démontré que le Chriſtianiſme auroit ſubſiſté, quand même quelques-uns des livres du Canon du nouveau Teſtament auroient péri, & quand même il ne ſeroit reſté qu'un ſeul des quatre Evangiles. Mais je ne vois aucun de ces Théologiens qui aient jamais approuvé l'idée extravagante d'Irénée qui voudroit nous perſuader qu'il étoit abſolument néceſſaire qu'il y eût quatre Evangiles, ni plus ni moins; par ce que, dit-il, il y a quatre Régions du monde & quatre vents principaux. Mais pour revenir à l'Evangile des Hébreux, il pourroit bien avoir été un de ceux que St. Luc nous apprend avoir été écrits en grand nombre avant le ſien, leſquels il ne rejete point comme faux, ni comme contenant des erreurs, ni pour aucune autre raiſon. Il y a long-temps que cet Evangile eſt perdu ſuivant toute apparence, à l'exception de quelques fragmens qui nous en reſtent, & qu'il ſe trouve dans le cas d'une infinité d'anciens monumens qui ont été la victime d'un zele aveugle, ou d'un intérêt trop éclairé. Si nous l'avions aujourd'hui, il nous met-

troit en état de terminer une infinité de diſputes qui ſe ſont élevées dans l'Egliſe. Il y a pluſieurs perſonnes très-ſçavantes & d'une très-grande piété qui en regrettent la perte, & il ne manque pas de gens dans le monde qui aſſurent qu'il croupit dans la pouſſiere de la Bibliotheque du Roi de France, & qu'il pourroit bien encore ſe trouver ailleurs. Il a été traduit en Grec & en latin par (89) Jerôme qui en a fait uſage en pluſieurs occaſions, auſſi bien qu'Origene & Euſebe, leſquels ne l'ont pas rejeté pour Apocryphe, & ne l'ont pas non plus admis pour canonique; mais l'ont placé au rang des livres Eccléſiaſtiques; c'eſt-à-dire, au rang des livres dont ils ne pouvoient nier l'antiquité, mais dont ils ne vouloient pas reconnoître l'autorité. Long-temps avant eux l'Evangile des Hébreux a été cité comme un Evangile véritable par Papias, Ignace, Clement-Alexandrin & autres. Il paroit que c'eſt de cet Evangile dont parle Juſtin martyr dons ſon Dialogue avec Tryphon le

(89) *In Catologo n. 4. & alibi.*

Juif: il a encore été cité par Hégéſippus qui avoit été Juif, & qui eſt le pere de l'hiſtoire eccléſiaſtique, de même qu'Hérodote l'a été de l'hiſtoire prophane. Dans la liſte qu'il nous a laiſſée des héréſies, & qu'Euſebius nous rapporte dans les mêmes termes, il eſt bien éloigné d'y (90) compter pour telle la Religion des Nazaréens ou Ebionites: ce qui prouve également qu'il en étoit du nombre & qu'il ſe faiſoit un plaiſir de citer leur Evangile. Le même Euſebe dit que Symmachus étoit (91) Ebionite; ce qui avoit donné occaſion à leurs Antagoniſtes de les appeller (92) Symchiens, de même qu'on les avoit appellés Cérenthiens, à cauſe d'un certain Cérinthus; mais qu'ils s'étoient toujours maintenus entr'eux ſous le nom de Nazaréens. Ceux-ci donc,

(90) *Euſeb. hiſt. Eccles. L. 4. C. 22. & 3. 25.*

(91) *Hiſt Eccles. L. 6. C. 17. Et ambros in Galat. Omnis (inquit) credens in Chriſtum & obſervans leges factorum, malè intelligit Chriſtum: ſicut & ſymmachium (qui ex Phariſæis originem trahunt) qui, ſervatâ omni lege Chriſtianos ſe dicunt.*

(92) *Et nunc ſunt quidam hæretici, qui ſe Nazarenos vocant; à nonnullis tamen Symneachiani appellantur, & circonciſionem habent judæorum & Baptiſmum Chriſtianorum. Auguſt. contra Creſcon L. 1. C. 31.*

ou les Ebionites, les Encratites, les Sévériens, qui deſcendoient deux, rejettoient le (93) livre des actes des Apôtres & toutes les Epitres de St. Paul. Les premieres ainſi que je l'ai déjà dit, chap. II, avoient un livre des actes des Apôtres bien différent du nôtre: en ſorte que les hiſtoriens du Canon du nouveau Teſtament doivent établir l'autorité de ce livre, d'une maniere hors de tout ſoupçon & de toute exception: d'autant plus que Chriſoſtôme, dans une homélie qu'il a faite ſur le titre des Actes, dit (94) que de ſon temps, c'eſt-à-dire, vers la fin du quatrieme ſiecle, non ſeulement l'auteur & le collecteur, mais encore le livre même n'étoient pas fort connus. En un mot chaque ſecte & chacune de ſes branches a toujours prétendu être ſeule la vraie Egliſe de Jéſus-Chriſt:

(93) *Tertullian. contrà Marcion L. 5. C. 2. Euſeb. hiſt. Eccl. L. 4. C. 29. ubi ſuprà in cap. 13. Origen. ubi ſuprà Epiph. hæres. 28. N. 5. & 30. N. 16. Nicephor hiſt. Eccles. L. 4. C. 4. Philaſt. hæres. 36. item Manichæi apud Auguſt. Contrà adimant: & alibi. Hyeronym. tom. 6. in Matth.*

(94) Ce livre n'eſt point connu de la plupart du monde, & on en ignore l'auteur. homél. in act.

chacune d'elles, à l'excluſion de toutes les autres, ſe retranche fermement ſur la tradition & ſur la ſucceſſion des Apôtres. Ce ſont les propres termes de l'Hérétique (95) Ptolomée à ſa correſpondante Flore. C'eſt ce que prétendent encore aujourd'hui pluſieurs autres avec autant de confiance & auſſi peu de juſtice: elles aſſurent que comme elles ſeules compoſent la vraie Egliſe, il ne faut ſuivre qu'elles. Il eſt bon que l'on ſache que ce n'a pas été Ptolomée ſeul, mais les ſectes nombreuſes & entieres des Valentiniens, des Marcionites & autres qui ont accuſé nos livres d'erreur, d'imperfection, de contradiction & d'inſuffiſance ſans la tradition: c'eſt ce que nous apprenons d'Irénée (96) & qu'il y avoit alors telles traditions même de celles réputées pour Ortodoxes, qu'on tiroit de ce texte, nous parlons ſageſſe à ceux qui ſont parfaits; & d'autres encore allégués par les

1 Cor. 2. 6.

(95) Car, Dieu aidant, vous apprendrez ſa naiſſance, ainſi qu'on le tient de la tradition apoſtolique que nous avons reçue par ſucceſſion; & toutes les paroles en ſont conformes à la doctrine du Sauveur Epiphan. Hæres. 33. n. 7.

(96) Adverſus hæres. L. 4. C. 2.

hérétiques; & c'eſt ce que leurs adverſaires ont franchement reconnu: mais en affirmant que les traditions étoient pour eux, & en ſe glorifiant à haute voix qu'ils étoient eux ſeuls l'Egliſe Ortodoxe de Jéſus-Chriſt, & que ceux que d'autres qualifioient d'Ortodoxes, n'étoient que des hérétiques & des intrus. Enfin chacun de ces hérétiques avoit à la bouche, la ſucceſſion Apoſtolique:

Non noſtrâm inter vos tantas componere lites,
Et vitulâ tu dignus, & hic &c.

C'eſt encore la même choſe aujourd'hui entre tous les Proteſtans d'un côté & les Papiſtes de l'autre, ſans parler des Grecs; chacun d'eux ſe glorifiant d'avoir par devers ſoi, je ne ſai quelle tradition & ſucceſſion non interrompue, qui eſt la prétention la plus chimérique qui puiſſe ſe trouver dans la Nature, & qui montre combien il y a peu de fonds à faire ſur quelques traditions orales que ce puiſſe être; qu'il n'y a pas moyen de ſuppoſer qu'elle puiſſe ſervir de fondement à au-

cune (97) vérité intéreſſante en général, qu'au contraire elle peut ſervir de moyen à introduire telle vieille fable qu'on voudra & la ſoutenir enſuite pendant pluſieurs générations. C'eſt abſolument à la loi écrite, aux témoignages écrits qu'il faut avoir recours, c'eſt-à-dire au nouveau Teſtament ſeul pour la doctrine & pour la diſcipline. Il s'en manque beaucoup que la ſucceſſion des Evêques dans les ſieges les plus anciens ſoit ſans interruption : on ne peut pas affirmer comme un fait bien certain que les ſix premiers prétendus Evêques de Rome aient jamais exiſté ; eux de qui nos Phariſiens de la haute Egliſe d'Angleterre ont la vanité de tirer leur ſucceſſion. Je leur défie de me le prouver ni à Rome, ni ici, avec tout le reſpect que je dois aux premiers Evêques d'Angleterre : outre que pluſieurs des Evêques, dont on ne conteſte pas la qualité, ont été Schiſmatiques, Hérétiques, Apoſtats, Athées,

(97) C'eſt ſans doute pour cette raiſon qu'en France, du temps de Charles IX. on rédigea par écrit pluſieurs coutumes orales & locales.

des monſtres de ſcélérateſſe & de crime parmi les hommes au rapport de tous les hiſtoriens. De tels prélats n'étoient-ils pas des canaux bien purs pour nous tranſmettre ſainement la doctrine de Jéſus-Chriſt? Je répete donc qu'elle n'a pu être conſervée pure que dans les Ecritures & dans la profeſſion ſucceſſive des fideles. Si la validité des ordinations n'étoit fondée que ſur la ſucceſſion des ſieges épiſcopaux, elle conſtateroit une uſurpation, mais non pas une inſtitution juſte & raiſonnable & encore moins divine. Si donc la tradition & la ſucceſſion épiſcopale ne ſont pas des preuves foibles & mépriſables, je ne ſais pas qu'eſt-ce qu'on peut raiſonnablement qualifier ainſi. Enfin cette tradition orale, & cette ſucceſſion prétendue Apoſtolique eſt à la lettre ce que Paul déſigne par ces mots: „ des fables & des généalogies ſans fin, qui ſervent plus à exciter les diſputes qu'à avancer l'édifice de Dieu: ce ne ſont que queſtions embrouillées qu'il n'a pas moyen de réſoudre; & ce n'eſt que diviſion au lieu d'édification." Cela ne rappelle la mémoire de ce que

1 Tim. 1. 4.

me diſoit il y a quelque temps une perſonne ſçavante, qu'elle travailloit à recueillir les traditions de ſon Egliſe depuis la réforme. Je ſuis perſuadé qui ſi elle pourſuit ſon deſſein, elle ſe trouvera bien étonnée des changemens prodigieux & des incertitudes qu'elle rencontrera depuis le temps de Luther juſqu'au nôtre. Je ne voudrois pas lui propoſer ici une diſpute de mots; mais je voudrois qu'elle commençât à établir ſi ſon Egliſe a été bien réformée, ou non? Si la réforme a été faite par des Eccléſiaſtiques, ou par de laïques? Si les motifs en ont été ſpirituels, ou temporels? Qu'elles ont été préciſément les perſonnes qui en ont été les principaux inſtrumens? Chacun de ces points fourniroit aſſez de matiere à de très-amples diſputes, & tout cela enſemble ne ſera encore rien en comparaiſon des difficultés & de la confuſion que cette perſonne rencontrera ſur les points de la doctrine, de la diſcipline, des cérémonies & des uſages de cette Egliſe. Il n'eſt preſque pas poſſible, qu'un même fait ſoit raconté deux fois différentes de la même maniere, quand

même il ne ſe recontreroit ni jalouſie ni intérêt de parti, ni diſpute de point d'honneur. Tradition Apoſtolique eſt une machine qui a été employée de tout temps & qui l'eſt encore aujourd'hui pour établir tout ce que les hommes auront l'audace d'avancer contre la doctrine & l'autorité des ſaintes Ecritures. J'en donnerai un ſeul exemple ſur la matiere même que je traite: Auguſtin, en parlant des Nazaréens, dit que, quoiqu'ils (98) reconnoiſſent le fils de Dieu pour être le Meſſie, ils ne laiſſent pas d'obſerver tous les préceptes de l'ancienne loi, que les Chrétiens ont appris par la tradition apoſtolique ne devoir pas obſerver charnellement, mais ſpirituellement. Cependant ni Jéſus-Chriſt ni l'Evangile ne défendent en aucune part aux Juifs l'ob-

(98) *Nazarei, cùm dei filium eſſe confiteantur Chriſtum, omnia tamen veteris legis obſervant: quæ Chriſtiani per apoſtolicam traditionem non obſervare carneliter, ſed ſpiritualiter intelligere, dedicerunt. Ebionei Chriſtum etiam tantumodò hominem dicunt: Mandata carnalia legis obſervant circumciſionem ſcilicet carnis & cætera, quorum oneribus per novum teſtamentum liberati ſumus. Auguſt. de hæres. c. 9.*

ſervation de leur loi: mais ici on emploie la tradition Apoſtolique contre l'Evangile même. C'eſt encore cette même tradition qui a été employée par d'autres pour introduire l'invocation des ſaints, les prieres pour les morts, les culte des images, & toute la ſéquelle des ſuperſtitions Grecques & Romaines, deſquelles je défie qu'on trouve la moindre trace dans toute la Bible : je le repette encore, à la Loi & aux témoignages.

J'AI déjà dit qu'il n'y a point d'abſurdité qu'un homme hardi ne ſoit en état de produire au jour: mais Auguſtin a beau dire, en parlant de la tradition apoſtolique, que c'étoit la doctrine écrite des Apôtres: je ſoutiens que c'eſt une impoſture, juſqu'à ce qu'il paroiſſe qu'ils aient en effet écrit rien de pareil.

TOUT ce que je viens de vous écrire, mon cher Mégulétor, vous aura ſans doute perſuadé que les Mahométans n'ont point inventé les ſentimens qu'ils ont ſur Jeſus-Chriſt & ſur ſa doctrine; que ce ne ſont point des inventions de Mahomet, ni de prétendus moines qu'on ſup-

poſe lui avoir compoſé, ou aidé à compoſé, ſon Alcoran; mais que ces ſentimens étoient reçus dès le temps des Apôtres par des ſectes & par des Egliſes entieres; que quoique l'Evangile des Hébreux ſoit, ſuivant toute probabilité, perdu, cela n'empêche pas que ce que j'ai avancé, ne ſe trouve fondé ſur un autre Evangile anciennement connu & qui en quelque façon exiſte encore aujourd'hui ſous le nom de Barnabas. Si j'ai ſatisfait votre curioſité par l'hiſtoire que je vous donne de cet Evangile, je croirai mon temps bien employé: mais je le croirai encore infiniment mieux, ſi j'ai reuſſi à mettre en ſon vrai jour, comme je me le ſuis propoſé, le plan original du Chriſtianiſme.

JE ſuis avec bien du reſpect V. T. H. S.

J. T.

FIN DE LA PREMIERE LETTRE.

LETTRE

LETTRE SECONDE

DISSERTATION

SUR UN MANUSCRIT IRLANDOIS

DES QUATRE EVANGILES.

Exempla majorum perquire;
Ubi nihil invenies fallacia.

PATRIC.

SECTION I.

J'AI tout lieu de me flatter, Illuſtre Méguletor, de la croyance que vous aurez reçu beaucoup de ſatisfaction de la Diſſertation que je vous ai préſentée ſur l'Evangile de Barnabas, & que vous aurez recueilli beaucoup de fruit de ce que je vous ai écrit ſur le plan original du Chriſtianiſme. Voici encore une Diſſertation que je vous adreſſe ſur un Evangile

qui ſervira grandement à votre édification, & qui contribuera à donner un plus grand jour à ce plan du Chriſtianiſme. Il s'agit d'un manuſcrit latin des quatre Evangiles qui ſont reçus aujourd'hui dans tout le monde Chrétien. Il eſt non ſeulement très-précieux, en ce que c'eſt une relique de l'ancienne Egliſe d'Irlande, mais encore en ce que c'eſt une Copie des plus correctes que j'aie encore vue : elle eſt écrite en caracteres irlandois d'une beauté parfaite. Il eſt encore conſidérable par quelques différences dans la verſion, par quelques obſervations aſſez ſingulieres dont il eſt chargé, & par une chaîne des Peres ſur l'Evangile de Matthieu, mêlée avec quelques nottes en langue irlandoiſe, qui détruiſent le crédit de certaines Editions falſifiées des ouvrages des Peres, dans leſquels les paſſages, rapportés en cette chaîne, étant évidemment corrompus, on peut juſtement en conclure qu'il doit s'y en trouver beaucoup d'autres qui le ſont pareillement. Ce manuſcrit eſt chargé entre lignes d'une gloſe qui n'eſt pas d'un grand mérite, & qui eſt d'une écriture

différente, auſſi bien que quelques autres pieces répandues çà & là dans les marges, telle qu'eſt la Généalogie de Jéſus-Chriſt qui ne fait pas le commencement de l'Evangile de Matthieu, comme je vous l'ai déjà dit dans ma lettre précédente, chap. 6. Les notes donc que je vous ai marqué être de la même écriture que le manuſcrit, nous enſeignent quel a été le vrai Chriſtianiſme des anciens Irlandois, d'une maniere plus étendue & plus claire que n'a jamais pu faire l'incomparable Archevêque Uſher, (1) l'honneur de l'Irlande, n'ayant jamais été aidé de pareils témoignages. Il eſt bon de ſavoir que quoique les Irlandois, les Ecoſſois Albaniens & les Anglois-Occidentaux aient été pendant un certain temps, c'eſt-à-dire pendant que les ténébres de l'ignorance ont couvert leur pays, les plus devoués à l'Egliſe Romaine, à ſa hiérarchie, à ſa doctrine, à ſes cérémonies & à toutes ſes ſuperſtitions, il eſt vrai néanmoins que ces peuples ont été les derniers de ceux de l'Europe

(1) Dans ſon diſcours de la Religion que profeſſoient anciennement les habitants de l'Irlande & de l'Angleterre.

à s'y soumettre, & que les Grecs ni les Vaudois ne s'y sont jamais soumis. Tous les historiens Ecclésiastiques de toutes les communions conviennent que la datte de l'établissement de la conformité avec l'Eglise Romaine chez ces peuples n'est pas plus ancienne que celle que je lui donne. Je m'en rapporte particulierement à Baronius & à Spanhémius, sans citer aucun auteur de la Nation, qu'on pourroit soupçonner d'infidélité. Bien loin que ces Peuples aient été disposés à reconnoître aucune supériorité dans l'Eglise Romaine, ni aucune conformité implicite à sa doctrines & à ses décrets, c'est qu'au contraire ils s'y sont toujours opposés avec vigueur. Dagan, qui étoit un Evêque d'Irlande, au commencement du septieme siecle, ne voulut pas même manger avec les agens du Pape qu'il rencontra en Angleterre; il ne voulut pas même loger sous (2) un même

(2) *Cognoscentes Britones, Scottos meliores putavimus. Scottos verò per Daganum Episcopum in hanc Insulam, & Columbanum abbatem in Galliis, venientem, nihil discrepare à Britonibus in eorum conversatione didicimus: Nam Daganus Episcopus ad nos veniens, non solum cibum nobiscum, sed nec in eodem hospitio quo vescebatur, sumere voluit. Bed. hist. Eccl. L. 2. C. 4.*

toit. Tant il avoit d'horreur pour leur maniere d'en vouloir impoſer aux autres. Colomban, qui étoit un Abbé d'Irlande auſſi, tint avec eux la même conduite, lorſqu'il les rencontra en France. En un mot les Irlandois rejettoient abſolulument toute communion avec l'Egliſe Romaine, qui de ſon côté ne s'épargnoit pas à traiter les Irlandois comme des fieffés (3) ſchiſmatiques & hérétiques, & à prétendre que l'ordination de leurs prêtres, auſſi bien que ceux des Ecoſſois Albaniens & des Anglois Occidentaux n'étoient point valides; que les ſacremens conférés par eux devoient être réiterés, & que les peuples devoient même être (4) rebaptiſés, s'ils le demandoient. C'eſt

(3) *Sed perſtitit ille (Wilfridus) negare, ne ab Epiſcopis Scotis (uti tunc vocabantur, tum Hibernia, tum Borealis incolæ Britanniæ) vel ab iis quos ſcotti ordinaverunt, conſecrationem ſuſciperet, quorum communionem ſedes aſpernaretur apoſtolica.* Gul. Malmeſbur. de Geſt. Pontif. L. 3.

Videas licet ipſius Wilfridi verba in ejus vitâ Cap. 12.

(4) *Licentiam quoque non habemus eis poſcentibus Chriſtianam vel Euchariſtiam dare, ni ante confeſſi fuerint velle ſe nobiſcum eſſe in unitate Eccleſiæ: & qui ex horum ſimiliter gente, vel quacunque de Baptiſmo ſuo dubitaverint, baptizentur.*

Decret. Pont. Max. ab Uſſerio citat.

dans cette ſource que les partiſans de la haute Egliſe ont puiſé cet eſprit de parti, qui s'eſt ſi fort répandu dans toute l'Angleterre. J'entends cet eſprit Romain ſi diſpoſé à rebaptiſer & à réordonner; à rejeter de l'Egliſe, & même du Chriſtianiſme tout ce qui ne ſuit pas aveuglément ſes volontés; & de là vous jugerez qu'elles diſpoſitions des hommes poſſedés d'un tel eſprit, ont à voguer vers Rome.

L'ARGUMENT le plus fort que le Pape Honorius premier ait employé pour réduire les Irlandois à l'obéiſſance au ſiege Romain eſt celui-ci: (5) il les conjure de ne pas s'arrêter à croire que leur petit nombre, ſitué à l'extrémité de la terre, ſoit plus ſage que les Egliſes de Jéſus-Chriſt anciennes & modernes établies partout le monde. C'eſt ſur ce pied-là que Cummian Irlandois, mais un des proſélites de Rome, dans ſa lettre à Segian Abbé de Icolum-Kill, le prie

(5) *Exhortans, ne paucitatem ſuam in extremis terræ finibus conſtitutam, ſapientiorem antiquis, ſive modernis quæ per orbem terræ ſunt, Chriſti Eccleſiis æſtimarent.* Bed. Hiſt. Eccles. L. 2. C. 19. *videatur, etiam fuſius de hac re L. 3. C. 25.*

d'examiner, (6) s'il eſt probable qu'une poignée d'Anglois, qui habitent le pays le plus reculé de toute la terre ſur laquelle, il n'eſt pour ainſi dire, qu'un point, ſoit plus juſte dans la célébration de la pâque, que les Juifs, les Grecs & es Egyptiens, qui ſont tous d'accord ſur ce point-là. Dans la même lettre il dit: (7) peut-il entrer dans la tête une penſée plus déraiſonnable ſur notre mere l'Egliſe, que de dire, Rome eſt dans l'erreur, Jéruſalem, Alexandrie, Antioche, enfin toute la terre eſt dans l'erreur, & les Irlandois ſeuls avec les Anglois ſont dans la bonne voie. C'eſt encore aujourd'hui la même chanſon: il n'y a ſi miſérable théologaſtre, ſi petit bigot qui n'entonne le même chant; eſtes-vous plus ſages que tant de peres, de conciles, de princes, de nations? Lorſqu'on fera attention à la ſolidité des ſciences & à la pureté de la religion,

(6) Et 9. voyez à la fin.

(7) *Quid autem previus ſentiri poteſt de Eccleſiâ noſtrâ, quàm ſi dicamus? Roma errat, hyeroſolyma errat, Alexandria errat, Antiochia errat, totus mundus errat, ſoli tantum ſcotti & Britones rectum ſapiunt. id. ibid c. 2. 6.*

qui floriſſoient dans les parties les plus reculées & dans les plus petites Iſles de la grande Bretagne, on ſera tout ſurpris de trouver que la diſpute ſur la célébration de la Pâques, quelque frivole qu'elle ſoit en elle-même, ait pu y ſubſiſter juſqu'au dixieme ſiecle, comme Usher (8) l'a remarqué dans l'auteur anonime de la vie de Chriſoſtome: mais cette queſtion, quelque peu importante qu'elle ſoit en effet, nous aprend que quoique notre Nation eût commencé dès-lors à prendre quelqu'eſtime pour Conſtantinople & pour Rome elle ne s'eſt pas pour cela ſervilement ſoumiſe à ſuivre toutes les déciſions de l'une de l'autre, & qu'elle étoit convaincue que le nouveau Teſtament étoit aſſez clair, & qu'il lui ſuffiſoit pour la conduire dans le chemin du ſalut. Elle nous aprend encore que quoique notre Nation commençât dès lors à s'entêter de traditions, elle ne connoiſſoit point encore ce que c'eſt que Peres, & qu'il n'étoit nullement queſtion de leurs ouvrages dans la théologie qui y étoit

(8) Dans ſon traité de la Religion ch. 10. p. 114.

enſeignée; & c'auroit été le plus grand des bonheurs pour elle, ſi aucune des idées extravagantes de ces Peres ni aucune autre tradition humaine en fait de Religion n'euſſent jamais pénétré dans ſes écoles & dans ſes égliſes. Comme Usher ne nous a laiſſé qu'une idée bien nue & bien ſuccinte de ce paſſage puiſé dans la vie de Chriſoſtome; que cette idée eſt peu répandue & n'a jamais été traduite, à ce que je crois; voici le paſſage tel qu'il eſt: „ Certains Eccleſiaſtiques, du nombre de ceux qui habitent les extrêmités de la terre, aborderent à la ville royalle (Conſtantinople) pour s'inſtruire ſur certaines traditions reçues dans leurs Egliſes, & ſurtout ſur l'obſervation & ſur le calcul exact de la Pâques: ils s'adreſſerent au Patriarche qui occupoit alors ce ſiege: c'étoit Methodius, homme fameux dans les jours de nos Ancêtres; il leur demanda de quel pays ils venoient, & quel ſujet les avoit amenés? Ils repondirent qu'ils venoient de la part des (9) écoles des Contrées de

(9) Λαῦρ μέρ interdum ſumitur pro ipſo loco, in quo philoſophi & Doctores morantur. ſit apend. quidam

l'Océan, & lui rendirent un compte exact du ſujet de leur voyage : il leur demanda quel livre de l'Ecriture ſainte on liſoit dans leur pays ? Ils répondirent, l'Evangile & (10) & l'Apôtre ſeulement.

hâc voce, eſt inter alios ſenſus Οτσεσαμαι τινες κατηχουμενοι. (*i. e. le lieu dans lequel quelques perſonnes s'inſtruiſent ;*) *& de ſe ipſo loquens Auluſ-gellius, ut alios prater eum interrogari (inquit in Diatribâ) an ſapiens irafceretur. Dabit enim ſapè poſt quotidianas lectiones, quærendi quod quis vellet poteſtatem* L. 1. C. 26.

(10) Cela veut dire les 4 Evangiles, les Actes & les Epitres des Apôtres qui compoſent le canon de N. S. C'eſt ce qu'on voit dans Bede, lorſqu'il parla de cette même diſpute qui regnoit parmi les Anglois & les Ecoſſois au ſujet de la Pâque ; comme ces peuples dit-il, étoient ſitués au loin par de là la mer, perſonne ne leur avoit envoyé les Decrets ſynodaux, enſorte qu'ils n'avoient pour regle de leur culte qu'un livre intitulé, ouvrage de piété & de pureté, extrait des écrits des Prophetes, des Apôtres & des Evangeliſtes, & ils obſervoient cette regle avec un très-grand ſoin Hiſt. Eccles, lib. 3, c. 5.

Et dans le chap. 3. en parlant du même livre par rapport à Finan abbé de Hi. Cet abbé, dit-il, n'omit rien de tout ce qu'il crut devoir être pratiqué en ſuivant les écrits des Apôtres, des Evangéliſtes & des Prophêtes auxquels il rendit par ſes œuvres l'obéiſſance la plus attentive & la plus ſcrupuleuſe : il n'eſt ici queſtion d'aucune alluſion à ces lectionnaires (Breviaires) à l'uſage des Grecs, dont j'ai vu quelques-uns qu'on nomme improprement l'Evangile & l'Apôtre, à cauſe qu'ils contiennent les Epitres & les Evangiles propres à leur office de chaque jour.

En continuant ſes interrogations, il leur demanda encore par quelles traditions des Peres ou des Docteurs ils ſe conduiſoient : ils dirent qu'il avoient ſeulement le livre de Chriſoſtôme, par le moyen duquel ils étoient parvenus à entendre clairement la foi & l'obſervation exacte des commandemens : ſurquoi ils affirmerent qu'ils recueilloient de jour en jour un fruit merveilleux de cet ouvrage, qui étoit agréablement reçu dans tout leur pays, qu'il paſſoit dans les mains de preſque tous les particuliers qui ſe faiſoient un grand plaiſir d'en tirer une copie ; de ſorte qu'il n'y avoit pas un ſeul Bourg, pas une ſeule famille chez eux qui ne fût en poſſeſſion d'un tréſor ſi rare & ſi avantageux. La ſeule remarque que j'ai à faire quant à préſent ſur ce paſſage curieux, eſt, que ſi les habitans de l'océan, qui n'avoient pu trouver dans l'Evangile ni dans les Epitres aucune trace de la célébration de la Pâque, euſſent été aſſez ſages & aſſez raiſonnables pour n'en point célébrer du tout, ils n'auroient pas eu beſoin d'entreprendre la dépenſe, le danger & les riſques d'un voyage auſſi

long que celui d'Icolum-Kill à Conſtantinople, pour aller à la chaſſe d'une tradition frivole & ſi peu néceſſaire au ſalut. Je demande s'il n'eſt pas auſſi clair que l'eſt le ſoleil en plein midi, que la paix de nos Nations & la pureté de leur foi n'ont été expoſées à une infinité de troubles, que depuis qu'elles ont introduit chez elles ces cérémonies, ces vêtemens, ces jeûnes, ces fêtes & mille autres pratiques qui ne ſont point ordonnées par l'Evangile, mais qui ſont fondées ſur des traditions très-douteuſes, pratiques en un mot qui ſoint abſolument inutiles, quand les traditions qui les ont introduites ſeroient auſſi certaines qu'il eſt vrai qu'elles ne le ſont pas. Il eſt bon d'obſerver à cette occaſion qu'alors & longtemps auparavant nous poſſedions des écoles très-floriſſantes, dans leſquelles on enſeignoit la langue Grecque & particulierement dans l'Irlande; c'eſt même un point d'hiſtoire que je me propoſe bien de traiter un jour, lorſque j'aurai plus de temps à moi. Je vais par occaſion vous mettre devant les yeux un exemple remarquable, qui vous apprendra

avec qu'elle précaution il faut ſe mettre en garde contre la hardieſſe des prétendues découvertes des critiques & des Antiquaires; ſurtout de ces trafiqueurs de manuſcrits, dans leſquels j'ai toujours reconnu que l'induſtrie ſurpaſſoit infiniment la ſolide intelligence: du nombre de ceux dont je veux parler, j'excepterai toujours M. Wanley, dont la candeur a toujours accompagné le profond ſavoir. Je reconnois cependant que ce n'a pas tant été un manque de jugement, qu'une vanité inſuportable de paroître ne rien ignorer, qui a jeté le P. Simon dans une bêvue auſſi groſſiere que celle dans laquelle il eſt tombé, par rapport au manuſcrit Irlandois des quatre Evangiles, qui m'eſt heureuſement tombé à la main, duquel il parle dans le 18. chap. du premier tome de ſa bibliotheque critique. Il a bien raiſon quand il dit que c'eſt une très-belle copie; quoiqu'il lui arrive quelquefois de ſe tromper, il ne (11) manque pas abſolument de connois-

(11) On trouve dans la Bibliotheque du Roi un beau Manuſcrit latin des quatre Evangiles, écrit il y a pour le moins 800 ans, en vieux caracteres ſaxons. Bibliotheque critique.

ſance quand il conjecture que ce manuſcrit peut bien avoir 800. ans d'antiquité, mais il a été trompé par la reſſemblance du caractere, quand il a jugé que le manuſcrit étoit en caracteres ſaxons & qu'il ſe trouve à la fin du livre quelques lignes ſaxones : (12) cela fait voir qu'il n'entendoit, ni le ſaxon, ni l'irlandois. Ce livre eſt écrit tout en caractere irlandois d'une beauté & d'une netteté parfaite, & les lignes qui ſont à la fin du livre, ſont pur irlandois, à l'exception de ces mots (13) *conſcripſit hunc librum*, immédiatement après le nom du tranſcripteur. Le P. Simon nous aſſure encore que ce copiſte étoit un (14) moine Bénédictin, dont le nom étoit dont Albrigite. Je demeurai tout étonné lorſque je lus les lignes dont parle ce Pere ; moi qui entendois la langue dans laquelle elles ſont écrites, auſſi parfaitement que le renard Pere entend ſon Pater-Noſter. Je reconnus d'abord qu'il n'entendoit

(12) Il ajoute (le copiſte) à la fin de ſon exemplaire pluſieurs lignes en langage ſaxon. Ibid.

(13) A écrit ce livre.

(14) Le Copiſte, qui étoit un moine Bénédictin, prend le nom de Dom Albrigite Ibid.

point du tout l'Irlandois, & que ſur ce qu'il ſavoit qu'il y avoit eu beaucoup de Bénédictins en Angleterre, il avoit conjecturé que Do Maolbrigite devoit être Dom Aalbrigite, parce que ce dernier nom eſt ſaxon, & que le Dom ſe trouve ordinairement devant les noms des Bénédictins, comme le *ſir* ſe trouve toujours devant les noms de Baptême des Chevaliers Anglois, qu'on nomme communément *ſir* Jâques, *ſir* Jean, pour ſignifier le Chevalier Jâques, le Chevalier Jean. Cela nous prouve clairement que conjecturer à la volée & marcher à tâtons dans l'obſcurité ſont la même choſe; & qu'il y a cent pour un qu'on s'écartera du droit chemin. Cela nous démontre encore qu'une Antiquaire n'eſt pas toujours un excellent Chronologiſte, & que les choſes ne ſont précieuſes à ſon jugement qu'autant qu'elles ſont anciennes. Quand à la liberté que le ruſé Pere s'eſt donnée de changer la Diphtongue Ao en Aa, ce ſeroit une infidélité impardonnable en tout autre qu'à un critique du premier ordre, qui jugeant que la Syllabe *del* ne pouvoit appartenir qu'à un nom

ſaxon, a cru qu'elle ne ſe trouvoit-là que par un vice de copiſte, & qu'il feroit briller la ſagacité de ſa pénétration par une correction de cette importance. Or la vérité de ceci eſt, que Do eſt une prépoſition Irlandoiſe qui ſignifie à, pour, par &c. & Maolbrigite, qui eſt le nom du tranſcripteur, ſignifie (15) le ſerviteur de Brigitè, ou ſuivant l'analogie latine, par l'uſage où étoient les Irlandois latiniſer leurs noms, Maol & Gilla ſont deux mots Irlandois qui ſignifient ſerviteur, avec la même différence qu'il a entre ces deux mots latins *ſervus & famulus*. Ces deux mots ſont le commencement de noms Irlandois. Maolmuire veut dire *Marianus*, auſſi bien que Gillamuire, Maolcaſpuie, ſignifie *Epiſcopus*, Gillacrioſd, *Chriſtianus*, Gilla Colvim & Maolcolvim *Colombanus*, Marlioſa, Gillathor &c. ſont des noms très-communs en Irlande & dans les Montagnes d'Ecoſſe. Notre Maolbrigite donc, ou s'il m'eſt permis d'Angliſer ſon nom, notre Brightman eſt

(15) *Servus Brigitæ.*

eſt le nom du Copiſte de ce livre; il en a tranſcrit une partie à l'age de 28. ans: c'eſt ce qu'il a écrit a la fin de l'Evangile de Marc. Il a mis à la fin de celui de Jean le nom de ſon pere: il a écrit le nom du lieu où il a copié la premiere partie & le nom du lieu où il a fini ſon ouvrage. Il l'a accompagné de dattes particulieres de la vie ou de la mort de Rois ou d'Eccléſiaſtiques; choſes dont le Pere Simon n'a rien entendu: je n'entends pas jeter le moindre blâme ſur ſon grand ſçavoir, pour avoir ignoré l'Irlandois & le Saxon; mais je regarde comme une grande abſurdité, en quelque homme que ce ſoit, de ſe donner un air de ſuppoſer entendre ce qu'il n'entend pas, par ce qu'il ne ſauroit en impoſer longtemps aux autres, & il ne ſauroit manquer de paroître très-ridicule lorſqu'on vient à découvrir qu'il a exercé ſa critique ſur une branche de ſcience qu'il n'a jamais poſſédée, telle qu'eſt l'intelligence d'une langue qu'il entendoit auſſi peu que j'entends les langues Chinoiſes & Tartares. Il eſt vrai que je n'ai pu m'empêcher de rire lorſque j'ai lu dans ſon traité que les

caracteres ſaxons de ce livre étoient très-beaux, mais cependant très-différens de ceux que le Pere (16) Mabillon a repreſenté dans ſon livre.

A L'ÉGARD de la chaîne des Peres, ou de la collection des paſſages tirés de leurs Ecrits, qui ſe trouve dans ce manuſcrit, le Pere Simon dit, & c'eſt la vérité, qu'elle (17) eſt tirée de Hilarius, Jerôme, Ambroiſe, Gennadius, Bede & quelques-autres; quelques-uns de ces (18) paſſages, dit-il, ſont aſſez impertinents: plus bas il dit, quant (19) aux

(16) Pour ce qui eſt des caracteres ſaxons, dans leſquels ces quatre Evangiles ſont écrits, ils ſont très-beaux, & différent de ceux que le Pere Mabillon a repreſentés dans ſa Diplomatique. Ibid.

(17) Outre le texte des Evangiles, cet exemplaire contient de petites gloſes interlinéaires en latin ſur de certains mots, avec quelques notes marginales, qui compoſent une eſpece de petite chaine recueillie de St. Hilaire, de St. Ambroiſe, de St. Jerôme, de St. Auguſtin, de Gennadius, & ce me ſemble, de Bede, qui eſt indiqué par la ſeule lettre B. comme St. Jerôme eſt indiqué par la ſeule lettre J. Hiſtoire Ibid.

(18) Ces notes, dont il y en a quelques-unes ſont impertinentes.

(19) Cet ouvrage, quant aux notes, eſt une compilation qui eſt bonne, lorſque le compilateur cite de bons auteurs; mais quand il parle de ſon chef, il dit quelque fois de grandes impertinences.

notes, qui ſe trouvent dans le manuſcrit, elles ſont aſſez bonnes, lorſque le compilateur les tire de bons auteurs ; mais quand il parle de ſon chef, quelques-unes de ces notes ſont aſſez impertinentes. Sur quoi je remarquerai qu'il traite d'impertinence tout ce qui ſe trouve différent d'avec les éditions que nous avons maintenant des ouvrages des Peres, & tout ce qui ſe trouve contraire aux doctrines & aux pratiques que l'Egliſe Romaine a nouvellement introduites dans le Chriſtianiſme. Je conviens qu'il s'y trouve, ſelon l'uſage du temps auquel cette copie a été écrite, (& plut à Dieu que ce uſage n'eût ſubſiſté que pendant tout ce temps-là ſeulement) pluſieurs explications allégoriques qui m'ont parues aſſez impertinentes, & qui ne déſignent que trop combien les croyances ſuperſtitieuſes & la pratique des cérémonies avoient déjà commencé à s'établir. Mais ces explications ſont tirées, pour la plus grande partie, de Docteurs très-aprouvés dans l'Egliſe Romaine, & par conſéquent peuvent être du nombre de celles que le Révérend Pere trouve digne de ſa

cenſure. Il auroit dû remarquer que dans le cours des notes on reconnoît deux écritures & deux encres différentes, qui méritoient bien une diſtinction particuliere. Je dit qu'il eſt vrai qu'il ſe trouve deux écritures différentes en ce manuſcrit; que ces notes impertinentes ſont (20) ſelon toute apparence l'ouvrage du compilateur, les unes étant en caracteres ſaxons & les autres en caracteres latins, & que les dernieres ſont beaucoup plus récentes que les autres. Il eſt pourtant vrai que ce qui eſt écrit en caracteres latins n'eſt mêlé nulle part avec les notes, mais eſt au contraire ſéparé par tout, y ayant été ajouté ſi nouvellement, qu'on peut dire avec juſtice que cela ne fait point du tout partie du livre; outre que cela ne forme point de notes en formes d'explications, mais y a été mis bien plûtôt pour ſervir de guide à la diviſion du texte pour le partager en portions propres à écrire en certains temps & en certaines occaſions, & que, ſuivant toute

(20) Ces notes qui ſont apparémment du Compilateur, viennent de deux mains; car les unes ſont en caracteres ſaxons & les autres en caracteres latins: celles-ci ſont beaucoup plus récentes.

apparence, un de ceux à qui ce livre a appartenu, l'y a inféré pour ſon uſage particulier, & long-temps après celui auquel ce livre a été copié. Je ſuis auſſi d'accord avec le Pere Simon ſur ce qu'il dit que la gloſe qui y a été écrite entre lignes & d'une main différente, ne vaut abſolument rien: je l'ai déja dit de même ci-devant; mais il ne parle pas ſincérement, lorſqu'il dit qu'il y a trouvé (21) quelque différences dans la verſion, il auroit trouvé ces différences très-conſidérables, s'il avoit lu tout le texte avec application. Il ne fait aucune mention de quelques traits irlandois, ou ſaxons, comme il les appelle, qui ſont répandus çà & là dans le cours du livre. Tout ce que je vous ai rapporté juſqu'à préſent, Monſieur, forme la narration ſimple d'une matiere de fait, ſans aucune digreſſion littéraire de celles que le ſujet préſente aſſez naturellement de lui-même: mais avant que je finiſſe mon récit, je ſuis ſûr que vous ne ſerez pas fâché que je vous mette devant les yeux quelques-unes de ces

(21) Quand au fond du texte des Evangiles, il differe peu de notre vulgate, ſi l'on excepte un très-petit nombre d'endroits.

notes que le R. Pere Simon a jugées impertinentes, elles vous ſerviront d'échantillon pour juger du reſte.

Math. 16-19.

LA note, par exemple, ſur ces mots, *tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le ciel, & tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le ciel*; s'exprime ainſi: „ (22) Les Evêques & les Prêtres tirent une grande vanité de ces mots; ils leur inſpirent un orgueil auſſi inſupportable que celui des Phariſiens, comme ſi ces mots leur donnoient l'autorité de damner les innocens & d'abſoudre les coupables, quoiqu'il ſoit vrai que ce n'eſt pas la ſentence prononcée par le prêtre, mais la vie du pecheur qui eſt l'objet de l'examen de Dieu: ainſi que dans le Lévitique il eſt dit que les prêtres guériront les lépreux, non pas que ces

(22) *Ex hoc loco Epiſcopi & Presbiteri jactant & aſſumunt aliquod de ſuperbiâ Phariſæorum, ut vel damnent innocentes vel ſolvant reos cùm apud Dominum non ſententia, ſed reorum vita quæratur. Quo modo, in levitico, ſacerdos leproſum mundum facit (non quòd) ſacerdotes leproſos mundos vel immundos faciant, ſed quòd habeant notitiam. leproſi & non leproſi) ſic & hîc alligat vel ſolvit Epiſcopus, non eos qui innocentes ſunt, vel noxii, ſed pro officio ſuo, cùm peccatorum audierit varietates, ſcit qui ligandus ſit, qui ſolvendus.*

prêtres aient eu le pouvoir de les guérir ou de les laiſſer dans leur mal, mais ils connoiſſoient à certains ſignes ceux qui étoient lépreux & ceux qui ne l'étoient pas, de même auſſi l'Evêque ou le prêtre, ſelon ce paſſage de l'Evangile, lie ou délie, non pas ceux qui ſont innocens ou coupables, mais ceux que par le devoir de ſa fonction & par la déclaration de leurs péchés il a reconnu devoir être liés ou déliés, c'eſt-à-dire qu'il les déclare repentans ou endurcis dans leurs péchés, & leur annonce qu'ils obtiennent le pardon de leurs péchés ou qu'ils demeurent dans le danger de ſubire la peine due à leurs crimes: de façon que la ſentence qu'il prononce, ne fait rien de plus, quoique ſes avis puiſſent y produire un grand bien.

Cette doctrine eſt infiniment plus raiſonnable que la propoſition pleine de blaſphêmes qui a été avancée depuis peu en Angleterre par nos MM. de la Haute Egliſe, que Dieu eſt obligé d'attendre & de ratifier la ſentence que le prêtre prononce quelqu'erreur qu'elle puiſſe con-

tenir. Le nouveau Teſtament ne parle néanmoins nullement de prêtres : confeſſez vos fautes les uns aux autres? Le texte eſt non ſeulement très-clair, mais encore très-conforme au ſens commun, parce que celui qui commet une faute contre quelque perſonne en particulier, doit tout-au-plutôt la reconnoître & lui en demander pardon ; mais ſi le péché eſt grave, de quelque nature qu'il puiſſe être, il doit pour la tranquillité de ſa conſcience conſulter quelque perſonne grave & raiſonnable, laïque ou eccléſiaſtique, qui n'acquiert en cette occaſion d'autre autorité que celle de donner ſon avis : car ſi cette perſonne entreprenoit plus, ce ſeroit faire le Magicien.

Jac. 5-16.

ON peut remarquer par la note que je viens de rapporter, que du temps de l'auteur l'artifice des prêtres commençoit fortement à gagner du terrein. Je vous prie de vous informer de quelqu'un des ſçavans que vous connoiſſez au college Irlandois à Louvain, qui eſt Manchanus, un auteur fameux nommé dans ces notes : j'ai ſur ſon ſujet de certaines con-

jectures que je garde en moi-même, parce qu'il y a eu pluſieurs perſonnages de ce nom.

Je reviens à mes notes: en voici encore une, qui eſt ſans doute du nombre de celles que le P. Simon traite d'impertinentes: c'eſt ſur la bénédiction du ſouper (23) du Seigneur. La note dit, afin qu'il devint ſon corps d'une maniere miſtique; & dans un ſens ſpirituel, ce pain eſt l'Egliſe, qui eſt le corps de Jéſus-Chriſt. En voici encore une autre qui ne paroîtra pas moins impertinente; ce ſouper (24) eſt le myſtere & la figure du corps de Jéſus-Chriſt & la premiere figure du nouveau Teſtament, dans la penſée que le baptême eſt la ſeconde. Voici encore quelques-unes de ces notes: cette figure ou répréſentation eſt répétée tous les jours & reçue dans la foi; (25)

(23) *Ut myſticè corpus ejus fieret ſpiritualiter: panis hic Eccleſia eſt, quæ eſt corpus Chriſti.*

(24) *Myſterium & figura corporis Chriſti prima novi Teſtamenti figura: hæc verrò figura quotidie iteratur, accipitur in fide.*

(25) *Et hoc dixit, ne noſtra dubitaret fides de ſacrificio quotidiano in Eccleſiâ, quaſi corpus Chriſti eſſet; quoniam Chriſtus in dextrâ dei ſedet.*

& à l'occaſion de ces mots, ceci eſt mon corps, il a dit ceci, crainte que notre foi ne chancellât ſur le ſacrifice qui eſt offert tous les jours dans l'Egliſe en nous imaginant que ceſt le corps de Jéſus-Chriſt, lui qui eſt aſſis à la droite de Dieu. On voit par ces notes que la tranſubſtantiation commençoit déja à s'établir: mais celle-ci ne paroîtroit-elle pas des plus extravagantes à des gens, mêmes qu'il ne faudroit (26) pas chercher bien loin? Que les prêtres augmentent leur ſcience plutôt que leur richeſſe, & qu'ils ne ſoient pas honteux d'apprendre des laïques ce qu'ils ſavent mieux qu'eux ſur leurs devoirs de prêtres. Malheur à l'auteur d'une pareille obſervation, fût-il un des plus éminens docteurs de l'Egliſe? J'aurai peut-être un jour plus de loiſir pour donner ſur ce livre des éclairciſſemens plus étendus; parce que pendant plus de ſix mois qu'il a été en mes mains, j'ai eu le temps d'y faire une quantité d'obſervations curieuſes & utiles.

(26) *Augeant ſacerdotes ſcientiam, magis quàm Divitias, & non erubeſcant diſcere à Laicis, qui noverunt quæ ad officium pertinent ſacerdotum.*

Ardmache, appellée communement Armagh, eſt la ville où ce livre a été achevé: c'eſt pourquoi lorſque je le citerai à l'avenir, ce ſera ſous le nom de Codex Ardmachanus, ou le livre d'Armagh. La perſonne qui l'a apporté de (27) France, étoit dans la même erreur que le Pere Simon; c'eſt-à-dire qu'elle l'avoit pris pour de l'Anglo-ſaxon. Elle n'a été détrompée ſur ce point que depuis que j'ai eu occaſion de lui faire connoître, & à pluſieurs perſonnes, de grande diſtinction, qu'il étoit en Irlandois.

SECTION II.

TOUT ce qu'on peut conclure, tant des notes du Commentateur de ce livre, que de ce que nous apprenons de quelques auteurs auſſi peu connus quant à preſent, mais qui ne ſont pas moins an-

(27) Depuis l'impreſſion qui a été faite en 1709. de la préſente diſſertation, ce livre a été acquis par le comte d'Oxford, qui l'a apporté en Angleterre, & n'eſt pas la piece la moins précieuſe du grand nombre des Manuſcrits qu'il a raſſemblés.

ciens, & de ce que nous trouvons dans les Ecrits de l'Archevêque Usher & d'autres ſçavans, ſe reduit à ceci; ſavoir, que la religion que profeſſoient les anciens Irlandois, ſurtout avant le neuvieme ſiecle, n'étoit nullement celle dont le commun de leur poſtérité eſt ſi entêtée aujourd'hui. Le Chriſtianiſme s'eſt établi en quelques parties de l'Irlande longtemps avant Pallodius & Patrich, leſquels on ſuppoſe, avoir été les premiers qui l'y ont prêché. Ce dernier l'y établit par tout dans le commencement du cinquieme ſiecle. Voici ce que Jonus, dans (28) la vie de Colomban, dit des Irlandois: „ Quoique leurs loix différaſſent de celles des autres nations, ils floriſſoient dans la vigueur de la Doctrine Chrétienne, & ils ſurpaſſoient la foi de toutes les Nations de leur voiſinage. Cette foi conſiſtoit dans une juſte notion de Dieu & dans une pratique conſtante de la vertu. Quant aux énormités qui les ont rendus infâmes, dans la ſuite des temps, &

(28) *Gens, quanquam abſque reliquarum Gentium legibus, tamen in Chriſtiani vigoris dogmate floreat, omnium vicinarum Gentium fide præpollet. Cap.* 1.

même abſolument barbares, (mes compatriotes me pardonneront le terme) elles n'ont été que la ſuite de leur changement d'une foi pure & ſimple en une idolâtrie groſſiere & des ſuperſtitions ſans nombre."

LA remarque de Salvien prêtre, qui de ſon temps fût appellé le maître des Evêques, eſt bien véritable en ce qu'il dit que là où les Romains ſont devenus les maîtres, là toutes (29) ſortes de vices ſe ſont établis avec eux. C'eſt ſur quoi nous ne ſaurions trop réflechir, par ce que rien ne nous touche de plus près: de ſorte qu'il eſt vrai de dire que de même que l'autorité en ce qui dépend de notre entendement, produit infailliblement la pareſſe & la ſtupidité, de même auſſi l'ignorance lorſqu'elle eſt une fois bien établie par l'induſtrie des prêtres, qui n'ont pas d'intérêt plus preſſant que de l'entretenir, ne manque jamais d'enfanter une morale relachée & des mœurs barbares: c'eſt ce que n'a jamais manqué de produire l'autorité des prêtres, par-

(29) *Ibi præcipuè vitia, ubi cunque Romani: De Gubernat. Dei ibid. 6.*

tout où elle s'eſt établie, mais plus évidemment en Irlande qu'ailleurs. Ses habitans s'abandonnerent à une brutalité énorme; ſes princes s'égorgerent les uns les autres; les ſeigneurs ſe mirent à tyranniſer le bas-peuple, d'une maniere ſi inhumaine, qu'au rapport des meilleurs chroniques du pays, il étoit infiniment mieux ſous le Paganiſme que ſous le Chriſtianiſme vû l'état de gêne où il ſe trouva alors. Le bas-peuple devint pauvre, pareſſeux & abandonné à toutes ſortes de crimes; la petite nobleſſe tombée dans l'ignorance la plus craſſe & livrée à toutes ſortes d'excès, n'eut plus la force de refuſer à ſes prêtres tout ce qu'ils voulurent exiger d'elle, argent, terres, pouvoir civil; elle accorda tout à des gens qui devoient leur obtenir de Dieu le pardon de tous les crimes, dont le plus grand étoit ſans doute de les croire.

Bed. hiſt. Eccles. l. 3. c. 27. en parle avec le même honneur.

AVANT un changement ſi énorme, & qui ſera toujours l'effet infaillible d'une pareille cauſe, nos ancêtres avoient toujours été à l'égard (30) des autres peu-

(30) *Egfridus vaſtavit miſerè Gentem innoxiam, & nationi anglorum ſemper amicam Bed. hiſt. Eccles. l. 4. c. 26.*

ples une nation ſans malice, très-amie des Anglois, auxquels elle fourniſſoit gratuitement & les livres (31) & les inſtructions. William de Malmesbury, en parlant de ce temps, dit que (32) les Irlandois étoient un peuple d'une innocence parfaite, d'une ſimplicité naturelle, & qu'ils n'étoient nullement portés au mal, de quelque eſpece que ce ſoit. Ce qui eſt le vrai eſprit de l'Evangile; mais de l'Evangile pur & naturel & non pas falſifié. C'étoit aux Irlandois que les Saxons étoient redevables de leurs lettres & de leurs ſciences; mais les mêmes Saxons, les Ecoſſois-Albaniens, que j'appelle ainſi pour les diſtinguer des Ecoſſois Irlandois, & tout le Nord de l'Angleterre, étoient infiniment plus redevables aux Irlandois du Chriſtianiſme pur qu'ils leur communiquerent, que les Anglois-Méridionnaux ne furent rede-

(31) *Quos omnes (Anglos) ſcoti libentiſſime ſuſcipientes victum eis quotidianum ſine pretio, libros quoque ad legendum, & magiſterium gratuitum prabere curabant. Id. l. 3. c. 27.*

(32) *Hibernenſe genus hominum innocens, genuinâ ſimplicitate, nihil unquam mali molliens. De Geſtis Anglor. L. 1. c. 3.*

vables à Auguſtin agent du Pape, pour le Chriſtianiſme qu'il leur apporta. C'eſt ſur ce que je vous ai expoſé juſques ici que j'entends vous tracer l'abregé du Chriſtianiſme des anciens Irlandois : je vous le recommande très-particulierement non pas ſeulement comme étant leur Chriſtianiſme propre puiſque leur poſtérité en pratique un maintenant qui lui eſt ſi contraire, mais comme une matiere de fait, que vous aurez la liberté d'aprouver ou d'improuver, ſelon que vous vous convaincrez qu'il ſera d'accord avec les écritures & avec la droite raiſon : c'eſt une liberté qu'un chacun a droit deprendre avec juſtice & qui ne peut lui être refuſée. Je remets à un autre traité ſur cette matiere, à produire une infinité de preuves hiſtoriques qui y conviennent à merveille : mais quant à préſent, je n'en ai peut-être que trop rapporté quoique la plûpart ſe trouvent naturellement dans le fil de mon diſcours, dans les propres termes de (33) l'auteur dont je les ai tirées.

Je

(33) C'étoit en effet la réſolution que j'avois priſe lorſque je mis au jour l'ouvrage preſent : mais l'ayant relu

Je crains de fatiguer votre patience par trop de pareilles citations; mais il y en a qu'on ne peut ſe refuſer d'employer, quand il s'agit de faits, ſur tout de la nature de ceux que j'ai traités.

1°. LES Irlandois liſoient indifféremment les Saintes Ecritures dans la langue vulgaire de leur Iſle; & ils les regardoient comme la regle unique de leur foi. Leurs Docteurs ſe rendirent ſi éminens au deſſus des autres Nations par leur exactitude à enſeigner & expliquer, les Ecritures Saintes, qu'on ſe rendoit chez-eux de tous les pays voiſins pour les y étudier comme (34) à une univerſité commune où les ſciences de la logi-

relu depuis, je n'ai pu m'empêcher d'augmenter le nombre des preuves de quelques-unes de celles dont je ſuis en poſſeſſion.

(34) *Beda in locis plurimis. Gulielm. Malmetbur, quem jam citavimus. Alcninus de vitâ Willibrordi: aldhelm. In Epiſt. ad Eadivid: Noſkerus Balbulus in vita Caroli magni: Vincent. in ſpeculo hiſtor. L. 23. C. 173. Antonin. Chronic tit 14. C. 4. §. 12. Joan. Roſſius Warwic lib. de Regibus. Eric antiſſiodorenſis in vitis ſanctorum & ſpeciatim ſancti Germani. Cap. 168. Autor vitæ fulgent. autor vitæ Gildæ Badonici: cum aliis ex antiquis innumeris, ut Candenum & recentiores quoſcunque taceam.*

que, de la philoſophie & de la théologie étoient floriſſantes & tranquilles dans un coin de la terre, favoriſé d'une paix profonde, pendant que le reſte du monde étoit dechiré par des guerres civiles ou par des invaſions étrangeres. Les éloges qu'on donnoit communément aux ſaints perſonnages de cette Iſle, tels que Colombanus, Gallus & d'autres, rapportent qu'ils avoient étudié les Stes. Ecritures à fond & qu'ils avoient ſu les expliquer dès leur enfance. Ça été la lecture des Stes. Ecritures qui a rendu les écoles d'Irlande célebres: (35) jamais la lecture des peres n'y avoit été admiſe, & l'on n'y connoiſſoit point ce que c'étoit que tradition. Il eſt fort probable que les Muſes aient fui le bruit des armes pour chercher une retraite dont les aigles Romaines n'avoient pas troublé la tranquilité.

(35) *Venit etiam tunc temporis de Hibernid Pontifex quidam, nomine Algilbertus, natione quidem Gallus; ſed tunc legendarum gratiâ ſcripturarum, in Hibernid non modico tempore dimoratus. Gervas. Doroberis. ad. Pontif. Cant. in ſancto Honorio.*

2°. LES Irlandois ne ſouffroient dans leurs temples ni images, ni ſtatues: Sedulus, un de leurs premiers théologiens, les condamne expreſſément; la plupart de leurs autres docteurs les ont flétries comme un Paganiſme & une idolatrie: dans la célébration de leur office, leurs prêtres ne revêtiſſoient point d'habits ſomptueux, qui ſervent plus à éblouir la vûe qu'à inſtruire l'ame & édifier le cœur. On n'y connoiſſoit point l'uſage d'y brûler de l'encens & d'y allumer des chandelles en plein jour, ce qui ne ſert qu'à amuſer l'imagination; on ne ſavoit ce que c'étoit que cet étalage orgueilleux de vaiſſelle d'argent ſur les autels; le grand Colomban n'ayant jamais (36) employé que des vaiſſeaux de cuivre dans la célébration du ſouper de N. S. on ne connoiſſoit point d'heures canoniales ni cette méthode de chanter en chœur alternative, introduite par Malechias Archeveque d'Armagh dans le onzieme ſie-

(36) *Preceptor meus beatus Columbanus in vaſis æneis Domino ſolet ſacrificium offerre ſalutis: Walafrid. Strab. in vitâ Galli, L. 1. C. 18.*

cle, avec une infinité d'autres pratiques Romaines: leur culte étoit ſimple & n'avoit rien d'approchant de cette farce pompeuſe qui par degrés s'eſt ſubſtituée à ſa place d'une maniere ſi oppoſée aux deſſeins & aux préceptes de l'Evangile.

3°. LEUR lithurgie étoit différente de celle de l'Egliſe Romaine je pourrois bien dire leurs lithurgies; car chaque Canton différent de l'Iſle avoit la ſienne qui lui étoit particuliere: cette différence n'avoit jamais cauſé la moindre diviſion entr'eux, juſqu'à ce que les Evêques ayant commencé par gagner leurs princes, ils s'en ſervirent comme d'inſtrumens pour violer la liberté des peuples & pour les forcer à ſe ſoumettre à l'uniformité, c'eſt-à-dire à recevoir leur joug; en quoi leurs émiſſaires n'avoient jamais pu réuſſir. Gilbert Evêque de Lymerick, le premier de la (37) Nation qui ait été Légat du Pape dans le onzieme ſiecle, établit ce qu'il appelle la pratique

(37) *Gille-aſpuic.* Ce mot & les ſuivans qu'on trouvera aux marges, ſont les noms en langue Irlandoiſe des noms rendus en autres langues dans le corps de l'ouvrage & qui correſpondent aux notes.

canoniale de dire les prieres du ſoir & du matin & de célébrer tout l'office eccléſiaſtique, afin, diſoit-il, que tous ordres ſchiſmatiques & différens entr'eux, dont toute l'Irlande étoit remplie, cédaſſent la place à un ſeul office Catholique & Romain. C'eſt à cet établiſſement qu'on peut dire qu'a commencé l'époque funeſte de la perte de la liberté & de l'indépendance de notre patrie, qui dans l'ordre de ſes prieres publiques n'avoit rien de défectueux ni de criminel qu'en cela ſeulement qu'il n'étoit pas conforme à celui de Rome.

4°. Il n'y a pas plus de 700. ans que les Irlandois ont entierement reçu l'uſage de Rome avec tout ſon train d'impertinences: leur baptême ne s'étoit conféré juſqu'alors que par l'immerſion ſimplement, & ſans l'uſage du chrême conſacré: ce qu'on voit par les plaintes qu'en a faites Lanfranc (38) Archevêque de Cantorbery. Ils ne l'accompagnoient point de ces conjurations & de ces autres

(38) *Quod infantes baptiſmo ſine Chriſmate conſecrato, Baptiſentur. in Epiſt. ad Terdelvachum Regem Iliberniæ.*

cérémonies ſuperſtitieuſes, dans leſquelles il eſt prophané d'une maniere tout-à-fait payenne. Ils n'avoient point l'uſage de la confirmation & peut-être ne la connoiſſoient ils pas du tout; c'eſt ce que nous apprenons (39) de Bernard de Clervaux qui a été fait ſaint. Brompton nous dit qu'avant le Concile de Cashel, qui a été tenu à la priere de Henri II. la coûtume étoit en Irlande que le pere ou un autre à ſa place, plongeât l'enfant trois fois dans l'eau, & que ſi c'étoit l'enfant d'une perſonne riche, on le plongeoit trois fois (40) dans du lait. Si cela eſt vrai, ce que j'ai grand ſujet de révoquer en doute, cela ne peut s'être pratiqué que dans ce temps de barbarie dont j'ai marqué la cauſe ci-devant.

(39) *Uſum ſaluberrimum Confeſſionis, ſacramentum confirmationis, contractum Conjugiorum (quæ omnia aut ignorabant aut negligebant) Malachiæ de novâ inſtitut. in vitâ Malachiæ, cap. 2.*

(40) *In illo autem Concilio ſtatuerunt & autoritate ſummi Pontificis præceperunt pueros in Eccleſiâ baptizari in nomine Patris, & Filii, & Spiritus ſancti: & hoc à ſacerdotibus fieri præceperunt. Mos enim priùs erat per diverſa loca Hiberniæ, quòd ſtatim cum puer naſceretur, pater ipſius, vel quilibet alius, eum mergeret ter in aquâ: & ſi divitis filius eſſet, ter in lacte mergeretur. Joan. Bromboniu. Chronico.*

5°. DANS la célébration du ſouper de Jéſus-Chriſt qu'ils appelloient la (41) communion de ſon corps & de ſon ſang, ils le recevoient ſous les deux eſpeces, comme (42) une commémoration pleine de gratitude envers Jéſus, fondateur de leur foi, & comme un ſigne de leur union fraternelle dans la pratique de toutes bonnes œuvres, à laquelle ils s'obligeoient eſſentiellement par cet acte extérieur, qui marquoit leur ſoumiſſion parfaite aux loix de l'Evangile, par lequel ſeul, à l'aide leur raiſon, ils ſe régloient en matiere de foi: ils ignoroient la méthode de l'élévation, parce qu'on n'avoit point encore rêvé à ce monſtre de tranſubſtantiation, qui dans ſa naiſſance n'a trouvé perſonne qui l'ait combattu avec plus de zele & avec plus de ſcience que Jean Scot-Evigena. Il eſt vrai que Evin-Erinach.

(41) *ſic omnes fermè ſecundùm ſcripturas loquuntur.*

(42) *Suam memoriam nobis reliquit, quémadmodum, ſi quis peregrè proficiſcens aliquod pignus ei, quem diligit, derelinquant, ut quotieſcunque illud viderit, poſſit ejus beneficia & amicitiàs recordari. Gedul. in 1. Corinth. 2.*

Conſulantur etiam notulæ ex catend manuſcriptâ in ſuperiore ſectione adductâ.

ſon (43) livre fut condamné tout net par le Pape & par le Concile de Verceil, parce qu'alors, auſſi bien que de nos jours, elle ne connoiſſoit d'autre méthode de répondre aux argumens qu'elle n'eſt pas en état de réfuter; & c'eſt même la ſeule méthode que peuvent pratiquer ceux qui protegent l'erreur, & qui préferent leurs intérêts à la juſtice, & qui veulent établir le menſonge à la place de la vérité. C'eſt pour cela auſſi que jamais un homme ſage ne ſe mettra fort en peine des decrets prononcés par ces protecteurs du menſonge, à moins qu'ils ne les ſoutiennent par le pouvoir de maltraiter ceux qui ne s'y ſoumettent pas, par ce qu'en effet il n'y a point de concile, point de convocation qui puiſſe changer la nature des choſes & rendre vrai ce qui eſt faux. Ce Jean Scot, dont on confond le nom avec d'autres du même nom, ayant abandonné ſa patrie,

(43) *Joannis ſcoti liber de Euchariſtiâ lectus eſt & condemnatus. Lanfranc de Euchariſt. contrà Bereng. inter cætera fecit librum de Euchariſtiâ, qui poſteà lectus eſt & condemnatus in ſynodo Vercellenſi, à Papâ Leone convocato. Joan. Pariſiens. ad annum 877.*

ſe retira à la Cour de Charles le Chauve Roi de France, qui le reçut avec une diſtinction conſidérable : ſa cour étoit remplie de ſçavans, attirés de toutes parts, & ſurtout d'Irlande & d'Ecoſſe. Voici ce qu'en (44) rapporte Eric d'Auxerre qui étoit contemporain : „ Que dirai-je de l'Irlande, dont les ſçavans ont preſque tous abandonné leur Patrie pour ſe rendre chez nous par troupes, entre leſquels le plus ſage ne craint point de ſubir un éxil volontaire, pour ſe rendre auprès de notre très-ſage Salomon, & s'attacher à ſon ſervice ? ”

6°. Ils (45) rejetoient la confeſſion auriculaire, auſſi bien que l'abſolution arbitraire, & ſe confeſſoient à Dieu

(44) *Quid Hiberniam memorem, contento Pelagi diſcrimine, penè totam; cùm gregè Philoſophorum, ad littora noſtra migrante ? quorum qui quis peritior eſt, ultrò ſubeat exilium, ut Salomoni ſapientiſſimo famuletur ad votum.*

Præfat. in Pæm. de vitâ St Germani.

(45) *Chriſtiani nomine, re Pagani : non decimas, non primitias dare, non legitima inire conjugia, non facere confeſſiones; pœnitentias nec qui peteret, nec qui daret penitùs inveniri. Bernard. in vitâ Malach. cap. 9. ut & idem ubi ſuprà uſum ſaluberrimum confeſſionis aut ignorabant aut negligebant.*

ſeul, perſuadés qu'il n'y a que lui qui puiſſe pardonner les péchés. C'eſt par rapport à cet uſage que quelqu'un (46) leur a reproché que s'ils avoient pu cacher leurs péchés à Dieu, ils ne les lui auroient pas plus confeſſés, qu'il les vouloient confeſſer aux prêtres. Il faut convenir que cette confeſſion étoit une excellente découverte; mais les laïques d'Irlande, avec toute leur ſimplicité naturelle, ne donnerent pas dans ce piege, que la malice & l'hypocriſie des prêtres tendoit à leur liberté publique & particuliere. Comme il ne peut rien s'imaginer de plus oppoſé au ſens commun que la confeſſion auriculaire & la prétention impudente de l'autorité d'abſoudre, je ne ſuis point du tout ſurpris de voir les anciens Chrétiens ſi fort en butte aux reproches des convertiſſeurs Romains de ce temps-là, pour avoir refuſé de ſe ſoumettre à la pratique de pareilles ordonnances ou de toutes autres auſſi déraiſon-

(46) *Deo vis, ô homo confiteri, quem nolens volenti latere non poſſis. fortè ſi Deum latere, ſicut hominem, potuiſſes; nec Deo, plus quam homini, confiteri voluiſſes, &c.*

tables. En effet dès qu'un homme abandonnera le libre uſage de ſon entendement juſqu'au point de rendre compte de ſes penſées, de ſes paroles, de ſes actions à un autre homme qui eſt lié par ſerment au corps politique de l'Egliſe, que l'homme dont je parle, après s'être ainſi livré à cet autre eſt aſſez ſimple pour croire que cet autre lui gardera le ſecret & qu'il eſt capable de lui faire grace de la punition due à ſon crime, il n'y a rien au monde à quoi il ne puiſſe être mené : auſſi les prêtres qui ont formé un tel complot contre la liberté des hommes tant en matiere de Religion qu'en matiere civile, n'épargnent aucun moyen pour établir la néceſſité de la confeſſion auriculaire & de l'abſolution ſacerdotale. C'eſt une marque à laquelle on reconnoîtra toujours les émiſſaires de Rome, qui ſont convaincus que dès que ce point eſt une fois bien établi, ils viendront ſans peine à bout de tout ce qu'ils voudront entreprendre.

7°. Ils étoient ſi éloignés de croire qu'il fût poſſible de faire plus de bien que celui qu'on eſt obligé de faire, de ſur-

abonder en mérite pour en diſpoſer en faveur des autres, & que cette ſur-abondance dût ſe trouver en leurs prêtres, avec la faculté de revendre le ſurplus aux autres, qu'au contraire ils croyoient ne poſſeder aucun mérite en eux-mêmes, & ils n'attendoient leur ſalut que de la miſéricorde de Dieu par leur foi en Jéſus-Chriſt, & que leur foi, comme une racine vivante, devoit produire le fruit des bonnes œuvres; ſans quoi elle n'étoit qu'une foi morte & inutile; par ce qu'ainſi que l'obſerve un de leurs fameux Théologiens, nommé Claudius, le fidele ne (47) vit pas par la juſtice, mais l'homme juſte vit par la foi. Cette ſentence excellente puiſée d'un nombre infini de témoignages des anciens temps ſur la matiere que je traite, comprend toute la controverſe & la décide tout en un ſeul coup.

8°. Ils ne prioient point pour les morts, & ils ne leur adreſſoient point leurs prieres, quoi qu'ils euſſent coûtume dans leur culte de faire une mention honorable

(47) *Scita eſt enim ſapientis viri illa ſententia, non fidelem vivere ex juſtitiâ, ſed juſtum ex fide. in Galat.* 3.

des Sts. perſonnages qui étoient décédés, & d'offrir un ſacrifice d'actions de graces à cauſe de leur vie & de leur mort exemplaires, mais non pas en propitiation de leurs péchés; & quoique l'uſage de nommer en particulier les perſonnes en ces ſortes d'occaſions ſoit un grand acheminement à les ériger en ſaints tutélaires, il eſt vrai néanmoins que les Irlandois n'adreſſoient point leurs prieres aux Anges ni aux Saints: car pour me ſervir des termes de (48) Claudius, ils étoient perſuadés que pendant que nous vivons en ce monde nous pouvons nous aider les uns les autres par nos prieres & par nos conſeils; mais que lorſque nous ſommes une fois parvenus devant le tribunal de Jéſus-Chriſt, ni Job, ni Daniel, ni Noé ne peuvent prier pour perſonne, mais que chacun porte ſon fardeau; ce qui eſt conforme au bon ſens & aux ſaintes Ecritures. Mais ce qui y eſt abſolument contraire, c'eſt le ſervice qui ſe fait pour

(48) *Dum in præſenti ſæculo ſumus, ſive orationibus, ſive conſilio invicem poſſe nos adjuvare: cùm autem ante tribunal Chriſti venerimus, nec Job, nec Daniel, nec Noë, rogare poſſe pro quoquam, ſed unum quemq. portare onus ſuum. In Galat. 6.*

les morts: ce que les Irlandois n'avoient jamais pratiqué avant le Concile (49) de Cashel tenu en 1172. Rien ne contribue davantage à endurcir un ignorant dans ſes crimes qu'une telle mômerie: car lorſqu'il remarque ce qui ſe dit & ce qui ſe fait aux funerailles d'un ſcélérat qui a été ſon compagnon, il ſe flatte aiſément qu'une pareille cérémonie le mettra au rang de ceux qui ont vécu ſaintement, quelque criminelle qu'ait été la vie qu'il a menée.

9°. AUCUNS de leurs ſaints & ſaintes n'avoient été canoniſés avant l'uſurpation de Rome. Patrick lui-même, ni Colomban, ni Turſy, ni Brigite ne l'ont jamais été: ſurquoi je ne rapporterai aucune preuve, par ce qu'il n'y en a aucune qui établiſſe le contraire. Malachias Omorgair, Archevêque d'Armagh, qui a introduit l'ordre de Citeaux en Irlande dans le onzieme ſiecle, & Laurence Otole, Archevêque de Dublin, au temps de la conquête, ont été les premieres canoniſés en cette Iſle par l'autorité du Pape. Avant cette uſurpation, les auteurs ne

Lorcan.

(49) *Ut extrema officia mortuis reddantur Can. 7.*

connoiſſoient pas même le terme de Purgatoire, malgré l'hiſtoire ridicule du trou de Patrick, qui s'eſt établie depuis ce temps-là. Il ne tiendra qu'à moi de vous dire des choſes bien divertiſſantes que j'ai appriſes au ſujet de ce trou, à cauſe qu'il eſt ſitué dans le pays même de ma naiſſance. Il eſt vrai qu'ils avoient l'idée d'un état mitoyen de bonheur & d'inſenſibilité, long-temps avant de l'avoir changé en un lieu de tourmens paſſagers auſſi mal fondé l'un que l'autre & dont il n'eſt nulle queſtion dans les Stes. Ecritures.

11°. La célébration du mariage étoit du reſſort des Magiſtrat civiles, comme un contract, qui appartenoit à la ſociété civile: il n'étoit point ſolemniſé par les pretres avant le pouvoir, qui leur en fut (50) attribué par le Concile de Cashel. Les Irlandois obſervoient une pratique de l'ancien Teſtament, ſans y être neanmoins obligés, qui étoit que le frere

(50) *Ut omnes Laici, qui uxores habere velint eas ſecundùm jus Eccleſiaſticum habeant: Can. 3. vel ſecundùm Girald. Cambrens. Can. 1.*

épouſoit la veuve de ſon frere, & les Romains leur imputoient cette pratique à crime d'inceſte; & bien plus, c'eſt qu'ils jugeoient que les Irlandois ne ſe marioient point du tout; comme s'il étoit poſſible de ſuppoſer un gouvernement ou une ſociété d'hommes, ſans y ſuppoſer en même temps la néceſſité du mariage: mais c'eſt que tout ce qui n'étoit pas fait ſuivant l'uſage de Rome, étoit ou mal fait, ou réputé comme non fait. Un Docteur Romain dit dans un endroit de ſes ouvrages que les (51) Irlandois ne ſe marioient point; dans un autre endroit il dit le contraire. Un autre Docteur dit qu'ils ſe marioient, mais mal, ce qui eſt auſſi injuſte & auſſi peu vrai l'un que l'autre. On concevra aiſément que dans les lieux ou les prêtres ne célébroient pas les mariages qu'ils n'avoient rien à voir aux divorces & qu'ils n'y n'étoient pas en poſſeſſion de flétrir les laïques, comme ils le ſont devenus depuis avec une licence qui n'eſt pas trop raiſonnable:

(51) *Bernard. ubi ſuprà in notis.* 45. & 52.

ſonnable : ils avoient auſſi peu de part dans la preuve des Teſtaments, & dans tout ce qui regardoit cette matiere ; dont la connoiſſance leur a été depuis ſi imprudemment abandonnée, ſous l'idée ridicule de leur ſainteté & de leur prétendu pouvoir à placer les défunts dans le Paradis. On ne trouvera aucuns veſtiges de juriſdiction eccléſiaſtique dans toute l'Irlande pendant les premiers ſiecles qui ont ſuivi l'établiſſement du Chriſtianiſme en ce pays.

11°. On n'y avoit jamais payé de décîmes avant le Concile de Cashel : ce qui étoit regardé comme un crime énorme par les partiſans de Rome, qui tiroient de l'ancien Teſtament le prétendu droit divin de lever les décîmes ſous l'Evangile : d'autres le fondoient ſur des loix du gouvernement payen. Il eſt vrai pourtant que s'il ſe trouve aucun droit pareil dans l'antiquité, c'eſt en faveur des laïques, & non des eccléſiaſtiques. Mais ces honnêtes prêtres Irlandois, qui commencerent à demander des décîmes, n'étoient pas encore aſſez effrontés pour

les fonder ſur une autorité ſpirituelle & pour traiter en tributaire un peuple qui étoit leur bienfaiteur: c'eſt pourquoi ils les demanderent d'abord à titre de contribution volontaire. Je rendrai juſtice à la ſageſſe avec laquelle nos ancêtres s'opoſerent de tout leur pouvoir à ce que les eccléſiaſtiques entraſſent en poſſeſſion de biens en fonds de terres: ils prévoyoient les conſéquences dangereuſes d'un tel établiſſement, qui ne manque jamais de corrompre la Religion & de brouiller l'Etat. Leurs ſucceſſeurs n'ont que trop reſſenti à leurs dépens la vérité de cette réflexion, lors qu'au-lieu de petites portions de terres qu'ils accordoient à leurs prêtres pour leur ſubſiſtance, à laquelle il eût été plus avantageux pour la nation de fixer des ſalaires raiſonnables payés annuellement aux dépens du public, ils leur abandonnerent le titre & la propriété de pluſieurs grandes ſeigneuries: ce qui les a mis en état de ſe faire un interêt ſéparé de celui de la nation, à meſure que les Papes ſe ſont arrogés le droit de les leur conférer avec une entiere indépendance.

Une autre choſe que nos Ancêtres obſervoient encore, & qui mériteroit bien d'être obſervée par tous les Chrétiens de nos jours, & qui ne l'eſt qu'en Hollande, c'eſt qu'ils n'avoient pas plus de paſteurs que de troupeaux, ſuivant l'idée métaphorique par laquelle on déſigne les prêtres & les peuples confiés à leur conduite. Ils n'avoient nul prêtre ſans titre, conformément au Canon du ſynode tenu par Patrick, Auxilius & Jerôme, qui porte qu'il n'y ait point de prêtres errans parmi le peuple: ce ſynode eſt de l'année 450.

12°. Le célibat n'étoit point obſervé (52) par les prêtres: ils étoient tous mariés. Patrick, qui après Pierre étoit le grand patron du pays, étoit fils de Calphurnius, diacre & petit fils de Potitus prêtre. Tous les prêtres d'Irlande, auſſi bien que ceux d'Angleterre, étoient remplacés par leurs enfans dans la poſſeſſion de leurs bénéfices; & Marc. l. 30.

(52) C'eſt ce qu'en ont écrit Probus, Jorclin & tous les auteurs qui ont écrit ſa vie, ou qui ont eu occaſion de parler de ſes parens.

cet ordre a ſubſiſté pendant pluſieurs générations. On ne voit point que ce prétendu déſordre ait occaſionné aucune plainte dans la nation, juſqu'au temps qu'on ſe mit en devoir d'en chaſſer les prêtres mariés. Non ſeulement les Archevêques d'Armagh eux-mêmes étoient mariés, mais encore ce ſiege a paſſé des peres aux fils pendant quinze générations: c'eſt ce que Bernard (53) nous aprend dans la vie de Malachias qui a rempli ce ſiege. La dignité archiepiſcopale étoit parfaitement ſéculiere, de même qu'il s'en trouve aujourd'hui en Allemagne; les Evêques étoient abſolument laïques: ſur quoi les ſatellites de Rome ont fait

(53) *Mos peſſimus increverat quorumdam diabolicâ ambitione potentum, ſedem ſanctam Ardmachem obtentum iri hæreditariâ ſucceſſione, nec enim patiebantur epiſcopi, niſi qui eſſent de tribû & familiâ ſuâ; nec enim parùm proceſſerat, exceranda ſucceſſio, decurſis jam in hac malitiâ quaſi generationibus quindecim. Et eò uſque firmaverat jus pravum, imò omni morte puniendam injuriam, generatio mala & adultera; ut & ſi interdum defeciſſent Clerici de ſanguine illo, at Epiſcopi numquam. Denique jam octo extiterant antè Celſum viri ordinati & abſque ordinibus, litterati tamen. Inde tota illa per univerſam Hiberniam de quâ multa ſuperiùs diximus, diſſolutio eccleſiaſticæ diſciplinæ, cenſuræ enervatio, religionis evacuatio. cap. 7.*

éclater des cris étranges. Qu'allons nous donc devenir nous autres, qui deſcendons des anciens Irlandois? puiſqu'il eſt vrai que les Archevêques d'Armagh ont été ſi longtemps laïques, & que tout notre clergé n'a reçu ſon ordination que d'eux, comme nous avons tout-lieu de le croire, il ſuit de la doctrine de Meſſieurs de la haute-Egliſe que faute d'une ſucceſſion de prêtres valablement ordonnés, nous ſommes, pour la plûpart, auſſi bien que nos ancêtres, abſolument damnés. Cormat fils de Cullenan, homme illuſtre par ſa ſcience & par ſa piété, qui eſt auteur du Pſeautier de Cashel, étoit Roi de Munſter au commencement du dixieme ſiecle, & il étoit en même temps ſon propre Evêque de Cashel, de la même maniere dont le Czar s'eſt établi de nos jours patriarche de ſes Etats. Ce que je rapporte de Cormat n'eſt pas le ſeul exemple de cette eſpece qui nous ſoit fourni par l'hiſtoire d'Irlande, quoiqu'ignoré de ceux qui ont fait un commentaire ſur ce vers de Virgile.

Rex Anius, Rex idem hominum Phœbi que ſacerdos;

le passage que j'ai déja cité de Bernard sur la vie de Malachias pourroit bien être éclairci par un autre passage, tiré des extraits du Registre du Prieuré de St. André, cité par le Chevalier Jâques Dalrymple sçavant antiquaire: il paroît par ce passage que le Prieuré de St. André en Ecosse (54) a été possédé successivement de pere en fils pendant treize générations par les Culdées qui étoient mariés, lesquels l'auteur dit avoir vêcu plutôt suivant leur propre jugement, & suivant les traditions humaines, que par les préceptes des Sts peres; & ils continuent encore de vivre sur le même pied. L'auteur auroit pu aussi bien dire, suivant les préceptes de l'Evangile, que suivant les traditions humaines. Il faut observer que ce Registre finit au commencement du regne de David Bruce.

(54) *Cultus ibi religiosus deperierat, sicut Gens Barbara & inculta fuerat. Habebantur tamen in Ecclesiâ Sti. Andreæ, &c.... & qualis ipsa tum erat tredecim per successionem Carnalem, quos Kelledeos appellant; qui secundùm suam æstimationem & hominum traditionem, magis quàm secundùm sanctorum statuta Patrum vivebant. Sed adhuc similiter vivunt. Excerpt. ex Registro Priorator. Sancti Andreæ, penès doctissimum virum Dominum Rob. Sebbald. Equiri.*

Je ne finirai point cet ouvrage, que je ne vous apprenne, d'une maniere un peu détaillée ce que c'étoit que ces Culdées, ou plus proprement les Keldées.

130. Les moines d'Irlande, suivant leur ancienne institution, quoique non fondée sur les Stes. Ecritures, se nourrissoient & se vêtoient du travail de leurs mains. Ces hommes consacrés à la retraite, bien loin d'extorquer des autres les choses nécessaires à leur vie, leur distribuoient au contraire avec libéralité les provisions que leur travail leur avoit procurées. Il est vrai qu'ils ne menoient point une vie paresseuse ni vagabonde, comme les freres quêteurs qui sont venus après eux, pour scandaliser le Christiani- & pour mettre le trouble dans la société des hommes, auxquels il sont un fardeau inutile & très-incommode, au lieu que les moines qui avoient précédé ceux-ci, aussi bien que les anciens prêtres seculiers d'Irlande & d'Ecosse, s'étoient rendus célebres par toute la terre par leur vertu, leur piété, leur science, & sur tout par les conversions qu'ils avoient faites, & par les écoles qu'ils avoient fondées chez

les Pictes, les Anglo-saxons, les Germains, les Bourguignons, les Suisses & les François. Tout le monde Chrétien connoit les hommes illustres qui sont sortis de ce pays, tels que Sédulus, Colomba, Colombanus, Colmannus, Aidamus, Fursæus, Kilianus, Gallus, Brendanus, Claudius, Clemens Scotus-Evigena & un nombre infini d'autres, parmi lesquels Virgilius fut un des plus célebres. Il mérite que je rapporte ici un trait bien touchant de son histoire: cet homme vivoit dans le huitieme siecle; il avoit été promu à l'Evêché de Salsbourg: comme il étoit consommé dans la Philosophie, & qu'il possedoit les mathématiques au dessus de tout ce qu'on en connoissoit de son temps, il avança que la figure de la terre étoit sphérique & qu'il y avoit des antipodes. Cette opinion lui attira une persécution cruelle; il ne put se tirer de la prison où il étoit en danger de périr, qu'en rétractant son opinion: sur quoi on doit bien réfléchir sur le fonds qu'il y a à faire sur des rétractations exigées par la force contre l'évidence des vérités mathématiques. Je reviens à ces anciens

moines d'Irlande; ils n'étoient point revêtus du sacerdoce, ainsi que (55) nous l'apprenons de Jérôme par rapport aux moines des autres pays; ils étoient tous laïques, & c'étoit ordinairement parmi eux que l'on choisissoit les ecclésiastiques: leurs monasteres en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, étoient des Ecoles où l'on enseignoit toute sorte de bonnes littératures, & quelques-uns d'eux portoient le titre d'Université, tels qu'étoient celui de Bangor en Angleterre, & Banger en Irlande, & J. Columkill & Abernethy en Ecosse, où l'on enseignoit l'histoire, la Philosophie, la Théologie & tous les arts libéraux.

14°. On observoit en tout une tempérance parfaite: un repas modéré, pris une seule fois par jour sur le tard, vers les trois heures après midi particulierement les mercredis & vendredis, faisoit

(55) *Alia Monachorum est causa, alia clericorum: clerici pascunt oves; ego pascor. Epist. ad Heliodor.*

Breviter respondeo, me in præsenti opusculo non de Clericis disputare, sed monachum instituere. Ita ergo age & vive in monasterio, ut Clericus esse merearis.

Si te vel populus, vel Pontifex civitatis, in Clerum elegerit, agito quæ cleri sunt &c. Epist. ad Rustic.

dans le ſeptieme ſiecle tout le jeûne des moines. C'eſt ce dont on peut ſe convaincre par (56) la regle de Colomban, qui mériteroit d'être publiée en Anglois: ils ne ſavoient ce que c'étoit que de s'abſtenir de certaines nourritures plutôt que d'autres, & ils ne connoiſſoient point l'uſage de ſe gorger de nourritures plus legeres, plus délicates & plus laſcives que celles dont ils s'abſtenoient, ſous le prétexte hypocrite d'une fauſſe mortification. Les Enfans de la ſageſſe, (57) dit Claudius, ſavent bien que la juſtice ne conſiſte pas à manger de certaines nourritures, mais à ſupporter patiemment la faim, lorſque les vivres leur manquent, & à uſer modérément des nourritures lorſqu'ils les ont en abondance: elle conſiſte à uſer modérément des choſes, ſuivant que les ſaiſons les pré-

(56) *Vide Columbani regulam, præſertim caput ejus* 5. *ut &* 13. *de quotidiand pœnitent.*

(57) *Oſtendens evidenter (Auguſtinùs citatus à Claudio) filios ſapientiæ intelligere nec in abſtinendo, nec in manducando eſſe juſtitiam, ſed in æquanimitate tolerandi inopiam, & temperantiâ per abundantiam non ſe corrumpendi; atque opportunè ſumendi vel non ſumendi ea quorum non uſus, ſed concupiſcentia reprehenſa eſt. Lib.* 2. *in Matth.*

ſentent, & c'eſt l'abus qui s'en fait, & non l'uſage modéré qui eſt digne de blâme. Telle étoit la juſteſſe de leur maniere de s'exprimer: il n'étoit point queſtion de vigiles à chanter, de carême à obſerver, ni d'autres mortifications ſuperſtitieuſes dans le même goût, qui ne tendent qu'à déranger la ſanté. Ils ne ſolemniſoient pas cette quantité de fêtes ſi nuiſibles (58) à l'induſtrie; en un mot ils ne ſuivoient aucunes de ces pratiques frivoles qui ne conduiſent ni à la piété ni à la probité; qui ne procurent, ni l'amandement de la vie ni l'avancement de l'eſprit.

15°. On ne croyoit pas alors que l'Egliſe fût un Empire politique, une ſociété organiſée avec une ſubordination d'officiers & de ſujets; mais on la regardoit comme la congrégation des fideles par toute la terre viſible ou inviſible, quelque dif-

(58) L'expérience journaliere par laquelle nous ſommes convaincus que l'accroiſſement du Bétail n'a jamais été ſi conſidérable en Angleterre que depuis l'abrogation des loix qui ordonnoient l'obſervation du Carême, nous a ouvert les yeux ſur la fauſſeté de la politique qui l'avoit établi, dans la vue de donner du relâche à la deſtruction du Bétail.

férence qui ſe trouvât dans leur diſcipline & dans leur culte, comme il s'en trouvoit dans l'une & dans l'autre parmi les Irlandois qui en celà jouiſſent de la liberté des enfans de Jéſus-Chriſt & qui, pour me ſervir des termes mêmes de (59) Claudius, regardoient comme vrais enfans de l'Egliſe ceux qui depuis le commencement du monde juſqu'à ce temps avoient été juſtes & ſaints. C'eſt là un recit ſincere & véritable; car il eſt vrai que la communion des ſaints conſiſte en ſoi & en ſainteté, & non pas en des pratiques & des formalités. Ces latitudinariens occidentaux étoient ſi éloignés de croire que l'Egliſe univerſelle fût infaillible ou qu'aucune Egliſe particuliere fût exempte de tous défauts, qu'au contraire ils gémiſſoient ſouvent à cauſe des corruptions exhorbitantes qui ſe gliſſoient chez-elles, & ils ſe plaignoient (60) que le nombre

(59) *Eccleſiæ filii ſunt omnes, ab inſtitutione generi humani uſque nunc quotquot juſti & ſancti eſſe potuerunt. Lib. 2. in Math.*

(60) *Nonunquam Eccleſia tantis Gentilium preſſuris, non ſolùm afflicta, ſed & foedata eſt; ut, ſi fieri poſſit, Redemptor ipſius eam prorſùs deſeruiſſe ad tempus videretur. id. ibid.*

des fideles étoit ſi petit, qu'il étoit preſqu'impoſſible de le diſcerner.

16°. ILS ne reconnoiſſoient point la ſupériorité de l'Egliſe Romaine, ainſi que je l'ai clairement établi dans ma premiere ſection, & comme on le peut voir par l'Epître du Pape Grégoire premier en 572. par laquelle il les invite (les Irlandois) à l'unité (61) catholique, & par l'Epître de Laurence Archevêque de Cantorbery qui exhorte les mêmes, qui les prie, qui les conjure de s'unir avec les Romains, qu'il qualifie d'Egliſe catholique. Les Irlandois ne reconnoiſſoient la ſuprématie d'aucune Egliſe ſur la leur. Ils gouvernoient par eux-mêmes leurs affaires, tant de politique que de Religion; ils n'admettoient chez-eux ni viſites, ni palliums, ni indulgences, ni aucunes pareilles marques de ſujétion aux Pontifes Romains, juſqu'après le dixieme ou le onzieme ſiecle, quoique d'ailleurs ils ne refuſaſſent point d'entretenir correſpondance avec les Egliſes étrangeres, quand il étoit néceſſaire de

(61) *Eccleſia non apparebit, impiis tunc Perſecutoribus ultrà modum ſævientibus. id. Lib. 3. in Math.*

traiter avec elles. Ils n'avoient parmi eux aucuns Archevêques, à proprement parler & dans le ſens des Romains, juſqu'au temps que Paparo, Légat du Pape, leur aporta quatre Palliums dans l'année 1151. L'Evêque D'Armagh n'a été traité d'Archevêque que par les auteurs des derniers temps, ſoit auteurs étrangers ou de la nation; & cela ſeulement par reſpect pour le ſiege de Patrick, qu'ils appelloient l'Apôtre de l'Irlande; & il y en a eu une infinité d'autres qui ont été traités pareillement d'Archevêques, ſans avoir jamais reçu de Palliums ni de proviſions de Rome.

17°. ENFIN nous apprenons de Bernard que les Irlandois avoient autant d'Evêques que d'Egliſes, & quelquefois plus d'un Evêque dans une même, dans des villages, comme on le voit dans Lanfranc Archevêque de Cantorberi & autres. Et en cela ils ne faiſoient que ſuivre la méthode de Patrick, qui étoit l'objet de leur admiration. Celui-ci, à ce que rapporte Nennius, le plus ancien hiſtorien d'Angleterre après Gildas, avoit fondé 365. égliſes, & or-

donné 365. évêques & 3000. prêtres, en qui l'eſprit de Dieu étoit. Je ne prétends diſputer avec perſonne ſur le terme d'Evêque; outre qu'il eſt apoſtolique, il eſt employé par différens auteurs en tous les ſens différens qu'on peut apliquer au terme de ſurveillant: je ne nierai point non plus qu'il ne ſoit fort à propos, & même qu'il ne ſoit de droit divin que pluſieurs prêtres choiſiſſent un de leur corps pour préſider à leur tête, ſoit pour un certain temps, ſoit à vie: de même que parmi les juges d'un certain diſtric, il y en a un parmi-eux qui préſide. Or il eſt indifférent qu'un tel perſonnage, qui dans de juſtes occaſions peut bien être dépoſé, ſoit appellé évêque ou ſurveillant; le premier terme étant Grec & l'autre François. Je dis qu'il importeroit peu lequel on employât de ces deux termes ou de tout autre qui ſignifieroit la même choſe, ſi ce n'eſt que le terme d'évêque eſt celui qui eſt conſacré par les Stes. Ecritures. Or je n'ai aucune exception à faire contre des Evêques dans le ſens que je viens de l'expliquer; & c'eſt ſur ce pied-là qu'ils étoient

en Angleterre & en Irlande au commencement de la réforme: mais je nie que pendant les cinq & ſixieme ſiecles le nom d'évêque en Irlande ait ſignifié une ordre diſtinct d'hommes, par leſquels ſeuls les prêtres aient dû être ordonnés, & que l'ordination de ces prêtres ait été moins valide, pour ne leur avoir point été conférée par des évêques. Je nie encore que ces évêques aient éte diocézains: rien au monde n'eſt plus évident qu'ils ne poſſédoient point d'évêchés dans le ſens que les choſes ſont établies préſentement: ſans parler de ces évêques ſans nombre qui ſortent d'Irlande, qui n'étoient ni apellés, ni promus à aucuns évêchés, ni dans le pays ni au dehors. Ce n'a été que dans le onzieme ſiecle que les évêques d'Irlande ont été réduits au nombre de 26 par le premier Légat du Pape qui y ait été reçu, & cette Iſle fut diviſée en diocèſes, auxquels ces évêques furent attachés & bornés. Ce réglement avoit eu pour prétexte de prévenir les diſputes qui auroient pu s'élever entr'eux par rapport à la juriſdiction qu'on commença à leur attribuer en même temps; mais

mais le véritable but étoit d'assurer l'autorité du Pape par le moyen de ces évêques, qui étoient plutôt ses intendans. Ç'a été dans cette vue principalement que le synode de Rath Bressail fut convoqué, auquel le Légat, qui étoit Gilbert Evêque de Lymerick, présida. Celsus d'Arenagh & Malisius de Cashel y vinrent suivis de plus de cinquante Evêques, & prirent séance au dessous du Légat. Ce qui fait voir la grande différence entre ce qu'étoit alors l'épiscopat en Irlande & ce qu'il avoit été dans les premiers temps, surtout dans les deux premiers siecles du Christianisme de ce pays. L'Evêque de (62) Cartile, qui est un très-digne & très-sçavant Prélat, reconnoît que les évêques (63) d'Ecosse, qui étoient sur le même pied que ceux d'Irlande, n'avoient point de siege fixe; mais que chacun d'eux exerçoit ses fonctions épiscopales & sa juridiction partout où il se trouvoit dans l'étendue du Royaume. Il n'a pas jugé à propos de nous aprendre en quoi consistoit la juridiction de ces

Ceal iach Maoliosa

(62) Aujourd'hui Evêque de Londondery.

(63) Bibliotheque Historique d'Ecosse. ch. 5. p. 210.

Prélats, qui n'avoient point de diocèſe, & comment ils s'accordoient entr'eux, lorſqu'ils ſe rencontroient pluſieurs en un même lieu & avec une égale autorité. Je ſuis bien ſûr que leur pouvoir n'avoit rien de temporel: ce n'eſt point ici que je me propoſe de traiter à fonds ce ſujet; mais s'il eſt vrai que l'autorité & la juriſdiction des Evêques ait été en Ecoſſe & en Irlande telle que quelques-uns le prétendent, je ſuis bien ſurpris qu'Oſwald Roi Saxon de Northumberland ne ſe ſoit point adreſſé à ces Evêques pour en obtenir des perſonnes propres à enſeigner ſes ſujets dans la Religion Chrétienne, & qu'il ait adreſſé ſa demande à ceux qui étoient les anciens (64) ſavoir encore, ſi par anciens ils entendoient les anciens de l'Egliſe ou les anciens du peuple: car le Roi Oſwald qui avoit vécu longtemps en éxil parmi-eux, & qui s'y étoit

(64) *Miſit ad majores natu ſcottorum, inter quos exulans ipſe baptiſmatis ſacramenta, cum his qui ſecum erant militibus conſecutus erat; petens ut ſibi mitteretur antiſtes, cujus doctrina a miniſterio gens, quam regebat, Anglorum dominicæ fidei & dono diſceret & ſuſciperet ſacramenta.*

Bed. Hiſt. Eccl. L. 3. C. 3.

fait Chrétien, auroit absolument connu les évêques, s'il y avoit eu une telle institution parmi-eux.

TEL étoit illustre Mégulétor, le Christianisme des anciens Irlandois: vous pouvez regarder les dix-sept paragraphes ci-dessus comme autant de points contre lesquels il n'y a pas la moindre exception à faire. On ne peut sans une injustice manifeste, leur imputer la moindre ambiguité, pas le moindre sophisme: la plûpart contiennent des faits positifs, fondés sur le rapport d'autres très-authentiques, & le reste confirmé par des auteurs dont on ne peut soupçonner le témoignage, ayant tous été dévoués au Pape, & ayant tous déclamé contre ces mêmes faits, comme contre des abus impardonnables: par exemple, Bernard, dans la vie de Malachias, rapporte que lorsque ce Prélat vint à Cannor, il n'étoit pas (65) venu à des hommes, mais à des

(65) *Cùm autem cœpisset pro officio suo agere, tunc intellexit homo Dei, non ad homines se; sed ad Bestias destinatum. Nusquam ad huc tales expertus fuerat, in quantâcunque barbarie: nusquam viderat sic proteryos ad mores, sic ferales ad ritus, sic ac fidem impios;*

bêtes, à des barbares, à une génération intraitable, incapable d'être gouvernée. Il me ſemble que j'entends un de nos Meſſieurs de la haute Egliſe déclamer contre les non-conformiſtes: voici comme Bernard continue à s'exprimer: à une race impie & abominable, à des hommes enfin qui n'avoient de Chrétien que le nom, & qui étoient réellement des payens. Preſentement vous allez voir ſur quoi étoit fondée une accuſation ſi ſanglante; & quel étoit le ſujet qui excitoit une rage violente dans bon pere: C'eſt que ces hommes (66) ne ſavoient ce que c'étoit que de payer des décîmes, d'offrir leurs premiers fruits, de contracter des mariages légitimes, c'eſt-à-dire ſous l'autorité des prêtres, d'aller à confeſſe; que les laïques ne vouloient point ſe ſoumettre aux pénitences qui leur étoient ordonnées, & que leurs prêtres ne vouloient

ad leges barbaros, cervicoſos ad diſciplinam, ſpurcos ad vitam; Chriſtiani nomine, re Pagani, &c.

(66) *Non decimas, non primitias dare, non legitima inire conjugia, non facere confeſſiones; pœnitentias nec qui poteret, nec qui daret pènitùs inveniri. in vitâ Malachiæ cap.*

pas leur en impoſer avant le ſaint changement opéré par Malachias. Des plaintes de cette Nature ſont des preuves auſſi authentiques & des témoignages auſſi poſitifs qu'on puiſſe les déſirer, pour établir la vérité, non-ſeulement de ce que j'ai dit juſqu'à préſent, mais encore pour prouver que la méthode qu'ont pratiquée les moines de déclamer dans les termes les plus aigres contre tous ceux qui ont refuſé de ſe ſoumettre aveuglément à la licence & à la corruption de leurs doctrines, a été de tout temps & de tout lieu l'artifice ordinaire par lequel ils ont réuſſi à réduire ces peuples, au point d'abandonner leur entendement & leur raiſon à la diſcrétion des prêtres qui ſont les Janiſſaires des Papes, & par leſquels enfin ils ont réuſſi à répandre effrontément dans le monde que la converſion des peuples eſt le fruit de leurs puiſſantes prédications. Dans la diſcuſſion de mon ſujet, je me garderai bien de m'en rapporter aux témoignages chimériques & viſionnaires des auteurs des légendes, qui n'ont écrit les événemens que longtemps après celui auquel ils ſe ſont paſ-

ſés, & qui ne les ont rapportés que conformément à leurs vues & à leur intérêt ; pratique auſſi injuſte qu'elle eſt ordinaire. La ſeule méthode que je me ſuis propoſé de ſuivre en matiere de critique, & qui eſt la ſeule juſte & convenable, eſt de ne pas décider que dans les anciens temps on ait abſolument vécu dans l'erreur en toutes choſes, par ce qu'on aura erré en quelques-unes, lorſque je trouve des faits inconteſtables, qui m'aſſurent du contraire, lorſque j'en ſuis aſſuré par la nature des choſes en elles-mêmes, & lorſque je ſuis convaincu que dans tous les temps, même dans les commencemens, la ſuperſtition a toujours trouvé à faire des progrès ; de ne pas décider auſſi par quelques traits de bien qui aura continué de ſe pratiquer dans les derniers temps, que tout ce qui s'eſt pratiqué, l'ait été dans l'exactitude la plus parfaite ; lorſque je ſuis convaincu du contraire, & par les faits dont je ſuis témoin, & par la nature des choſes en elles-mêmes. Je reprends le fil de mon diſcours, & je dis que malgré l'ignorance, la bigotterie & la barbarie

que la doctrine de l'Egliſe Romaine avoit introduite en Irlande, on y avoit encore conſervé une infinité de pratiques contraires aux maximes & à la Religion de Rome, juſqu'au temps auquel les Anglois firent la conquête de cette Iſle. On voit par le bref du Pape Adrien quatrieme au Roi Henri II. en 1154. qu'un des motifs qu'il lui allégue pour l'encourager à cette conquête, (67) eſt d'élargir les bornes de l'Egliſe: ce qui auroit été une façon bien étrange de s'exprimer, ſi l'Irlande alors eût été ſoumiſe à l'Egliſe de Rome; les autres motifs enſuite, ſont d'enſeigner la vétité de la foi Chrétienne à ce peuple ignorant, d'augmenter la Religion Chrétienne & d'arrêter les racines du vice hors du champ du Seigneur. Sur quoi il faut remarquer que l'Egliſe Romaine ne connoît de vices que de lui déſobéir & d'enſeigner des doctrines contraires

(67) *Ad dilatandos Eccleſiæ terminos, ad declarandam indoctis & rudibus populis Chriſtianæ fidei veritatem & vitiorum plantaria de agro domini extirpanda: apud Baron. ad annum* 1159. *& apud alios complures; præcipuè verò apud Uſſerium noſtrum in Epiſt. hiberni. ſylog, & ex Autograph. apud Rymerum tom.* 1. *p.* 15.

aux ſiennes, & qu'elle ne connoît aucunes vertus partout où l'on n'eſt pas dans une aveugle ſoumiſſion à ſes volontés. Voici de quelle maniere Jean Harding, ancien Poëte Anglois, exprime, dans le treizieme chapitre de ſa Chronique, en quoi conſiſtoient les perfections de la Foi Irlandoiſe, dont le Pape tira le motif de les faire ſubjuguer par le Roi d'Angleterre.

LORSQUE ſous les ordres du Pape, le Roi Henri eut fait la conquête de l'Irlande, le droit par lequel il s'attribua tous les revenus du pays, tous les avantages de ſa conquête & de ſon autorité royale, étoient fondés ſur l'erreur dans laquelle les habitans étoient contre la ſpiritualité & ſur l'héréſie dont ils ne vouloient pas ſe corriger.

LE véritable motif du Pape fut le tribut qui lui fut accordé ſur les cheminées, qu'on appella le denier de Saint Pierre à prendre (68) annuellement ſur toutes les familles, à quoi le peuple ne voulut jamais ſe ſoumettre, & que le Roi Henri s'engagea de payer. Les Irlandois pré-

(68) *Et de ſingulis Domibus annuam uniusdenarii beato Petro velle ſolvere penſionem ibid.*

tendoient que c'étoit le Pape lui-même qui étoit hérétique, que leurs aneêtres n'avoient point fait de façon de traiter ſur ce pied-là ſes prédéceſſeurs, comme on peut le voir par la lettre que (69) Cummian écrivoit en l'année 650. à Sergion, d'Icolum-Kill, en faveur du ſiege de Rome. Cummian n'oſoit pas abſolument condamner la pratique de nos ancêtres: il reconnoiſſoit que la doctrine qu'il avoit embraſſée, étoit une nouveauté en Irlande (70). Vos vieillards, dit-il en ſa lettre, deſquels vous-vous couvrez pour vous oppoſer à nos ſentimens, obſervoient fidellement & ſimplement tout ce qu'ils croyoient de meilleur en leur temps; & c'étoit cette méthode qu'ils recommandoient à leur poſtérité de ſuivre exactement: mais ils ne ſe conduiſoient pas par cet eſprit de contradiction & d'animoſité, dont vous-êtes coupables.

Cummiun. Siaghan.

(69) *Nolite nos hæreticos vocare &c. in Epiſt. ad Seglanum abbatem ſuprà citat in notâ 6.*

(70) *Seniores verò, (quos in velamine repulſionis habetis) quod optimum in diebus ſuis eſſe noverunt, ſimpliciter & fideliter ſine culpâ contradictionis ullius & animoſitatis, obſervaverunt, & ſuis Poſteris ſic mandaverunt. Ibid.*

Je laiſſe à juger leſquels des Romains ou des Irlandois on pourroit équitablement appeller hérétiques au ſens de ces mots, & s'il pouvoit arriver rien de plus malheureux à ces derniers que de s'entêter ſi mal-à-propos en faveur du Pape, qui par le moyen de ſon clergé les livra aux Anglois: auſſi le fruit de cette conquête fut qu'il obtint des conditions très-favorables pour les eccléſiaſtiques, & qu'il ne ſe mit nullement en peine des intérêts des laïques: outre tous les privileges qui furent accordés aux égliſes, & qui leur furent inviolablement conſervés, quelqu'injuſtes qu'ils fuſſent, c'eſt que toutes les terres qui furent livrées aux eccléſiaſtiques, furent (71) exemptes de toutes charges & de l'obligation de contribuer en rien à tous les beſoins du Gouvernement. C'eſt cette immunité & cette indépendance qui

(71) *Jura ministrum Eccleſiarum illibata & integra permanente, & ſalvâ beato Petro & ſacroſanctæ Romanæ Eccleſiæ, de ſingulis domibus annuâ unius denarii penſione.*

Adriani Papæ Breve, jam citat. terræ Eccleſiaſticæ ab omni ſecularium exactione ſint immunes. Concil. Caſſil. Can. 4.

toujours mis nos gens d'égliſe en état de trahir leur patrie, & qui engagera toujours tous les autres d'en faire autant par-tout & en toute occaſion.

SECTION III.

J'AI ſouvent parlé des Ecoſſois dans cet ouvrage: ce nom étoit originairement celui des Irlandois; par la ſuite des temps il eſt reſté propre aux ſeules Colonies Irlandoiſes, qui furent s'établir dans le nord de l'Angleterre, & dans les Iſles qui l'environnent. J'obſerverai ici une choſe ſur laquelle tous les hiſtoriens ſont d'accord, que les Ecoſſois dans toutes leurs affaires eccléſiaſtiques, ſe ſont toujours gouvernés comme les Irlandois, de qui ils tiroient leur origine. Il y avoit des Chrétiens parmi eux dès le temps (72) de Tertulien, comme on le voit par ſes ouvrages, ſoit que ce Chrétien ait été naturel du pays ou non. Il eſt très-vrai qu'ils n'avoient point d'Evêques dio-

(72) *Et Britannorum Romanis, inacceſſa loca Chriſto verò ſubdita: adverſùs Judæos, Cap. 7.*

céſains avant l'entrée de (73) Palladius en leur pays vers le cinquieme ſiecle. C'eſt une vérité que le Chevalier Georges Mackinſie, tout dévoué qu'il étoit aux interêts de l'Epiſcopat, n'a pu s'empêcher de reconnoître: je ſuis fort-éloigné de convenir avec lui qu'il s'y ſoit établi des Evêques diocéſains, encore plus de 300 ans après: il s'imagine prouver aſſez la vérité de ce qu'il dit, en avançant qu'il ſeroit fort extraordinaire que cela fût autrement & qu'il n'eſt pas poſſible que les premiers prêtres n'aient pas reçu l'ordination des Evêques diocéſains; Dieu ſait où, quand & par qui! C'eſt ce qu'il n'entreprend pas de prouver. Il me ſemble qu'il n'auroit pas eu beſoin d'aller chercher ſi loin ces ordinateurs, puiſqu'il ne coûte pas plus d'avancer deux

(73) *Palladius ad ſcottos in Chriſtum credentes, à Pontifice Romanæ Eccleſiæ, cælestino, primus mittitur Episcopus.*

Bed. hiſt. Eccles. L. 1. C. 13.

Anno 429 Palladius Epiſcopus à Cæleſtino Papa ad ſcottos mittebatur, ut eorum fidem confirmaret.

Chronic. ſaxon.

Iſtam nunc facio quæſtionem, quinam per ſcottos hîc intelligendi, ſcoto-hiberni nempè, vel ſcoto-Britanni? an ne potiùs utrique?

ſuppoſitions qu'une ſeule; mais il craignoit ſans doute qu'on n'eût été les chercher en Angleterre d'abord & enſuite en Irlande, parce que pluſieurs auteurs de réputation, les uns dans une vue, les autres dans une autre, n'ont point héſité du tout d'avancer qu'avant le cinquieme ſiecle il n'y avoit point du tout d'Ecoſſois dans le nord de l'Angleterre. Jamais le préjugé n'a déployé l'entendart avec plus de ſuccès qu'il l'a fait dans la diſcuſſion de ces deux points d'hiſtoire: premierement de celle de (74) Renda, par rapport au temps au quel il a conduit une colonie d'Irlande en Ecoſſe, ſur ſur laquelle on veut fonder la ſucceſſion de nos Rois: ſecondement de celle de l'établiſſement du Chriſtianiſme en ce pays, ſur lequel on prétend conſtater la ſucceſſion de nos Evêques. Ce ſont les deux points qui ont arraché les hiſtoriens de la roûte de la vérité, pour les détourner dans les ſentiers obliques de l'eſprit de

(74) *Procedente autem tempore, Britania, præter Britones & Pictos, tertiam ſcotorum & Pictorum partem recepit, qui, duce Renda, de Hibernid progreſſi, vel amicitid, vel ferro, ſibi-met inter eos ſedes quas hactenùs habent, vindicarunt: Bed. hiſt. Eccl. L. 1. C. 1.*

parti. Je ſais d'une maniere à n'en pouvoir douter, & je pourrois bien en convaincre les autres, ſi la choſe en valloit la peine, que les Ecoſſois ſont ſortis d'Irlande long-temps avant celui auquel Stanieurſt & Usher, les deux derniers Evêques de Worceſter & Ofleherty, prétendent le fixer. Quoique je ne donne aucune créance à Romance de Gathelus, Scota, Simon Breac & leurs ſuivans; je ne ſuis pas moins certain que Buchanam, le Chevalier Georges Mackinſie, le Chevalier Jâques Dalrymple & autres, ſont tombés dans l'erreur, tant en attribuant à cette illuſtre Colonie une date trop ancienne, qu'en voulant prouver la ſucceſſion royale, qui eſt un point d'hiſtoire que quelqu'un d'eux avoit grandement à cœur. Le Chevalier Mackinſie n'eſt point du tout content du Docteur Stillingfleet Evêque de Worceſther, en ce que celui-ci racourcit l'époque de cette ſucceſſion, & l'Evêque n'eſt pas plus content de l'avocat en ce que ce dernier rend en quelque ſorte la couronne de nos Rois élective. Ils eſt conſtant par les anciens hiſtoriens d'Irlande, par les Poë-

tes & par les Annaliſtes, que dans des temps fort reculés il eſt allé des colonies d'Irlande dans le nord-oueſt de l'Angleterre, & dans les Iſles qu'elle a à l'occident; qu'elles ſe ſont ſucceſſivement répandues dans les parties du nord; que ces colonies ont été pour ainſi dire recrutées & renforcées en des temps différens: ces livres nous fourniſſent différentes hiſtoires de pluſieurs expéditions des Irlandois entrepriſes dans cette vue, de pluſieurs batailles qu'ils ont données pour conſerver ou pour regagner les conquêtes que ces colonies avoient faites, de pluſieurs ſecours qui ont été envoyés à ces colonies contre les Pictes & les Bretons, des ſecours qu'un Roi d'Irlande a reçus d'elles contre d'autres peuples qui le moleſtoient. Ces colonies furent gouvernées d'abord par leurs conducteurs & par leurs Philarques, c'eſt-à-dire par les chefs des tribus & des familles; & enſuite, la néceſſité d'une plus grande union & du maintien de la paix entr'elles-toutes, les força à ſe choiſir des Rois, mais des Rois dont l'autorité étoit infiniment plus bornée qu'elle ne l'a été de

nos jours, & qui ne ſe ſuccédoient pas toujours les uns aux autres en ligne directe, quoiqu'on les prît ordinairement dans une même famille. Ce ſont des faits qu'on ne voit révoquer en doute par aucun hiſtorien Irlandois de quelqu'autorité, excepté depuis le dernier ſiecle: leurs Regiſtres publics ont toujours conſervé les faits originaux des premiers Philarques d'Ecoſſe. C'eſt par ce moyen qu'on ſait que les Maccalins, aujourd'hui Ducs d'Argill, ſont deſcendus de Fiachacean-a-nu, fils de Marcon Roi d'Irlande; on y trouve de même des recits diſtincts des autres familles, principalement des Montagnes d'Ecoſſe, éteintes ou exiſtantes. Quoique je ſois fort en état de prouver que les Ecoſſois étoient établis dans le nord d'Angleterre long-temps avant 503, rien ne m'empêche d'accorder à Mennius qu'ils y arriverent dans le temps que (75) Junius-Brutus étoit Conſul à Rome. Carbre-Riadh-Fada, ou Lon-

Mac-cathita.

Lug-hadh.

Marcon couronné l'an 250.

(75) *Venerunt ad iſtas Regiones, in tempore quo Brutus apud Romanos, Conſul eſſe cæpit. hiſt. Brit. C. 9.*

Longi-corpus, étoit fils de Conar qui regnoit en Irlande au commencement du cinquieme siecle: mais les Colonies d'Arghael étoient déja très-florissantes avant son arrivée & devant celle des six enfans de Muiredach, connu par le nom latin Muredus. Les auteurs du dernier siecle sont étrangement divisés tant par rapport à cette transmigration, que par rapport à des sujets qui ne sont pas d'une plus grande importance: chacun d'eux se trouve tour-à-tour renversé par son adversaire dans ses diverses prétentions sur les hommes illustres, & sur les grandes actions des anciens Ecossois ou Irlandois, chacun d'eux les revendique pour sa patrie, à l'exclusion de l'autre, d'une maniere puérile & insensée, ce qui a fait donner à quelques auteurs Ecossois modernes le nom d'Hagiok Leptæ qui veut dire, voleurs de saints & parmi eux Dempster, qui étoit un avocat & non un moine, comme le prétend le dernier Evêque de Worcester, étoit un des plus notables filoux, quoique toujours le premier à crier au voleur sur les autres. Les Gallois, les Anglois & les Irlandois ont été

Arduan Gurid-heal,

auſſi ſucceptibles de ces foibleſſes nationales qu'aucun autre peuple de leur voiſinage: mais pour en revenir à la vérité, comme les habitans de l'Irlande & du nord de l'Angleterre ont été appellés alternativement Ecoſſois & Irlandois, non ſeulement à cauſe que leur langue étoit la même, mais encore parce qu'ils avoient la même origine, il eſt fort difficile & preſque impoſſible de porter un jugement bien certain ſur cette matiere, principalement à un homme qui veut être impartial & qui ne veut ſe déterminer que par l'évidence convaincante de l'hiſtoire: par la raiſon que pour quelques points de vérité apparente qu'il rencontrera, il les trouvera mêlés, avec tant de fables, qu'ils en deviennent douteux, & qu'il ne ſait plus à quoi ſe déterminer.

MAIS par rapport au but que je me ſuis propoſé, il m'importe peu à quelle Nation les grands perſonnages aient appartenus, dès qu'il demeurera pour vrai que la religion de l'une & de l'autre, & même celle d'une partie des Anglois étoient la même & telle que je l'ai repréſentée. Je ne puis m'empecher de di-

re qu'il paroît que chacun de ces auteurs ſçavans dont je viens de parler, ſe ſont déterminés par des motifs un peu obliques & par de certains préjugés qui ne conviennent pas à des hiſtoriens équitables : mais quelque paſſion que je croie découvrir en chacun d'eux, j'excepterai (76) toujours Buchanam, qui n'a jamais démontré qu'un peu trop d'affection pour ſon pays : ce que j'eſtime très-digne de louange, quand il s'agit d'écrire en faveur de ſa liberté, mais non pas quand il ne s'agit que d'hiſtoire. En toutes choſes cet auteur fait voir un grand jugement, une grande pénétration ; outre cela il avoit cet avantage ſur la plûpart des autres d'entendre la langue Irlandoiſe, qui eſt abſolument néceſſaire dans les recherches de l'ancienne hiſtoire. Stanihurſt étoit (77) doué de grands talents ; mais il haïſſoit les Ecoſſois, à cauſe de ce qu'ils étoient proteſtans : & par cette raiſon ſeule il ne vouloit convenir ni de l'antiquité de

(76) *Rerum ſcoticarum ; ou l'Hiſtoire d'Ecoſſe.*

(77) *De rebus in Hibernid geſtis.*

leur établiſſement ni de l'antiquité de leur Chriſtianiſme Le fameux (78) Uſher prit les armes en faveur de ſon oncle Staniurſt, non pas par rapport à la Religion, parce qu'il étoit un zélé proteſtant, mais par rapport à l'antiquité des familles; il ſe laiſſe emporter par une prévention aveugle en faveur de ſon pays, qui eſt le même défaut que je reproche à Buchanam. Le docteur Loyd, ci-devant (79) Evêque de Worceſter, qui s'eſt acquis une grande & juſte réputation par ſon habileté dans la Chronologie, a, ſur les mêmes (80) principes, épouſé la querelle de Humphry Loyd, peut-être parce qu'il étoit ſon parent; ou à cauſe de la conformité du nom, celui-ci avoit été le premier auteur de cette controverſe: on peut dire avec juſtice qu'il n'a pas été toujours fort équitable en tout ce qu'il en a écrit; mais auſſi qu'il ne s'eſt pas toujours écarté de la droite raiſon, autant que Buchanam voudroit l'inſinuer. Le Chevalier Géorges Mac-

(78) *De Britannicarum Eccleſiarum primordiis.*
(79) Récit hiſtorique des Egliſes de la Grande Brétagne.
(80) *Britanniæ deſcriptionis fragmentum.*

kinſie, qui a été l'ornement du Barreau en Ecoſſe, ne (81) s'eſt pas renfermé dans les juſtes bornes d'hiſtorien en ce qu'il a écrit contre celui qui étoit alors Evêque d'Aſaph. Le docteur Stillingfléet ſucceſſeur de celui-ci, & depuis Evêque de Worceſter, a pris vigoureuſement (82) ſa défence ſur ce point d'hiſtoire que le premier établiſſement du Chriſtianiſme chez les Ecoſſois, ne s'eſt point fait ſans évêques diocéſains, & que ces évéques n'ont point élus par les Keldées, qu'on apelle mal-à-propos Culdées, & qui étoient une eſpece de religieux laïques, dont je vais vous parler inceſſamment. Le Prélat n'a pas eu des vues plus équitables; il ne vouloit pas que les Ecoſſois puſſent fonder le droit qu'ils ſe ſont arrogés de chaſſer leurs évêques, ainſi qu'ils l'ont fait, ſur ce que leur établiſſement étoit autant une uſurpation ſur leur premier Chriſtianiſme, que ſur leur nouvelle réforme, de ſorte qu'il a mieux aimé anéantir tout d'un

(81) Antiquité de la Genealogie royale d'Ecoſſe : premiere & ſeconde partie.

(82) *Origines Britannicæ.*

coup & rayer de l'hiſtoire un grand nombre de Rois & un corps conſidérable d'aventuriers, plutôt que de ſouffrir que leur éxiſtence détruiſit la prétention des évêques. Le Chevalier Géorges Mackinſie ne cache pas avec plus de diſcrétion le but principal qu'il s'eſt propoſé en compoſant ſon hiſtoire, qui étoit de flatter notre dernier Roi Jâques, & de défendre l'antiquité de ſa généalogie; & il regardoit ce dernier point comme un des devoirs de ſa charge d'Avocat Général de ſa Majeſté. En effet il l'a défend en Avocat à tous égards; juſqu'au point de faire un crime de leze-majeſté à ceux qui prétendoient racourcir le moins du monde l'étendue de temps qu'il donne à cette généalogie. Il croit que ç'auroit été mal faire ſa cour, que de retrancher quelque choſe du long catalogue des ancêtres du Roi, dans la vue de favoriſer les évêques, ou de tirer l'origine de nos rois, de perſonnes qui auroient été ſujettes en Irlande, quoiqu'il ne ſoit pas en état de nier que cette origine ne ſoit véritable, mais qu'il prétend bien ſe dédommager par la datte d'an-

quité qu'il lui attribue beaucoup au delà qu'on ne lui accorde, comme ſi, un eſpace de temps plus ou moins conſidérable étoit d'une grande importance à ſon ſujet par rapport au vrai honneur.

Il eſt vrai qu'il a autant raiſon en ce qui regarde l'antiquité de l'établiſſement des Ecoſſois dans le nord de l'Angleterre, que l'induſtrieux (83) M. Oſlabarti a tort en ce qu'il écrit ſur ce ſujet-là; ſeulement par complaiſance pour quelques-uns de ſes patrons, à ce que nous avons tout lieu de croire.

Le Chevalier Géorges Mackinſié n'avoit pas aſſez habilement approfondi l'hiſtoire, quoiqu'en diſent ſes admirateurs, pour prouver ce qu'il a avancé, qui étoit cependant ſuſceptible de l'évidence la plus inconteſtable; mais c'eſt qu'il n'eſt pas abſolument poſſible de donner aux antiquités d'Ecoſſe toutes les lumieres néceſſaires, ſans le ſecours des anciens poëtes Irlandois. Sa méthode de prouver les choſes qu'il avance n'eſt pas en aſſurant qu'elles ſont ainſi, mais qu'elles ont dû être ainſi; parce que, dit-il, il eſt bien plus honorable pour le Roi,

de deſcendre de ceux qu'il leur donne pour Ancêtres, que de ceux que d'autres lui aſſignent; & ſur un tel principe, il laiſſe au lecteur à juger qui eſt ce qui fait plus d'honneur au Roi, du docteur Stillingfléet en le faiſant deſcendre d'un ſujet peu conſidérable, ou des hiſtoriens Ecoſſois en le faiſant deſcendre d'une ſuite non interrompue de monarques abſolus. Mais eſt ce-là écrire l'hiſtoire? Doit-on ſacrifier la vérité à un honneur imaginaire? & peut-on ſuppoſer que chacun des ancêtres du Roi Jâques ait été un Monarque, quelque puiſſe être ſa Généalogie? Carbre-Riadha étoit de la famille Royalle; il n'étoit pas ſimplement dynaſte d'Ultonie, ainſi qu'il l'apelle mal-à-propos. Mais quand il n'auroit pas tiré ſon origine d'une tige royalle, il étoit infiniment ſupérieur en rang & en réputation, ſuivant l'hiſtoire même qu'il en rapporte, à Fleance fils de Bancho qu'il dit être le premier de la maiſon des Stuarts. Je vais vous citer un exemple dans l'hiſtoire qu'a compoſée l'Avocat général, qui vous fera voir à quel excès d'erreur l'envie de flatter les Grands &

Phlead-han.

de trop éxalter ſa patrie, eſt capable de livrer un homme. Il dit qu'il ne peut s'empêcher de déplorer le peu de diſcernement des Irlandois ſur ce qui regarde leurs intérêts, en ſouffrant que leur hiſtoire détruiſe la foi qu'on donne à celle d'Ecoſſe, ou en ſouffrant qu'elle voie le jour. Pourquoi donc ne la produiroient-ils pas au jour, ſi elle eſt vraie? Il continue ainſi: puiſque nous reconnoiſſons que nous ſommes venus d'Irlande il étoit de notre intérêt commun de nous joindre enſemble pour ſoutenir nos antiquités les uns des autres. Part. 2. p. 169.

C'EST un bonheur que ce ne ſoit pas un Irlandois qui ait avancé un pareil raiſonnement; car en vérité on ne lui auroit pas pardonné. Mais je laiſſe là cet auteur, qui à tous autres égards avoit un grand mérite. Je vais parler du Chevalier (83) Jâques Dalrymple qui a ſuivi d'aſſez près le dernier, non pas tant à la vérité en faveur de la généalogie Royale, qu'en faveur de l'antiquité de ſa nation & des Culdées. Il a établi l'exiſtence de ces derniers d'une maniere ſi évidente

(83) Collections touchant l'hiſtoire d'Ecoſſe.

par l'autorité des hiſtoriens, par les regiſtres publics, par les Chartres qui font mention des terres & des égliſes qu'ils ont poſſédées, que l'Evêque Loyd en demeurera juſtement convaincu d'infidélité, pour avoir oſé avancer que les Culdées ſont une rêverie de moines; que Keldées eſt un mot qui ſignifie une maiſon de cellules, que l'Evêque Stillingfléet ſera auſſi juſtement convaincu d'une pareille infidélité, pour avoir oſé avancer que les eccléſiaſtiques étoient appellés Kilidei de Kilrule, ou Kirlimant, aujourd'hui St. André, & que c'eſt ce titre qui a donné lieu à la fable des prétendus anciens Culdées.

P. 121.

P. 138.

Préf. pag. 56.

CETTE belle découverte fondée ſur une analogie de mots ſi heureuſement trouvée, & malgre une infinité de faits rapportés pour la fortifier ſuppoſe qu'il n'y a jamais eu de Culdées en aucune partie de l'Ecoſſe; mais elle ne détruit pas la vérité de l'exiſtence de ces Culdées, & malheureuſement pour ſa belle critique, c'eſt qu'on ne les a jamais appellés Kilidei; c'eſt un nom qu'il leur a forgé lui-même: leur nom étoit Keledei,

du mot original Irlandois, ou Ecoſſois, ancien, *Kelle-de*, qui ſignifie ſéparés ou mariés à Dieu. C'eſt ſous ce nom qu'ils ſont invariablement connus dans tous les écrits Irlandois, & c'eſt de ce nom, que pluſieurs auteurs latins ont tiré le nom de *Coli Dei* au pluriel, & que d'autres depuis, qui n'ont point entendu la ſignification de ce nom, auſſi bien que les deux Evêques dont je parle, ont fabriqué celui de *Cultorei Dei*, & enfin nos auteurs modernes, celui de Culdées. Quoique dans tous les anciens écrits Ecoſſois on trouve Keldées, ou Kelle-Dei, il n'y a point d'homme qui, entendant tant ſoit peu la langue des Irlandois & leurs livres, puiſſe diſconvenir que *Celle-de* & *Kelle Dei* ne ſoit le même mot, par ce qu'en cette langue le Celle ſe prononce comme le Kelle. Un des livres de ce pays, qui a pour titre, Pſeautier Narian, & qui eſt une Chronique preſque toute en vers, a été compoſé par un de ces Keldées, nommé *Aonghus cellede*, dont le nom latin eſt *Æneas Colideus*, qui vivoit vers l'année 800. Je pourrois produire une

C. en langue Irlandoiſe ſe prononce comme K. ou Q.

infinité de témoignages authentiques & fort antérieurs à ceux que le Chevalier Jâques Dalrymple m'a fournis abondamment, pour établir la réalité de l'existence de ces Keldées. D'autres que moi auroient bien pu en produire de leur côté en plus grand nombre, ſi l'Irlande n'eût pas été dépouillée de ſes livres & de ſes poëmes anciens, qui ont été tranſportés par-de-là les mers au temps de la réforme & même auparavant, la plupart deſquels ſe conſomment dans la pouſſiere des bibliotheques des pays où ils ont été tranſportés où ils ſont auſſi inutiles qu'ils y ſont peu entendus. Je ne puis vous donner un exemple plus certain de ce que je dis, que le livre même des quatre Evangiles qui m'a fourni la matiere de cette diſſertation.

Les Keldées étoient communément laïques & mariés, comme je l'ai déjà obſervé ; ils choiſiſſoient de leur nombre leurs prieurs ou préſidents : je ne vois point qu'ils aient changé d'état juſqu'à leur entiere deſtruction. Leur nom auſſi bien que celui d'évêques & de moines, a

conſtamment reſté le même, puiſque le changement arrivé à la condition de ces derniers a changé l'idée qui étoit attachée à leur nom. l'Egliſe de ces pays étoit gouvernée par des prêtres, à l'exemple de l'ancienne (84) Egliſe d'Alexandrie, & ces prêtres étoient en poſſeſſion de choiſir un d'entr'eux pour être leur Evêque, ou Sur-intendant. Les Ecoſſois au temps de la réforme n'auroient fait aucune difficulté de recevoir une pareille forme de gouvernement, & n'en feroient encore aucune aujourd'hui, s'il ne s'agiſſoit que de cela ſeulement. Jean Fordun (85) a eu raiſon de dire, il y a pluſieurs ſiecles, qu'avant l'arrivée de Palladius les Ecoſſois n'avoient que des prêtres & des moines pour leur enſeigner la foi & pour leur adminiſtrer les ſacre-

(84) *Alexandriæ à Marco Evangeliſta, uſquè ad Heracleam & Dionyſium Epiſcopos, Presbiteri ſemper unum ex ſe electum, in excelſiori gradu collocatum, Epiſcopum nominabant Hyron. Epiſt ad Evagrium, ut nihil de Eutichio, aliis que dicam.*

(85) *Antè cujus (Paladii) adventum, habebant ſcoti, fidei doctores, ac ſacramentorum miniſtratores, Presbiteros ſolùm modò vel monachos, ritum ſequentes Eccleſiæ primitivæ: ſcoti Chronic. L. 3. C. 8.*

mens; en quoi ils ſuivroient l'uſage de la primitive Egliſe.

C'ÉTOIT conformément à cet uſage que le fameux Colomba, étant ſorti d'Irlande en l'année 565. pour aller convertir les Pictes du Nord, fonda un monaſtere dans (86) l'Iſle, nommé Icolum-Kill, par rapport à ſon nom, & y établit une ordre ſemblable dans l'Egliſe. Cette Iſle, dit Bede (87) dans ſon hiſtoire du neuvieme ſiecle, a coutume d'avoir un prêtre abbé, au gouvernement du quel tout le pays entier eſt aſſujetti, auſſi bien que les évêques eux-mêmes: ce qui eſt

(86) Cela ſignifie l'Iſle de Colum Kill: car la lettre I. prononcée comme on le fait en France & en quelques autres pays, ſignifie Iſle, auſſi bien que le terme *inis*. Cette Iſle ſe trouve nommée différemment, Hii, Ii, Hi, pour éviter de faire un mot d'une ſeule lettre.—Bede, Nennius & d'autres auteurs nomment *Columbe, Columba celi, Colum Kilus, ou Columba Cellæ.*

Chez les Irlandois & chez les Ecoſſois il a toujours été appellé juſqu'à ce jour Colvain-cille. Cette Iſle eſt encore connue ſous le nom de *jour:* elle eſt ſituée auprès d'une plus grande Iſle nommée *Mull* &c.

(87) *Habere autem ſolet ipſa inſula Rectorum ſemper abbatem Presbiterum. Cujus juri & omnes provinciæ, & ipſi etiam Epiſcopi, ordine inuſitato, debeant eſſe ſubjecti: juxta exemplum primi doctoris illius, qui non Epiſcopus, ſed Presbiter extitit & Monachus. hiſt. Eccles. L. 3. C. 5.*

un uſage étrange. Il ne diſoit cela que par rapport à ce qui ſe pratiquoit de ſon temps en Angleterre : il continue en diſant que cet uſage avoit été établi chez-eux par celui qui leur avoit enſeigné la foi, qui n'avoit été qu'un ſimple prêtre & un moine.

C'EST au même ſujet & pour la même raiſon que la (88) Chronique Saxone dit que tous les Evêques d'Ecoſſe devoient être ſujets de l'Abbé de Hy, qui eſt le même nom qu'I-Colum-Kill. Il eſt bien ſûr qu'il n'y avoit point alors d'évêques diocéſains ; mais dès que les Papes eurent une fois établi leur domination en Ecoſſe, & que par leur ordre, le pays eût été partagé en dioceſes, dont la plupart même ſont de nouvelle érection, les Keldées commencerent à perdre terrein ; on les détruiſit par degrés, & on ſubſtitua des Chanoines à leur place. Je me renferme ici à parler ſeulement des Keldées d'Ecoſſe, car pour ceux d'Ar-

(88) *Deinceps perpetuus in Hii abbas erit, non autem Epiſcopus, atque ei debent eſſe ſubditi omnes ſcotorum Epiſcopi, propterea quòd Columbanus (rectiùs Columba) fuerit abbas, non Epiſcopus.*

magh, de Tipperari & de Cluanish en Irlande, ceux de Bardsey au Pays de Galles & par tout ailleurs, soit que d'autres en aient fait mention, ou non, je n'ai rien à en dire quant à present.

Le droit d'élire les évêques que les Keldées Ecossois avoient possédé si longtemps, leur fut ôté de force; & afin qu'un pareil changement trouvât moins d'opositon on donna les évêchés à leurs prieurs, & les abbayes régulieres furent distribuées aux principaux d'entr'eux. Voici ce que nous aprenons d'Alexandre Mylet, Prebendaire official de Dunkel, dans l'histoire qu'il nous a laissée des évêques (89) de ce siege. Constantin, troisieme Roi des Pictes, érigea le monastere de Dunkel en 729. & il y mit des religieux qu'on nommoit vulgairement Keldées;

(89) *In quoquidem Monasterio imposuit viros religiosos, quos nominat vulgus Kelledeos, aliter Colideos, (hoc est, colentes deum) habentes tamen, secundùm orientalis Ecclesiæ vitam, conjuges, à quibus, dum vicissim ministrarunt, abstinebant.*

David mutato monasterio in Ecclesiam Cathedralem erexit; & repudiatis Kelledeis, Episcopum & Canonicos instituit, seculare que &c. in Bibliotec. icc. Edinburg, & à Jacobo Dalrymple Baronetto Citat. &c.

dées, leſquels, ſuivant l'uſage d'Orient, avoient leurs femmes, dont ils s'abſtenoient lorſque leur tour d'officier arrivoit: mais le Roi David, vers l'an 1127. changea ce monaſtere en un Égliſe cathédrale, en chaſſa les Keldées, & mit en leur place des évêques & des chanoines, & en fit un college de ſéculiers: ſuivant le même auteur, ce fut l'abbé des Keldées qui fut évêque de ce ſiege. De là on voit que les Keldées n'étoient pas chanoines, qui eſt un autre ſubterfuge auquel ont eu recours quelques auteurs. Il ne fut pas fort difficile de chaſſer les Keldées entierement hors (90) de St. André: mais de gré ils furent réduits à célébrer leur office, ſuivant leur uſage, dans un petit coin d'une égliſe qui leur avoit appartenu entier. Les Keldées de Loch-levin, ſans parler de ceux de Brechan, Dumblanc, Monymuik & autres lieux, furent ceux qui ſe maintinrent les derniers en Écoſſe.

(90) *Nec ibi miſſa celebratur, niſi cum Rex vel Epiſcopus illò advenerit: Keldei namque in angulo quodam Eccleſiæ ſuum officium ſuo more celebrabant.* —*Excerpt. ex Regiſtro de Priorat. S. Andreæ, ubicò citat.*

JE ne puis m'empêcher de dire ici que s'il y avoit eu quelqu'autre moyen plus légitime pour défendre l'exiſtence de l'Epiſcopat diocéſain, ſuppoſant qu'il y en ait eu, il auroit été plus ſéant aux deux derniers Evêques de Worceſter de les mettre en uſage, que d'employer leurs plumes contre des faits auſſi évidents que l'exiſtence des Keldées, qui n'eſt point du tout une rêverie de moines. Cela n'a pas empêché l'Evêque de Carliſle d'appeller le livre du (91) docteur Loyd une entrepriſe digne d'un Evêque de notre Egliſe d'Angleterre, & qui rempli de zele & d'affection pour notre établiſſement, avoit pris à tâche de détruire une objection qu'on avoit formée contre l'Epiſcopat, & que Selden & Blondel avoient puiſée dans la fable des Culdées, pour la mettre dans la bouche de nos ſchiſmatiques. Mais n'en déplaiſe à ſa Grandeur, les autres Ecoſſois avoient employé cet argument longtemps avant que Selden ni Blondel aient été en état de compoſer des livres. Il auroit été à ſouhaiter que ce Prélat eût

(91) Bibliotheque, hiſtorique d'Angleterre. p. 23. part. 2.

bien voulu, lorſqu'il a compoſé ſa Bibliotheque hiſtorique d'Ecoſſe, nous donner un détail plus étendu d'une piece auſſi conſidérable du Chartulaire de St. André, (92) plutôt que de nous annoncer ſimplement qu'il y a de tels extraits. Il n'eſt pas poſſible qu'une piece pareille ne faſſe une mention continuelle des Keldées, de leur longue durée dans l'Egliſe d'Ecoſſe, & enfin de leur expulſion par les évêques diocéſains: ce qui eſt bien éloigné d'avoir été une rêverie de moines.

Le docteur Loyd n'a pas été plus équitable d'avoir fait un moine de Ferdun, qui avoit été un prêtre. Il me ſemble que ces Meſſieurs auroient pu ſuivre une voie, non ſeulement plus fidele, mais encore plus ſure & plus honorable, en ſoutenant que l'Epiſcopat diocéſain eſt d'inſtitution divine, ou du moins que ſon établiſſement renferme les avantages humains les plus grands qu'on puiſſe s'imaginer, qu'en s'efforçant de le fonder ſur des faits qui ne font rien pour l'avantage

(92) Bibliotheque, hiſtorique d'Ecoſſe. c. 5. p. 220.

de leur cauſe, quand même ils ſeroient auſſi vrais qu'ils ſont faux.

D'AILLEURS, c'eſt que tout ce qu'il y a de perſonnes curieuſes & intelligentes dans la recherche des hiſtoires d'Irlande & d'Ecoſſe, ne fonderont pas leur religion ſur ce qui s'y eſt paſſé ou non, mais ſur ce qui eſt juſte & vrai, ſur ce qui eſt inſtructif & avantageux. La vérité ne ſe renferme pas dans les bornes d'un certain pays, & la raiſon n'eſt pas la production d'un terrein à l'excluſion des autres: l'une & l'autre ſont toujours les mêmes dans tous les pays du monde, ſoit qu'elles y ſoient admiſes ou non, ſoit qu'elles y ſoient miſes en uſage, ou qu'elles en ſoient rejetées: & quoique je puiſſe aimer une Nation, parce que les ſciences & les vertus auront fleuri chez-elle: par exemple, les Grecs & les Romains; ce ne ſera pas par rapport à aucune Nation que j'aimerai les ſciences & la Religion, mais par ce que l'une & l'autre ont de bon en elles-mêmes. Je vous prie donc de conclure que ce n'eſt pas par rapport à l'inclination naturelle que j'ai pour ma Patrie, que j'aprouve la Religion dont je

vous ai préſenté l'abrégé dans la ſeconde Section de ma Lettre, mais ſeulement parce qu'elle ſe trouve conforme avec les Ecritures & la raiſon : ſoit que ce ſoit ſur ce pied-là où non, que mes compatriotes l'aient reçue & pratiquée. Vous aurez la bonté d'excuſer l'écart que j'ai fait de la mere à la fille, ou la tranſition que j'ai faite des antiquités d'Irlande à celles d'Ecoſſe, ſur leſquelles j'ai été à portée de faire pluſieurs obſervations, ayant commencé mes études académiques en l'univerſité de Glaſco, & ayant pris mes degrés en celle d'Edimbourg, avant de venir à celle de Leyden. Je conſerverai toujours un reſpect plein de gratitude pour ces lieux, & je vous prie d'être perſuadé que j'en conſerverai toute ma vie un pareil pour vous, Monſieur, étant &c.

J. TOLAND.

FIN.

AVERTISSEMENT. *

Quelqu'ancien que ſoit cet ouvrage de TOLAND *nous doutons qu'il ait jamais paru du moins traduit. Nous croyons donc faire un vrai préſent aux lecteurs ſenſés, en leur offrant ces deux Lettres ou Diſſertations. Elles ont été imprimées ſur un manuſcript dans lequel nous nous ſommes bien apperçus qu'il y avoit quelques fautes de la part du Copiſte, ſurtout dans les notes latines. Nous y avons remédié de notre mieux, & avons preféré quelquefois de laiſſer un ſens quelque peu incorrect, plutôt que de riſquer de rien mettre du nôtre, ou d'altérer l'extrême ſimplicité du texte. Ces légeres taches s'évanouiront aux yeux de tous les lecteurs inſtruits, qui ſont dans le cas d'y ſuppléer, & ne ſeront ſûrement pas apperçues des ſuperficiels. Si l'auteur exiſtoit, nous ne doutons point qu'il n'eût, avec plaiſir, donné tous ſes ſoins à la correction d'un ouvrage pour lequel il paroît avoir eu une prédilection particuliere; mais privés de ce ſecours, nous ne pouvons l'offrir que tel qu'il eſt, & nous croyons ce diamant brute aſſez précieux, pour mériter une place honorable dans les Cabinets les plus rares.*

(*) Les premieres feuilles de cet Ouvrage ſe trouvant imprimées avant d'avoir pu y inſérer cet avertiſſement, nous avons pris le parti de le placer ici.

TABLE

DES

CHAPITRES ET DES MATIERES.

PRÉFACE. . . . Page 1

1°. ANNONCE d'un nouvel Evangile découvert à Amſterdam en 1709. . *ibid.*

2°. Nazaréens regardés comme les premiers Chrétiens. VI

3°. Diſtinction de deux ſortes de Chrétiens. VIII

4°. Différentes difficultés que réſout le ſyſtême de diſtinction entre les Chrétiens Juifs & les Chrétiens Gentils. . . . XIV

5°. Suite du même ſujet. . . . XVII

6°. Expoſé de ce que renferme le nouvel Evangile découvert. XVIII

7°. Raiſons pourquoi l'auteur s'eſt ſervi de Notes Latines &c. XXII

8°. Obſervations ſur les divers ſens de quelques mots, afin d'éviter toute chicanne. XXIII

Artifice que le prêtres d'un zele peu éclairé mettent ordinairement en uſage pour décrier leurs antagoniſtes. XXX

Haines, cabales, & diſputes que ce livre peut occaſionner. Fureur des fanatiques à laquelle il doit s'attendre. . . . XL

AVIS. XLVII

TABLE DES CHAPITRES

LETTRE PREMIERE

CHRISTIANISME DES JUIFS, DES GENTILS ET DES MAHOMÉTANS. Page. 1

CHAPITRE I. Idée générale des raiſons qui ont porté l'auteur à écrire cette lettre ; expoſé de ce qu'elle contient. *ibid.*

CHAPITRE II. Parmi le grand nombre d'Evangiles qui parurent dans les premiers temps du Chriſtianiſme, on voit par le décret de Gelaſe qu'il en parut un ſous le nom de Barnabas. 12

CHAPITRE III. Que les Mahométans ont chez eux un Evangile ; & que cet Evangile eſt, à n'en pouvoir douter, celui de Barnabas. 17

CHAPITRE IV. Raiſons & preuves ſur leſquelles on eſt fondé à croire que les Mahométans ont reconnu un Evangile. 21

CHAPITRE V. Découverte de ce même Evangile, traduit en Italien, & détails inſtructifs ſur ce livre. 27

CHAPITRE VI. Ignorance & erreur de ceux qui s'imaginent que les Mahométans ſont les premiers auteurs de cette aſſertion : *Que Jeſus-Chriſt s'eſt échappé de la main des Juifs, & qu'un autre a été crucifié à ſa place.* 32

CHAPITRE VII. Connoiſſance que nous avons maintenant des ſources dans leſquelles les Mahométans ont puiſé ce qu'ils ſçavent de Jéſus-Chriſt. &c. . . . 37

CHAPITRE VIII. Diſpute entre Paul & Barnabas, qui eſt peut-être la cauſe que ce dernier a écrit ſon Evangile. . 42

CHAPITRE IX. Accuſations des Ebionites contre Paul. Examen de la ſource du nom *Ebionites*. Ebion eſt un perſonnage imaginaire. Sentimens des Ebionites. . 46

CHAPITRE X. Réponſes de Paul aux accuſations des Ebionites. Maniere & unique moyen de concilier des textes qui paroiſſent contradictoires. . . . 55

CHAPITRE XI. Séparation de Paul d'avec Barnabas. Sujet du différent qui s'éléva entre eux. Deux différens livres des Actes des Apôtres. Conduite de Paul à Jéruſalem, & ſa juſtification. Solution de la grande difficulté. 61

CHAPITRE XII. Les loix de Moïſe n'obligeoient que les ſeuls Juifs. Sophiſmes des

Théologiens ſur des choſes inconciliables ſelon leur ſyſtême. Les ſacrifices anciens figuroient & cimentoient l'union entre les hommes ; c'eſt cette union qu'avoit en vue Jéſus-Chriſt dans ſon dernier ſoupé. 73

CHAPITRE XIII. L'abſtinence du ſang & des chairs étouffées eſt obligatoire dans tous les temps, & n'a jamais été levée. Hardieſſe des paſteurs modernes qui ſe diſpenſent d'un précepte auſſi poſitif. Paſſage de l'Épître aux Corinthiens ſur l'abſtinence des viandes &c. 82

CHAPITRE XIV. Les Peres ſont tombés dans dans des raiſonnemens diſcordans ſur les Nazaréens ou Ebionites. Ignorance d'Epiphanius. Nouvelles preuves que le ſyſtême de l'auteur peut ſeul réſoudre les difficultés. Injuſtice des hommes en matiere de Religion. 94

CHAPITRE XV. Lettres entre Jérome & Auguſtin ſur les Nazaréens ; vivacité déplacée & pétulance du premier. Procédés & cabales injuſtes contre les Juifs. Conduite miſérable des Peres qui en ont été les auteurs.

Réſultat de ce qui a été prouvé antécédemment. 105

CHAPITRE XVI. Obſervations ſur les termes *Oeuvres* & *Foi*. Mal-entendus qui ont cauſé des diſputes ſans fin. Moyens de concilier Paul avec Jâques, & le nouveau Teſtament avec l'ancien. 114

CHAPITRE XVII. La Loi Morale eſt d'obligation indiſpenſable à tout le genre humain. La Loi naturelle fait onze douziemes dans toutes les religions du monde. Diſputes ſur les termes dont ſe ſont ſervis les Apôtres, & auxquelles ceux-ci n'ont ſûrement jamais penſé. 121

CHAPITRE XVIII. Fautes & torts des Juifs pour avoir rejetté les avis ſalutaires de Jéſus-Chriſt. Explication de ce qu'eſt le Chriſtianiſme pur, ſimple & vrai, ſi différent de ce Chriſtianiſme payen & ſuperſtitieux qui lui a été ſubſtitué par les prêtres. Sentiment particulier de l'Auteur ſur la religion qu'il adopte. 128

CHAPITRE XIX. L'Impoſture d'un côté & la crédulité de l'autre, ſont les cauſes de

la différence qui ſe trouve entre le Chriſtianiſme primitif & celui d'aujourd'hui. Réflexions ſur les livres Apocriphes. Queſtions jadis propoſées par l'Auteur, & qu'il renouvelle. Diſtinction à faire entre les Théologiens. Les Ebionites ont été les premiers Chrétiens. Polytheiſme introduit en quelque ſorte dans le Chriſtianiſme. 136

CHAPITRE XX. Évangile des douze Apôtres ou des Ebionites, écrit avant ceux que nous reconnoiſſons aujourd'hui. Extravagance d'Irénée. Doutes très-fondés ſur l'autenticité du livre des Actes. Le peu de fonds qu'il y a à faire ſur les traditions, & ſur la ſucceſſion non interrompue des Evêques. Superſtitions Grecques & Romaines. Concluſion. 146

LETTRE SECONDE.

Diſſertation ſur un manuſcrit Irlandois des quatre Evangiles. 161

SECTION PREMIERE. *ibid.*

Deſcription du livre dont il s'agit. 162
Les anciens Irlandois rejettoient toute communication avec l'égliſe Romaine. 165

Argument favori, & tant rebatu des Théologiens. 167
Députés des contrées du Nord, arrivés à Conſtantinople & interrogés ſur leur croyance. . . . . 169 & *ſuiv.*
Ignorance d'un copiſte bénédictin. . 174
Obſervations ſur des notes qui ſe trouvent dans le livre des quatre Evangiles. 178

SECTION SECONDE. 187

CHRISTIANISME D'IRLANDE.

La religion des anciens Irlandois étoit fort différente de celle que l'on profeſſoit du temps de l'Auteur, dans ces pays. 188
Abus de l'autorité des prêtres. . . . 190
1°. Sciences cultivées chez les Irlandois. 193
2°. Simplicité des Irlandois dans leur culte. 195
3°. Leur Lithurgie. 196
4°. Il y a-peu-près 700 ans que les Irlandois ont reçu les uſages de Rome. . . 197
5°. Dans la communion ils recevoient ſous les deux eſpeces. 199
6°. Ils rejettoient la confeſſion auriculaire. 201
7°. Ils n'admettoient point la ſur-abondance des bonnes œuvres. . . . 203
8°. Ils ne prioient point pour les morts. 204

9°. Avant l'uſurpation de Rome, ils ne connoiſſoient point l'uſage de canoniſer les hommes. 206
10°. Le mariage étoit chez eux une affaire purement civile. 207
11°. On n'y payoit point de décimes avant le le concile de Cashel. 209
12°. Le Célibat n'étoit point obſervé par les prêtres. 211
13°. les moines y vivoient du travail de leurs mains, ſans être à charge au peuple. 215
14°. Point d'abſtinence, de jeûnes &c. mais modération dans les repas. 217
15°. L'Egliſe n'y étoit point regardée comme un Empire politique, mais comme une aſſociation de freres & d'égaux. 219
16°. Les Irlandois ne reconnoiſſoient la ſuprématie d'aucune Egliſe. 221
17°. Ils avoient autant d'Evêques que d'égliſes. Examen du mot *Evêque*. 222
Colere de ſaint Bernard. 227
Motif ſecret qui a occaſionné la conquête de l'Irlande, conſeillée par le Pape. . 232

SECTION III. . . 235

Les Ecoſſois ſe ſont toujours gouvernés en matieres eccléſiaſtiques comme les Irlandois. 235
Les Ecoſſois ſont ſortis de l'Irlande longtemps avant que ne l'ont penſé Usher & Stanieurſt. 239
Exemple des erreurs où peut entrainer l'envie de flatter les grands, en matiere d'hiſtoire. 248
Obſervations ſur les *Keldées* ou *Coli-dei.* 250
Erreur du docteur Loyde. . . . 259
Raiſons pour leſquelles l'Auteur approuve la religion expoſée dans la ſeconde Section. 260

AVERTISSEMENT. 262

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

FAUTES A CORRIGER.

PRÉFACE. Page X. Ligne 9. juſqu'à ce *Jéſus. liſez* juſqu'à ce que *Jéſus.*

———. Page XVIII. Ligne 9. eſt bon *liſez* il eſt bon.

——— Page XXIII. Ligne 19. premiere. Diſſertation, *liſez* premiere diſſertation.

——— Page XXIX. Ligne 14. les orales, *liſez* les oracles.

LETTRE PREMIERE.

Page 41. Ligne 19 éclaicrir *liſez* éclaircir.

Page 82. Ligne 4 & 5 de la note *vexentibus* liſez *viventibus.*

N. B. *Il y a quelques autres fautes légeres, auxquelles le lecteur ſuppléera.*